

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Mardi 5 juillet 2016

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) ;</i> 1	
<i>Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot.....	1
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....	2
<i>Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	3
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet.....	4
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim)</i>	4

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, Mmes Ryckmans, Nicaise, MM. Drèze, Legasse, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....4

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans..... 12

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) ;

Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim) 12

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, MM. Henquet, Drèze, Mmes Ryckmans, Gonzalez Moyano, Baltus-Möres, M. Prévot..... 12

Vote..... 27

Confiance au président et au rapporteur..... 27

Proposition de résolution relative à la qualité de l'emploi et des services dans le secteur des titres-services, déposée par Mme Ryckmans, M. Drèze, Mme Gonzalez Moyano, M. Hazée, Mmes Vandorpe et Zrihen (Doc. 533 (2015-2016) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à améliorer la qualité d'emploi et le financement du système des titres-services, déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 196 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution relative aux titres-services, déposée par M. Drèze, Mmes Vandorpe, Schyns, Leal Lopez, Moynet et Salvi (Doc. 435 (2015-2016) N° 1) 27

Désignation d'un rapporteur..... 28

Exposé de M. Drèze, coauteur de la proposition de résolution (Doc. 533 (2015-2016) N° 1

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze..... 28

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Gonzalez Moyano, Ryckmans, MM. Henquet, Drèze, Legasse, Jeholet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 30

Proposition de résolution relative à la qualité de l'emploi et des services dans le secteur des titres-services, déposée par Mme Ryckmans, M. Drèze, Mme Gonzalez Moyano, M. Hazée, Mmes Vandorpe et Zrihen (Doc. 533 (2015-2016) N° 1 37

<i>Vote sur l'ensemble</i>	37
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	38
<i>Reprise de la séance</i>	38
<i>Interpellations et questions orales</i>	38
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place du nouveau dispositif de formation en milieu carcéral après la rencontre du 28 avril 2016 et la Conférence interministérielle du 20 juin 2016 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	38
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la pénurie de métiers dans les secteurs pharmaceutique et chimique »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	39
<i>Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'obtention du permis de conduire dans le Plan de lutte contre la pauvreté »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	40
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la campagne de la Fédération des étudiants libéraux « #HireMeIfYouCan » »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.	42
<i>Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les jeunes sans emploi face à la paupérisation »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	44
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la promotion des PME wallonnes sur le marché du travail »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.	46
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la forfaitarisation des aides à la promotion de l'emploi pour les pouvoirs locaux »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	47
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « une webradio au service de l'emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	49

<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	50
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	50
<i>Liste des intervenants</i>	51
<i>Abréviations courantes</i>	52

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 11 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose d'entamer nos travaux de ce jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Notre secrétaire a largement examiné tout ce que nous avons évoqué et a fait du nettoyage.

Avez-vous des réactions ou des commentaires par rapport à tout ce qui a été supprimé ? Tout ce qui datait de 2014 a disparu de notre arriéré, puisque nous avons des nouvelles moutures.

Personne. Merci.

Je rappelle que nous avons programmé des auditions qui seront organisées en septembre, à la rentrée. Nous attendons d'avoir un peu plus d'informations sur les disponibilités pour avoir ces auditions.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - La question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre préoccupant de jeunes Wallons sans formation ni emploi » est transformée en question écrite.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (DOC. 519 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 7)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 519 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10BISPARTIM) ET (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10BIS PARTIM)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Emploi et de la Formation (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 7) ;
- du budget des organismes d'intérêt public (Doc. 519 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim) et (Doc. 520 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10bis partim).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je propose Mme Trotta comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mme Trotta est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, je commencerai cet exposé avec l'analyse du dispositif des dépenses qui concernent l'emploi et la formation et je poursuivrai avec le budget ajusté du FOREm.

Au niveau du dispositif des dépenses, la Cour des comptes a constaté que plusieurs nouveaux articles du dispositif relatif au premier ajustement 2016 modifient des décrets et des arrêtés.

On notera en matière d'emploi et de formation :

- l'article 12, qui ajoute un deuxième alinéa à l'article 2, § 3, du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, de manière à dispenser les pouvoirs locaux sous plan de gestion du respect d'une condition de l'octroi de l'aide APE, à savoir le maintien du volume global de l'emploi par rapport à l'effectif de référence ;
- l'article 13 qui modifie l'article 8, § 3, alinéa 4, de l'arrêté du 19 décembre 2002 portant exécution du décret du 25 avril 2002 précité en vue de permettre, non plus au Gouvernement, mais au ministre de l'Emploi de déroger à une condition de l'octroi de l'aide APE.

À cet égard, la Cour des comptes rappelle que la pratique qui consiste à modifier une législation organique par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient être opérées en vertu des procédures normales.

Le budget ajusté du FOREm est présenté en équilibre. Les crédits de liquidation s'élèvent à 2 369,8 millions d'euros, en augmentation de 42,1 millions d'euros par l'apport au budget initial 2016.

Au sein de la division organique 18, le FOREm bénéficie de subventions régionales à hauteur de 2,318 milliards d'euros en engagement et 2,322 milliards d'euros en liquidation, soit une hausse de 31,3 millions d'euros tant en engagement qu'en liquidation lors du présent ajustement. Par rapport au budget initial 2016, les crédits en faveur du FOREm avaient déjà été majorés à concurrence de 10,4 millions d'euros par arrêté de transfert.

L'augmentation de ces crédits est justifiée par l'adaptation des subventions aux nouveaux paramètres

économiques, la prise en compte des résultats du contrôle budgétaire des institutions de sécurité sociale qui exercent toujours de facto certaines des compétences transférées aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'État, l'octroi de nouvelles subventions au FOREm et le financement de besoins complémentaires pour des mesures existantes.

Concernant le programme 18.12, les crédits de l'article de base 41.08 « Subvention de fonctionnement au FOREm et pour la gestion du PRC », majorés par arrêté de transfert de 5,3 millions d'euros par l'apport à l'initial ont été ajustés à concurrence de 5,9 millions d'euros.

Ces augmentations visent de nouvelles mesures à hauteur :

- de 4,5 millions d'euros pour l'intégration des primo-arrivants et la mise en œuvre du dispositif d'insertion professionnelle. Le nombre de réfugiés adultes qui s'installeront sur le territoire wallon en 2016 a été estimé à 4 500 personnes ;
- de 0,8 million d'euros pour la prévention du radicalisme et les mesures en matière d'emploi et de formation y relatives.

Des besoins complémentaires ont été rencontrés à hauteur de 4,1 millions d'euros. Il s'agit pour 0,7 million d'euros d'assurer le support et l'évolution technique et technologique des applications, ainsi que la finalisation des développements entamés en 2015 dans le cadre de l'APE et de de la mesure SESAM et de 3,4 millions d'euros pour le congé-éducation payé dans le but de poursuivre la mesure.

En effet, concernant le congé-éducation payé, la répartition des budgets entre les Régions lors du transfert de compétences a été calculée en tenant compte de la Région dans laquelle se situait le siège social de l'entreprise alors que c'est sur la base du lieu réel d'occupation que le congé-éducation payé est octroyé. Cet ajustement tient aussi compte, pour cette mesure, du forfait unique qui doit faire l'objet d'un arrêté du Gouvernement wallon.

L'augmentation résiduelle de 1,8 million d'euros résulte de l'adaptation des nouveaux paramètres économiques et des données communiquées par l'ONEM lors du contrôle budgétaire pour les subventions pour primes et compléments et l'allocation d'activation. Bien que les crédits soient inscrits au budget du FOREm, les deux mesures précitées sont encore gérées en 2016 par l'ONEM.

Au niveau du programme 18.13 « Plan de résorption du chômage » géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREm, la hausse de 11,6 millions d'euros des crédits s'explique par l'évolution des paramètres économiques à hauteur de 4,7 millions d'euros et par un transfert de

6,9 millions d'euros de l'article dédié aux titres-services vers l'article consacré à la réforme du PRC dans le programme 13 dans le cadre de la reconversion des aides-ménagères titres-services en aides-ménagères sociales et en aides familiales dans le dispositif APE.

Les crédits du programme 18.13 « Titres services » augmentent de 13,7 millions d'euros par rapport à l'initial 2016 pour atteindre 416,5 millions d'euros tant en engagement qu'en liquidation.

Cette évolution s'explique par :

- une hausse de 16 millions d'euros suite aux données issues du contrôle budgétaire de l'ONEM et à l'actualisation des crédits en fonction des dépenses imputées en 2015 ;
- une augmentation de 4,6 millions d'euros liée aux coûts supplémentaires inhérents au nouveau marché public conclu avec Sodexo et aux dépenses complémentaires résultant du dépassement de l'indice pivot en mai 2016 ;
- le transfert, explicité précédemment, de 6,9 millions d'euros vers l'article de base 41.06 « Réforme du PRC » du programme 13.

Les crédits du programme 18.18 « Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles » diminuent de 2,4 millions d'euros par rapport à l'initial 2016. Cette variation résulte à la fois d'une diminution de 2,8 millions d'euros opérée sur la base des données communiquées par l'ONSS, compensée par une augmentation de 0,4 million d'euros pour l'ORPSS.

La hausse des crédits du programme 18.22 : pour le FOREm, la partie formation, s'élève à 2,6 millions d'euros pour atteindre 199,6 millions d'euros en engagement et 203,7 millions d'euros en liquidation. Cette augmentation s'explique par plusieurs éléments.

Tout d'abord, l'adaptation au nouveau paramètre économique à la hausse à hauteur de 1,3 million d'euros ; l'obtention de crédits complémentaires pour la poursuite des chèques langues et écoclimat à hauteur de 1,3 million d'euro. En effet, ces chèques étaient financés jusqu'en 2015 par le plan Marshall 2.vert et les crédits inscrits au budget initial ne couvraient que les chèques formation classiques.

Il y a ensuite la création d'un nouvel article de base 41.05 afin d'isoler la subvention pour le projet de la maison des langues, doté de crédit à hauteur de 0,3 million d'euros en provenance de l'article 41.01 du même programme.

Il y a également le transfert vers l'IFAPME des bourses géré par l'institut à hauteur de 0,1 million d'euros au départ de l'article de base 41.34 « Plan Langues » et finalement, l'inscription du crédit à hauteur de 0,1 million d'euros sur l'article de base « Subventions de fonctionnement du FOREm » dans le cadre du dispositif de reconversion des aides-ménagères titres-

services en aides-ménagères sociales et en aides familiales dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi.

L'article de base 41.35 « Formation des centres de compétences articulés aux projets des pôles » a été doté de 5 millions d'euros par arrêté de transfert. Un complément de 0,5 million d'euros a été octroyé à l'office en complément des 4,5 millions d'euros qui étaient déjà prévus dans le plan Marshall 4.0 pour 2016. Je vous remercie pour votre attention.

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais avant tout remercier la Cour des comptes pour l'examen réalisé des projets de décret qui contiennent le premier feuillet d'ajustement des budgets de la Région wallonne pour 2016, comme à chaque fois avec beaucoup de précision, de concision aussi dans l'exposé et de justesse.

Pour les compétences qui concernent mes responsabilités, permettez-moi simplement d'apporter quelques précisions.

Concernant les deux articles qui ont été introduits dans le dispositif du budget des dépenses, l'article 12 qui dispense les pouvoirs locaux sous plan de gestion ou considéré comme tel du respect d'une condition de l'octroi de l'aide APE à savoir le maintien du volume global de l'emploi par rapport à l'effectif de référence et l'article 13 qui permet non plus au Gouvernement wallon, mais à la ministre ou au ministre de l'Emploi de déroger à la condition relative à l'interdiction pour l'employeur d'engager un demandeur d'emploi inoccupé lorsqu'il a conclu avec celui-ci durant les 12 mois qui précèdent la délivrance du passeport APE un contrat de travail à durée indéterminée.

Je voudrais préciser qu'une modification pérenne des textes législatifs réglementaires en matière d'APE sera intégrée par décret dans le cadre de la réforme des aides rencontrant ainsi pleinement la remarque émise par la Cour des comptes.

Pour le reste, je note que les observations de la Cour sont essentiellement descriptives des mouvements de crédits constatés lors de ce premier feuillet d'ajustement ou et non sous cas échéant les nouvelles allocations budgétaires créées pour répondre aux besoins en lien avec le budget. Je vous remercie et à votre disposition pour un exposé plus général.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, nous avons entendu la Cour des comptes et Mme la Ministre. Puis-je vous proposer, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, un ensemble de réactions globales ? Ensuite, l'examen division organique par division organique.

Cela vous convient-il ou avez-vous une autre proposition ? Habituellement, nous faisons comme cela.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Ne poserait-on pas d'abord les questions à la Cour des comptes pour pouvoir la libérer par la suite ? Ensuite, on termine la discussion générale.

Mme la Présidente. - Si vous voulez.

M. Henquet (MR). - Pour ne pas maintenir Mme Hubert inutilement dans nos locaux.

Mme la Présidente. - Tout le monde est-il d'accord ? Oui ?

Commençons par les questions à la Cour des comptes. Ensuite aura lieu le débat général, ensuite, division par division.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (DOC. 519 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 7)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 519 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10BIS PARTIM) ET (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10BIS PARTIM)

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci à Mme la Représentante de la Cour des comptes pour cet exposé, pour les documents qui nous ont été remis. Merci à Mme la Ministre pour son complément d'information.

Deux petites questions très rapides. Lors du vote de l'initial 2016, on avait entendu parler dans beaucoup de

commissions qu'il y avait des relations relativement tendues entre la Cour des comptes et l'administration et/ou avec le cabinet. Je sais que dans cette commission, les problèmes n'avaient pas été trop relevés, mais pouvez-vous confirmer qu'il y a eu une amélioration de ces relations, que tous les documents que vous avez demandés ont été remis ?

Deuxième question peut-être beaucoup plus technique, c'est pour ma propre culture d'abord. Lorsque l'on prend une division organique, on sait très bien que ce que l'on appelle les arrêtés de réallocation sur des mouvements qui restent enfermés dans la division organique, les soustractions doivent-elles correspondre aux additions, que donc le total doit être égal à zéro ? Si l'on enlève par arrêté de réallocation un montant à un AB, doit-on le retrouver un peu plus loin ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Concernant les relations, mais je ne peux m'avancer que pour moi-même et pas pour mes collègues, avec l'administration, en ce qui me concerne, je n'en ai pas beaucoup puisque je suis plutôt en charge du contrôle des organismes. La communication en tout cas avec le FOREm se passe toujours très bien et au niveau du cabinet, je n'ai jamais eu aucun problème. Mme De Gouy répond toujours très rapidement à nos questions, en ce qui me concerne et pour les organismes que je contrôle qui sont principalement le FOREm et l'IFAPME, je n'ai pas de problèmes à ce niveau.

Concernant les arrêtés de réallocations, je vous avoue que je ne suis pas sûre de la réponse. J'aurais tendance à dire que si l'on enlève quelque part cela doit se retrouver de l'autre côté. Maintenant, il faut voir exactement comment c'est rédigé. Clairement dans le cadre de l'ajustement, on ne s'arrête pas sur les arrêtés de transfert puisqu'ils sont déjà intégrés dans le budget initial de l'exposé particulier. On les relève simplement quand les montants sont importants pour quand même les soumettre à votre lecture et qu'il n'y ait pas de confusion entre le budget initial qui a été voté et celui qui apparaît à l'ajustement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci pour ces informations. Je suis rassuré d'entendre que les relations sont positives.

Concernant ma deuxième question, c'est vrai que si je prends le programme 18.25, je ne parlais pas des arrêtés de transfert qui eux concernent les transferts entre différentes divisions organiques, mais il me paraît tout de même logique qu'à l'intérieur d'une même division organique, si l'on enlève par un arrêté de réallocation, quelque part, à une AB, il faut forcément que l'on retrouve le même montant réaffecté ailleurs. En faisant le calcul notamment sur le programme 18.25, on

constatait qu'il y avait un différentiel de 49 000 euros. Donc, on avait enlevé 49 000 euros qui ne se retrouvaient plus affectés ailleurs. Soit la définition d'arrêté de réallocation est mauvaise ou alors il y a une erreur de calcul. C'est peut-être cela que j'aurais voulu peut-être exposer. C'est prévu tantôt de poser la question dans le débat en particulier, mais comme la Cour des comptes est là...

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Dans votre rapport, Madame, à la page 59 et vous l'avez redit, au programme 18.12 du FOREm, vous terminez en évoquant le fait que bien que les crédits soient inscrits au budget du FOREm, les deux mesures précitées sont encore gérées en 2016 par l'ONEM. J'aurais voulu avoir une explication sur ce que cela implique ou à quoi cela est dû et à quoi nous devons être attentifs ?

C'est le deuxième paragraphe de la page 59 : l'augmentation résiduelle de 1,8 million d'euros résulte de l'adaptation des nouveaux paramètres économiques et des données communiquées par l'ONEM lors du contrôle budgétaire pour les subventions pour primes et compléments et l'allocation d'activation bien que les crédits soient inscrits au budget du FOREm.

Mme la Présidente. - C'est 18.12. Est-ce cela ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Le 18.12, oui.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Oui, en fait, quand on inscrit que les mesures précitées sont encore gérées par l'ONEM en 2016, c'est parce qu'il n'y a pas encore de flux financiers relatifs à ces nouvelles mesures au niveau des comptes du FOREm. Dans le compte d'exécution du FOREm, il ne se passe encore rien, même si les montants sont inscrits au niveau de son budget. Si la compétence n'est pas transférée de manière effective, il n'y a pas encore de montants liquidés au niveau du FOREm sur les articles de base.

Mme la Présidente. - Une réaction ? Non ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Donc, cela veut dire – peut-être, Mme la Ministre pourra-t-elle nous confirmer – que ces mesures doivent... puisqu'elles sont au budget du FOREm, donc ce sont des mesures qui devraient entrer en ligne de compte en 2016 pour le FOREm, mais qu'elles ne le sont pas encore... Quel est donc le calendrier éventuel ? Si elles ne le sont pas...

Une explication, Madame la Ministre ?

Mme la Présidente. - Donc, demande en direct de Mme la Ministre, pour tout à l'heure.

D'autres questions à la Cour des comptes ? Oui ? Une fois, deux fois, trois fois.

M'autorisez-vous à libérer Mme la représentante de la Cour des comptes en la remerciant de l'apport qu'elle nous a fait et des réponses qu'elle a données à nos questions ?

Madame, nous vous remercions beaucoup et au plaisir de vous revoir lors du prochain budget ou ajustement budgétaire. Normalement, on devrait se retrouver vers Noël, sans doute ?

Très bonne journée à vous.

Chers collègues, nous passons donc à l'examen, comme nous l'avons dit. Examen global dans un premier temps. Vos réactions ? Puis nous passerons DO par DO.

Pour le global. Oui ? Madame Nicaise – et n'oubliez pas les questions en suspens. MM. Drèze, Legasse et Henquet, dans cet ordre. Merci, je vous en prie.

La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, en fait, nous avons un ajustement budgétaire d'un peu moins de 31 millions d'euros – 30 970 000 euros de manière plus précise – et donc un budget ajusté de 2 612 155 000 euros. Finalement, la remarque préalable est que l'ajustement est de faible intensité. Notre groupe est assez inquiet de voir que les choses n'évoluent quasi pas, en tout cas trop lentement à notre estime. Ce budget reflète finalement cette stagnation des volontés politiques en matière d'emploi en Région wallonne.

Je vous rappelle – enfin, je ne dois pas vous le rappeler – mais la Déclaration de politique régionale indiquait que le Gouvernement wallon entendait proposer aux responsables syndicaux et patronaux de conclure, dès l'entame de la législature, un pacte pour l'emploi et la formation. Nous sommes aujourd'hui deux ans plus tard et le Gouvernement wallon vient, via la presse, de présenter le pacte. Celui-ci arrive six mois après la note d'orientation du Gouvernement concernant la réforme des aides à l'emploi présentée début février.

On nous annonçait un document déclaratif ayant pour vocation de rassembler les engagements des partis, partenaires sociaux et Gouvernement wallon et je dois vous dire notre déception, tant pour la réforme des aides à l'emploi que pour ce pacte qui n'a pas été présenté au Parlement avant ou en même temps qu'à la presse.

Concernant plus précisément les aides à l'emploi, le calendrier présenté par Mme la Ministre dans sa note d'orientation sur les réformes des aides à l'emploi annonçait des décrets et arrêtés du Gouvernement wallon en première lecture au mois de mai, suivis des demandes d'avis et des secondes lectures au mois de juin. Il a fallu finalement attendre le 27 juin pour voir apparaître les premières lectures à l'ordre du jour du

Gouvernement wallon concernant les contrats d'insertion et les groupes cibles. Concernant le pacte, il a pour mission de s'atteler à quatre thématiques : la mise en place des stages pour les apprenants de la formation professionnelle et en alternance, le renforcement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, les principes fondamentaux et la méthode de réorganisation des incitants financiers à la formation continue et, enfin, le renforcement des outils à disposition du dialogue social en Wallonie.

À ce jour, dans cette commission, les seuls textes débattus concernent le décret organique du FOREm, le décret technique sur la sixième réforme de l'État, le décret sur les centres d'insertion socioprofessionnelle, outre, bien entendu, certains assentiments, accords de coopération. Bref, aucun texte réellement structurant en lien avec la réforme des aides à l'emploi, ni même avec le pacte en général. Nous n'avons encore jamais eu – je me répète ou je répète les propos de certains de mes collègues, mais, à l'heure de l'ajustement budgétaire, il me paraît important de le rappeler – à ce jour un véritable débat en commission concernant ces deux réformes importantes. Nous avons d'ailleurs eu trois commissions avec un ordre du jour qui était vide. La semaine prochaine, nous devons voter deux décrets sur l'alternance : le 521 est l'un des six thèmes du pacte, il s'agit d'un décret de six articles, je n'en dirai pas plus.

Madame la Ministre, j'ai cinq questions : qu'en est-il du nouveau contrat de gestion du FOREm ? Qu'en est-il des décrets sur les aides à l'emploi, les seuls passés en première lecture ne concernant que les groupes cibles et le contrat d'insertion ? Quel est le nouveau calendrier que vous allez nous annoncer, puisque le premier est aujourd'hui dépassé ? Les textes étant annoncés pour septembre sur les bancs du Parlement, ce délai va-t-il, lui aussi, être postposé ou sera-t-il respecté ?

Troisième axe de question : qu'en est-il de la réforme des APE, des SESAM, des articles 60 et 61 dessinés, devant être modifiés comme annoncé dans votre note d'orientation du début de février ?

Quatrièmement, les textes sur l'alternance seront discutés le 14 juillet. Nous savons, via la presse, que votre pacte porte trois autres thèmes que j'ai évoqués au début de mon intervention, qu'en est-il ?

Finalement – dernière question – d'autres textes seront-ils discutés en plus des décrets 521 et 522 ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. - Merci Madame.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, il ne faut donc pas attendre d'un ajustement plus que ce qu'il n'y a dans un ajustement, ce sont essentiellement des opérations à caractère technique. Je voudrais juste souligner deux points dans le cadre de la discussion

générale. La première concerne l'opération SAFA, donc de reconversion des mille aides-ménagères annoncées par Mme la Ministre Tillieux et son collègue M. Prévot le 29 octobre 2015. On avait évoqué à l'époque un montant global de l'opération en terme budgétaire de 15 millions d'euros et l'on voit ici dans l'ajustement la traduction, à différents endroits d'implication budgétaire, relative à cette opération de reconversion d'aides-ménagères en aides-ménagères sociales et aides familiales. Ce serait peut-être intéressant que Mme la ministre fasse une petite présentation globalisée concernant l'opération SAFA parce que l'on trouve des morceaux à différents endroits et ce serait bien d'avoir la cohérence du puzzle. Avec une question particulière : in fine, le budget titres-services est-il grevé par l'opération de manière nette ou l'impact est-il relativement indolore à ce niveau-là ? Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point concerne l'intégration des primo-arrivants et la lutte contre le radicalisme, qui est aussi une décision récente qui trouve sa traduction dans l'ajustement et l'on voit dans la note au comité de gestion du FOREm – à la troisième page, mais qui est indicé 203 dans le document transmis – un montant de 4 550 000 euros pour l'intégration des primo-arrivants, si ma mémoire est bonne, sur un total annoncé à l'époque de 5 millions d'euros. Où se trouve la différence ? Comment ces 4 550 000 euros vont-ils trouver à se répartir dans la vie pratique ? Et puis, l'on voit à la même page, juste en dessous, un montant de 865 000 euros pour la prévention du radicalisme. De mémoire, il y avait un budget annoncé en son temps de 2 millions d'euros. Même chose, d'où vient la différence et comment les 865 000 euros vont-ils trouver à se matérialiser dans l'exécution ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - (*Absence d'enregistrement*)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Présidente. Évidemment les avis seront différents en fonction des bancs que l'on occupe. Le budget, qu'il soit ajusté ou initial, est toujours l'occasion de vérifier et de comparer si l'on réalise ce que l'on dit ou ce que l'on écrit. J'ai bien entendu M. Drèze nous dire que c'est un budget ajusté, qu'il ne faut pas en attendre ce pour quoi il n'est pas prévu. C'est évident, mais c'est un budget ajusté du budget initial. Budget initial, qui lui-même était qualifié par la ministre de budget en transition. Vous l'avez décrit à ce moment-là, c'est un budget qui était pour nous sans grande ambition. L'ajustement est peut-être l'occasion de rectifier le tir par rapport à un départ qui était plus ou moins chaotique.

On pourrait dire aujourd'hui que l'on a affaire à un budget ajusté de faible intensité, d'un budget qui lui-même était en transition. On est déjà entrés dans la législature depuis pratiquement deux ans. C'est quand

même étonnant, c'est vrai qu'on l'a cité, M. Legasse l'a dit, Mme Nicaise, également, on n'a voté que trois, quatre décrets. C'est vrai qu'aujourd'hui quatre propositions de décrets viennent d'arriver sur la plateforme. On a vu dans la presse que le pacte a été signé, mais nous n'en connaissons toujours rien. J'attends, avant de lancer des tas d'éloges, de voir de quoi il est fait. Après je dirai si c'est bien ou si c'est moins bien.

Monsieur Legasse, vous ne m'en voudrez tout de même pas, je crois que c'est la seule commission et je l'ai dit la fois passée en initiale, c'est la seule commission où pendant trois semaines on n'a rien eu à faire et où les députés de la majorité après 10 minutes étaient tous partis, même s'ils portaient un à un. Faisant croire sans doute que l'on ne le remarquait pas. On se retrouvait avec ce paradoxe d'avoir uniquement des députés de l'opposition à interpellier la ministre.

Je trouve que quand on est dans une commission de l'emploi et que l'on doit résorber 12 % de chômage, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, la stratégie européenne, c'est 2020, il faut créer 240 000 emplois, c'est 60 000 par an. Je me dis, au rythme où l'on va, on n'y sera peut-être pas encore en 2030.

Comme je l'ai dit, soyons positifs, j'ai vu aujourd'hui sur la plateforme plusieurs propositions de décret arriver. Le pacte sur l'emploi a été signé, j'attends d'en avoir le contenu.

Je vous l'ai dit tantôt. Non, c'était hier. On confond ce que l'on dit puisque les jours se suivent et se ressemblent. L'analyse du budget est souvent l'occasion de pouvoir revenir sur des thématiques que l'on a développées antérieurement. Il se fait que l'on a parlé du contrat d'administration qui concerne en fait tous les ministres et toutes les administrations puisque vous êtes la ministre de tutelle de la DGO6 et – je fais le lien avec le budget – quand on lit le contrat d'administration, il y a toute une série de projets que l'on appelle planifiés qui sont détaillés, DGO par DGO et donc ministre par ministre. On voit bien qu'il y a 35 projets planifiés qui vous concernent au niveau de la DGO6 et qui sont budgétisés. D'où la relation avec le thème que l'on développe actuellement.

Ce qui m'a fortement inquiété, c'est l'état de délabrement de cette DGO6. On nous dit, et c'est Mme Marique, la Directrice générale du SPW qui nous le dit, que la DGO6 ne fonctionne pas du tout parce qu'absence de mandataire à sa direction, absence de plan opérationnel, absence d'une direction et donc dans le nouveau contrat d'administration qui est sorti il y a 15 jours, l'on nous dit qu'il a semblé essentiel et urgent de mener une réflexion profonde sur l'organisation de cette DGO6 pour qu'elle puisse être en mesure d'assurer ses missions de manière efficiente et d'autre part d'en faire une administration moderne.

J'ai envie de dire que c'est la normalité des choses. On poursuit en disant que depuis 2008, puisque c'est le moment de la fusion entre le MET et le SPW, le contrat d'administration d'aujourd'hui constitue le premier outil programmatique qui donne l'opportunité de réfléchir sur l'organisation de la DGO6.

Je trouve cela relativement inquiétant puisque c'est vous la ministre de tutelle. Comment cette administration a-t-elle pu fonctionner pendant autant d'années en étant aussi désorganisée même si je sais que vous n'étiez pas là ? Vous êtes là depuis deux ans. Je me dis que depuis deux ans, ils ont quand même pour mission d'appliquer tous les décrets que nous votons ici. J'aurais voulu avoir un mot de votre part par rapport à cette description relativement apocalyptique de la DGO dont vous êtes la ministre de tutelle.

Mon intervention suivante reviendra sur le volet des recettes. On parle à un moment donné de façon générale dans le cadre des cautions des titres-services, on était à 600 000 à l'initial et je vois que l'on passe à zéro à l'ajusté. La justification de ce passage est que cet article initialement consacré au dépôt des cautionnements en titres services est supprimé purement et simplement. Le mécanisme qui a été retenu pour la gestion des cautionnements est celui qui préexistait à savoir l'enregistrement des mouvements via un système de compte. La justification dans le document est relativement floue, même si je peux dire que l'on voit une évolution positive dans les explications données d'année en année, et pouvez-vous nous préciser le fonctionnement privilégié pour le cautionnement ? S'agit-il du simple cautionnement en banque de type bail de location ou quel est l'apport supplémentaire ou quel est l'avantage de prendre ce nouveau système par rapport à l'ancien système du cautionnement ?

Concernant les dépenses, question globale, on voit que l'actualisation des montants relatifs aux compétences transférées est à peu près de 20 millions d'euros. Vous dites que c'est l'actualisation des montants relatifs aux compétences transférées. J'aurais voulu savoir ce qui explique cette actualisation ? Quelles sont les compétences qui sont prises en compte que l'on aurait pu ne pas connaître à l'initial, pour que l'on découvre aujourd'hui qu'il faut l'actualiser ?

Ma dernière intervention pour cette discussion générale portera sur les frais supplémentaires liés au fait que l'on a dû lancer un nouveau marché titres-services et l'on sait bien que c'est Sodexo qui l'a obtenu, mais régionalisation oblige, forcément, trois marchés ont été lancés.

C'est à chaque fois Sodexo qui a gagné. On y est revenu en commission, on sait que cela a coûté beaucoup plus cher. J'aurais donc voulu vous demander quelle était la durée de ce marché public et si, pour le prochain marché public, vous ne pensiez pas à essayer d'avoir un accord de coopération avec les autres

Régions, ou au moins avec Bruxelles puisque ce sont les mêmes partis qui dirigent, pour au moins revenir à la situation antérieure, c'est-à-dire en tout cas d'obtenir un marché bien moins cher que ce que l'on a obtenu aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais simplement rappeler ou dire que finalement quand on regarde, contrairement à ce qu'a dit M. Legasse, la balance entre les dépenses et les recettes, on a un budget ajusté en augmentation de 58 000 euros. Ce n'est pas une augmentation manifeste des investissements ou des choix qui sont faits en matière d'emploi, mais un ajustement qui est, au final, très faible puisqu'il y a une diminution importante des recettes dues à la fin du cautionnement des titres-services.

J'aurais voulu rappeler qu'effectivement nous attendons, mais vous l'avez annoncé, Madame la Ministre, que la suite des décrets n'arriverait pas dans le cadre du premier semestre de cette année. Nous continuons à être demandeurs de la suite des actions pour le pacte.

L'essentiel des mouvements se retrouve autour des titres-services. C'est le domaine dans lequel les choses ont avancé et avanceront encore tout à l'heure. J'aurais voulu avoir une explication sur l'augmentation du montant du marché Sodexo puisqu'il a une part importante. La Cour des comptes nous a fait la balance entre l'indexation et la part d'augmentation du marché, mais à quoi cette augmentation est-elle due une fois que la Région a accueilli cette compétence ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Merci Madame la Présidente. Je remercie également Mesdames et Messieurs les députés pour leurs questions à l'occasion de cet ajustement budgétaire.

Justement dans le cadre de ce feuilleton d'ajustement 2016, les recettes prévues, pour les compétences emploi et formation sont dorénavant évaluées, à 69 000 euros, soit une diminution de 600 000 euros par rapport à l'initial 2016. Cette réduction résulte, M. Henquet l'a dit, essentiellement de la suppression de l'article relatif au cautionnement titres-services par la mise en place d'un mécanisme spécifique, au travers d'un système de comptes pour enregistrer les mouvements afférents à ces cautions qui ne seront plus considérées, à proprement parler comme des recettes. Pour être clair, on extrait ces montants du budget parce qu'en fine ce sont des cautionnements qui entrent et qui sortent, mais il n'y a pas d'utilisation de ces moyens, ce n'est pas clairement une recette

budgétaire. C'est simplement pris en compte dans le bilan régional, dans le compte régional. C'est une mesure d'enregistrement. Nous l'avons enregistré comme tel pour plus de clarté puisque ces moyens nous étaient dévolus, mais il est clair que l'on nous a demandé de l'enregistrer au travers d'un compte et plus dans le budget, à l'image, d'ailleurs, de ce que faisait le Fédéral antérieurement.

En ce qui concerne le budget général des dépenses, les crédits ajustés pour les programmes qui relèvent de mes compétences s'établissent à 2 612 155 000 euros en engagement et à 2 621 689 000 euros en liquidation. Par rapport au budget initial, des moyens d'action augmentent de 30 971 000 euros et les moyens de paiement de 30 363 000 euros.

Les principaux ajustements résultent du contrôle budgétaire, bien entendu. Ils s'expliquent essentiellement par deux types de mouvements. Le premier type intègre l'adaptation des budgets qui dépendent de l'évolution des indices santé, de l'indice des prix à la consommation et du dépassement de l'indice pivot en mai dernier. Afin de présenter un ajustement budgétaire, le plus proche possible de la réalité économique, le Gouvernement wallon a fait le choix de prendre en compte, pour le calcul de ces prévisions, les derniers paramètres macroéconomiques publiés par le Bureau fédéral du Plan en mai 2016. Ces paramètres sont plus élevés que ceux de février 2016, mais nous avons voulu coller à la dernière réalité connue. Conséquences directes de la révision de ces paramètres : le budget APE a enregistré une progression de l'ordre de 4 718 000 euros, les dotations de fonctionnement aux organismes d'intérêt public ont augmenté d'un montant de 3 365 000 euros par rapport au budget initial de cette année 2016.

Le second type de mouvement budgétaire vise l'actualisation des dépenses relatives au transfert de compétences. M. Henquet a également abordé cette question. Les montants ont pour la plupart été actualisés au regard des estimations des organismes fédéraux lors de leur contrôle budgétaire. Nous sommes toujours dans le même schéma où toute une série de données doit nous parvenir des organismes qui aujourd'hui encore traitent de ces mouvements budgétaires.

La variation la plus importante concerne, et l'on vient de l'évoquer, les dépenses titres-services pour lesquelles on enregistre une hausse de plus de 20 587 000 euros. Les prévisions 2016 ont été revues par l'ONEM en fonction des états de consommation 2015, et donc connues à ce jour. Par ailleurs, ont aussi été intégrées dans le budget ajusté les conditions nouvelles induites par les conditions au nouveau marché Sodexo et les prévisions de dépenses complémentaires qui résultent de, on en a souvent parlé, l'indexation de la part publique suite au dépassement de l'indice pivot, ici en mai 2016. Toutes des nouveautés qui doivent bien sûr intégrer l'ajustement budgétaire.

Si vous voulez plus de détails sur le coût induit par le nouveau marché, il y a bien sûr les causes contractuelles, c'est clair que pour le prestataire de services il est certainement plus coûteux de répondre à trois marchés différents qu'à un seul, avec probablement des conditions différentes, même si elles sont minimes, entre l'une et l'autre Région. Aujourd'hui il est clair que les coûts supplémentaires induits par les conditions inhérentes au nouveau marché s'élèvent à un peu plus de 1 million d'euros. Ce sont globalement des coûts relatifs à l'impression, l'édition, la gestion des titres-services, le prix des missions, la gestion des titres-services qu'ils soient papier ou électroniques pour une augmentation de dépenses de plus de 900 000 euros. C'est aussi le coût supplémentaire pour la mise en œuvre de la réduction du délai de remboursement, nous allons en parler tout à l'heure. Il y a une résolution de votre commission qui évoque ces difficultés lors du lancement de ce nouveau marché titres-services. Enfin, il y a la question d'un montant de 100 000 euros pour la mise à disposition d'un numéro 0800 pour l'encodage des titres, mais je propose que l'on y revienne tout à l'heure lorsque nous aborderons vraiment la question « titres-services », mais comme cela vous voyez exactement de quoi se compose le montant des 20 millions. Le gros montant est vraiment l'estimation qui nous vient de l'ONEM en fonction des montants enregistrés en 2015 et donc des montants constatés.

Précisions aussi que dans le cadre de la décision du Gouvernement de décembre dernier visant à soutenir la conversion des travailleurs des services d'aide aux familles et aux aînés sous statut « aide ménagère titres-services » en « aide ménagère APE », un transfert, Monsieur Drèze, de 6 860 000 euros a été effectué depuis le budget « titres-services » vers le budget « APE ». Cela est un simple transfert budgétaire pour bien marquer la différence de catégorisation des travailleurs. Il n'y a donc pas d'impact en tant que tel si ce n'est la qualité, la nature de la dotation.

Les crédits relatifs aux congés-éducation payés, compétence gérée par le FOREm depuis le 1er avril 2015, sont majorés de 3 367 000 euros. Ils sont adaptés en fonction des consommations réelles constatées par le FOREm sur l'exercice 2015. La différence par rapport aux premières prévisions qui elles avaient été estimées par l'ONEM, s'explique par le fait de la répartition des budgets entre Régions qui, au départ, avaient été calculés en fonction de la Région sur laquelle se situait le siège social de l'entreprise qui introduisait la demande de remboursement, alors que le congé-éducation payé est en réalité octroyé en fonction du lieu réel d'occupation du travailleur. Cela induit bien sûr une variation dans la comptabilisation au budget.

Ces estimations tiennent compte du passage au forfait unique puisque le projet d'arrêté du Gouvernement wallon qui modifie l'arrêté royal du 23 juillet 1985 d'exécution de la section 6 « Octroi du congé-éducation » payé dans le cadre de la formation

permanente des travailleurs du chapitre IV de la loi du redressement du 22 janvier 1985 qui contient les dispositions sociales a été adopté en première lecture – c'était en avril dernier – et a reçu un avis favorable du Conseil économique et social de Wallonie, ainsi que du comité de gestion du FOREm.

Outre ces adaptations actées dans le cadre du contrôle budgétaire, et surtout avant d'aborder les autres ajustements qui ont été opérés lors de ce feuillet d'ajustement 2016, permettez-moi de souligner quelques transferts entre articles budgétaires qui ont été enregistrés en ce début d'année.

Il n'est pas pour habitude de discuter de ces transferts budgétaires, mais nous avons opté pour l'inscription de ces crédits. Vous les trouvez entre parenthèses, mais vous avez analysé en long et en large toutes ces feuilles de chiffres. Nous avons opté pour les indiquer, imaginant que c'était plus facile pour vous de pouvoir constater les transferts budgétaires, les réallocations qui avaient eu lieu dans les premiers mois. Quand on compare l'initial à un ajustement, qu'entre temps, il y a eu des transferts qui ne sont pas actés dans l'ajustement – dont vous avez les chiffres sous les yeux – cela devient difficilement lisible. Nous vous les avons mis, mais, logiquement, ces réallocations ont été réalisées, elles ne font pas l'objet de discussion.

Néanmoins, je voudrais vous dire qu'au-delà de mouvements purement techniques, vous aurez certainement épinglé les transferts importants opérés depuis l'article budgétaire 33.23 du programme 21 de la division organique 18. Pour rappel, lors de l'initial, c'est un montant global de 7 millions d'euros en engagement qui avait été inscrit sur cet article de base. Plusieurs d'entre vous l'ont évoqué. Dans cette enveloppe, 5 millions d'euros sont destinés à la politique d'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants, définis comme toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans. Les moyens ont été débloqués par le Gouvernement wallon dans le contexte de la crise d'asile connue en 2015 pour accélérer le processus d'intégration de ces personnes.

Le 3 mars 2016, le Gouvernement wallon a adopté, à mon initiative, un plan qui vise l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés pour donner toutes les chances aux personnes de pouvoir s'insérer le plus rapidement possible à l'emploi. Ce trajet vers l'emploi s'inscrit en complémentarité du parcours d'intégration des primo-arrivants. Pour ce qui concerne mes compétences, il s'agit d'accompagner et de suivre le primo-arrivant dans sa démarche de recherche d'emploi.

Si vous voulez, en début d'exercice, au budget initial, nous avons un montant global de 7 millions d'euros. Aujourd'hui, il est décliné dans des allocations budgétaires et beaucoup plus précisément les politiques d'insertion socioprofessionnelle s'adressent à tous les demandeurs d'emploi, quelle que soit leur origine. Les

moyens supplémentaires qui sont affectés à la politique des primo-arrivants doivent donc transiter par les acteurs de la formation et de l'insertion pour leur permettre d'absorber ces publics supplémentaires liés à l'arrivée sur le territoire d'un flux important de réfugiés.

Dans ce cadre, les montants ont été alloués pour 4 450 000 euros au FOREm et 550 000 euros au MIR. Un budget de 2 millions d'euros a aussi été débloqué dans le cadre de la prévention au radicalisme. Trois mesures sont ou seront mises en œuvre. Elles ont été adoptées par le Gouvernement wallon le 14 avril dernier. C'est à la fois l'engagement d'agents spécialisés au sein des instances bassins « Enseignement qualifiant, formation emploi » pour promouvoir l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère. C'est le renforcement des programmes d'aide à la réinsertion, de formation ou d'orientation socioprofessionnelle en prison ou à la sortie de prison pour lutter contre le phénomène de radicalisation en milieu carcéral. C'est aussi lancer des formations en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des divers acteurs de la prévention dans les villes et communes wallonnes.

Les moyens ont dès lors aussi été répartis pour 865 000 euros au FOREm, 1 085 000 euros en faveur des EFT-OISP et 50 000 euros vers l'article 12.31 du programme 21 pour financer le lancement du marché public de service pour la mise en place d'un programme de formation continuée.

Au-delà des adaptations budgétaires actées par voie de réallocations ou comme suite au contrôle budgétaire, plusieurs mouvements ont été opérés lors de l'ajustement pour essayer de gagner encore en lisibilité ou en transparence. Ce sont nos maîtres mots.

Dans le programme 22 de la division organique 18, un nouvel article a ainsi été créé pour financer le projet Maison des langues. À l'initial 2016, le Gouvernement wallon a pris la décision d'octroyer au FOREm un montant de 300 000 euros pendant 10 ans pour ce projet. Les crédits inscrits à l'AB 41.01 du programme 18.22 ont dès lors été transférés dans le présent article.

Dans un souci de simplification administrative, l'article 41.48 relatif à la mesure de l'axe 1.4.1, plan Langues du plan Marshall a été spécifiquement créé pour l'IFAPME. Les crédits inscrits sur cet article destiné à financer les bourses d'immersion linguistique en école de langues, organisé pour les apprenants de l'IFAPME ont été transférés depuis l'AB 41.34 « Plan Langues » du programme 18.22 du FOREm.

Deux nouveaux articles ont aussi été créés, dans les programmes 12 et 22 du FOREm pour financer les mesures d'accompagnement mises en place dans le cadre du prélèvement kilométrique qui s'articule autour de deux axes : un soutien à la formation des travailleurs

qui sont occupés dans les entreprises et un soutien aux infrastructures de formation. Ces articles seront alimentés via un transfert de l'AB 41.05 du programme 19.02 « Provisions, mesures d'accompagnement péage kilométrique » qui viennent du secteur budgétaire du ministre Lacroix, ce qui répond, Monsieur Henquet, à votre question initiale de savoir, lorsqu'il y avait des transferts, si l'on retrouvait nécessairement les montants. Il se peut évidemment qu'il y ait des transferts dans le cadre de secteurs ministériels différents, ce qui est le cas ici pour la redevance kilométrique, par exemple. Je réponds au-delà de votre question.

(Réaction de M. Henquet)

Enfin, divers ajustements ont aussi été opérés lors de ce premier feuilleton 2016 en vue de rencontrer les besoins inhérents aux politiques menées dans le secteur de l'emploi et de la formation. Par exemple, citons dans ce cadre les moyens complémentaires que le Gouvernement a dégagés pour les dispositifs ou projets comme les chèques formations, principalement les chèques-langues et les chèques-écoclimats. C'est un montant récurrent de 1 300 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation qui est inscrit pour renforcer les moyens dédiés au FOREm à cet égard. Auparavant, ils étaient financés – souvenez-vous – au travers du plan Marshall 2.vert.

C'est aussi un montant de 700 000 euros en moyens d'actions et de paiements pour compléter les crédits déjà inscrits au budget du FOREm destiné au développement informatique des dispositifs APE et SESAME. Il s'agit notamment de terminer l'interface entre la DGO6 et le FOREm. On gagnera ainsi en efficacité et, par là même, nous rencontrerons également la recommandation de la Cour des comptes en la matière.

Ce sont également 500 000 euros en crédits d'engagement prévus pour financer le développement de la plateforme interactive de gestion de l'offre et la demande de stages en alternance, pilotée par l'OFFA. Ainsi adapté aux priorités et décisions du Gouvernement wallon, le budget des politiques Emploi et Formation constitue vraiment le levier indispensable pour traduire la priorité numéro 1 du Gouvernement, c'est-à-dire accroître le taux d'emploi en Wallonie et favoriser la cohésion sociale.

Pour venir à vos questions plus précises concernant les réallocations budgétaires, Monsieur Henquet, celles-ci, quand on parle de crédits d'engagement, sont réalisées au sein d'un même programme. Quand on parle de crédits de liquidation, les réallocations budgétaires doivent être réalisées au sein d'une même division organique, donc sur l'ensemble de la division organique.

Concernant Mme Ryckmans et la question relative aux organismes fédéraux qui continuent à gérer les budgets, les flux budgétaires qui concernent pourtant la

Région, bien sûr, tout le mécanisme d'activation est aujourd'hui toujours opéré au travers de l'ONEM. De la même manière, tout ce qui est réduction de cotisations sociales patronales est toujours géré par l'ONSS. Nous ne disposons pas des leviers pour effectuer les flux financiers. Dès lors, les chiffres nous viendront, tant qu'ils les gèrent, des dispositifs fédéraux et des estimations des organes fédéraux en la matière.

En ce qui concerne les mots d'introduction où, semble-t-il, le MR s'étonnait de n'avoir pu voir aucun texte sur notre table en lien avec le pacte. Comment voulez-vous que je vienne, avant de conclure le pacte, avec des textes qui concernent ce qui est conclu au travers de la signature d'un texte qui est clairement un texte d'engagement ?

Bien sûr, nous ne sommes pas restés les mains en poche, au contraire, puisque jeudi prochain, le 14 juillet, vous aurez sur la table des textes qui mettent en œuvre toute une série de politiques visant à améliorer la question de la formation en alternance, texte qui balise principalement la question des incitants financiers. Nous aurons l'occasion, bien sûr, d'en parler largement lors de cette séance parlementaire. Je crois que ces textes ont déjà permis d'avancer pas mal.

Mais vous verrez, à l'inverse, que ce qui est conclu dans le pacte, n'est évidemment pas transféré ou transposé dans les textes qui vous sont soumis, puisque les partenaires sociaux autour de la table ont été créatifs et imaginatifs et ont décidé de dispositions que le Gouvernement, les acteurs de terrains n'avaient pas du tout envisagées.

Nous allons faire une première vague au travers de l'exercice de jeudi prochain. Il est clair que nous devons revoir les mécanismes législatifs pour nous plier aux volontés scellées dans ce pacte conclu avec les partenaires sociaux.

Quant au débat sur la réorganisation des aides, je pense qu'il n'a pas lieu, effectivement, en commission, mais qu'il valait bien un débat en plénière. C'est ce qui s'est fait dès que le pacte a été conclu par le Gouvernement. Dans la semaine qui a suivi, la Conférence des présidents a souhaité que la présentation soit réalisée en séance plénière et s'en est suivi, bien sûr, un débat en plénière.

Pour ce qui concerne le contrat de gestion du FOREm, comme vous le savez, on en a déjà parlé, j'ai sollicité la prolongation du contrat de gestion pour six mois. Il vient à échéance le 14 septembre prochain, ce qui nous mènera à la fin du contrat de gestion en mars 2017.

L'idée, c'est bien entendu de pouvoir absorber, digérer toutes ces compétences nouvelles qui nous sont parvenues au 1er janvier, de permettre au FOREm d'en avoir largement la maîtrise et la compétence, avant

même d'enclencher un nouveau contrat et de pouvoir asseoir le nouveau texte.

Les évaluations sont en cours tant internes qu'externes. Le rapport d'évaluation interne sera présenté fin juillet, le rapport externe est déjà terminé et quasiment sur la table du comité de gestion s'il ne l'a pas déjà été. Une note d'orientation sera donc élaborée dans le courant du mois de septembre, octobre – à la rentrée – pour permettre de fixer les grandes lignes du contrat de gestion du FOREm.

En ce qui concerne toute la réforme des aides à l'emploi, les APE, les SESAM, les articles 60, 61, je comprends bien votre envie d'en débattre, mais on va peut-être, aujourd'hui, se fixer sur notre ajustement budgétaire, puisque tout cela concerne l'avenir.

L'alternance, je viens d'en parler.

Au-delà des textes 521, 522, y a-t-il d'autres textes ? Je demanderai à la présidente peut-être, je ne connais pas exactement les références du Parlement par rapport aux textes. Il y a quatre textes, normalement, sur la table, la semaine prochaine.

Pour les 5 millions d'euros, je vous ai exposé la répartition entre les différentes allocations budgétaires en ce qui concerne l'accueil de migrants et le trajet d'insertion socioprofessionnelle. Pour ce qui concerne les SAFA, je crois que je vous ai répondu également, Monsieur Drèze.

Sur le contrat d'administration, de nouveau on est franchement très loin de l'ajustement budgétaire, mais je veux bien vous dire que ce contrat a été signé, d'ailleurs il y a eu une séance protocolaire à l'issue du Gouvernement il y a 15 jours ou une semaine, je ne sais plus exactement.

Les moyens nécessaires à la DGO6 sont financés au travers de toutes nos AB, bien entendu, et celles du secteur Marcourt, au travers du plan Numérique, notamment.

Pour les moyens en ressources humaines, nous inscrirons également les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets pour 2017, puisque, là aussi, c'est un contrat qui concerne l'avenir.

Sur la caution titres-services, je pense avoir répondu également.

Il y avait une question plus générale sur l'état d'avancement des textes. Pour ce qui concerne le congé-éducation payé, un projet d'arrêté a été adopté en première lecture le 28 avril et la deuxième lecture devrait être présentée sous peu au Gouvernement wallon, avant le 21 juillet.

Pour ce qui concerne les titres-services, un projet d'arrêté a été adopté en première lecture le 9 juin

dernier, nous sommes en attente des avis des organes consultatifs.

Le décret relatif aux aides à l'emploi à destination des groupes cibles a été adopté en première lecture au Gouvernement wallon, le 30 juin, de même que celui relatif aux contrats d'insertion et pareil, les demandes d'avis au FOREm et au CESW sont attendues.

Pour ce qui concerne le décret modifiant le décret SESAM, il a été adopté en première lecture le 9 juin dernier. Il a également été soumis pour avis au Conseil économique et social de Wallonie et au FOREm.

Il y a également un décret SAS et Airbag qui a été adopté en première lecture le 30 juin dernier et qui sera également tout prochainement soumis aux avis du FOREm et du Conseil économique et social de Wallonie.

Vous voyez que nous sommes au turbin, comme il se doit d'ailleurs.

Mme la Présidente. - Merci, Madame la Ministre, merci pour toutes vos informations. Je pense que vous avez répondu aux questions qui ont été posées antérieurement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Je peux simplement maintenant vous donner une information très technique sur les projets de décret qui seront présentés le 14 juillet. Nous avons le projet de décret relatif aux incitants financiers octroyés aux entreprises partenaires de la formation en alternance, aux apprenants en alternance et pour les coaches sectoriels.

Nous avons aussi un projet de décret modifiant diverses législations en rapport avec la formation en alternance, le projet de décret modifiant la législation relative au bonus de démarrage et de stage et le projet de décret modifiant la loi du 19 juillet 1983 sur l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés. Les références sont respectivement le (Doc. 521 (2015-2016) N° 1), le (Doc. 522 (2015-2016) N° 1), le (Doc. 540 (2015-2016) N° 1) et le (Doc. 541 (2015-2016) N° 1). Voici les documents dont vous devez avoir connaissance.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'ai un petit souci, nous avons reçu un avis rectificatif pour la Commission emploi du 14 juillet mentionnant effectivement les décrets repris sous les documents n° 540 et 541, mais pas les n° 521 et 522.

Mme la Présidente. - Qui étaient déjà évoqués, si je peux me permettre. En fait les deux premiers étaient déjà évoqués et les deux derniers, 540 et 541 sont arrivés ultérieurement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (DOC. 519 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 7)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 519 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10BIS PARTIM) ET (DOC. 520 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10BIS PARTIM)

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Une question d'abord, à laquelle je n'ai pas entendu de réponse. Vous avez parlé, effectivement, des textes en première lecture concernant le SESAM, les SAS, mais je n'ai pas entendu parler du calendrier de la réforme APE. Je ne sais pas où vous en êtes.

Vous réaffirmez l'axe principal qui est, effectivement, le taux d'emplois et le fait de favoriser la cohésion sociale et, finalement, nous arriverons fin 2016 avec des textes sur la table alors que, c'est un constat – chiffres du Conseil supérieur de l'emploi, en 2015 – de façon globale, en Belgique 41 000 emplois ont été créés et seulement 8 000 emplois en Wallonie. Vous comprendrez notre impatience lorsque l'on a de tels chiffres sous les yeux.

Je vous remercie et je ne sais pas si vous avez une réponse à me donner par rapport aux APE.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Si en tout cas vous attendez de la réforme APE qu'elle crée de l'emploi, j'ai un peu de mal à vous comprendre, puisque la transition c'est vraiment un passage vers des financements structurels de l'emploi existant aujourd'hui. Donc, on n'est pas du tout sur la ligne création d'emploi par rapport au volet APE et c'est bien la question qui est la mienne ; je veux bien me

presser pour tout faire, mais l'important, me semble-t-il, c'est de bien faire les choses et de le faire en cohérence avec le pacte qui vient tout juste d'être scellé.

Donc, respectueusement, dans l'intérêt de tous les opérateurs, nous avons fixé les projets pilotes, notamment avec la Fédération Wallonie-Bruxelles où vous savez que sont intervenues des modifications en termes d'équipes ministérielles.

Nous devons reprendre l'angle pour essayer de mettre en œuvre la manière dont on va schématiser cette nouvelle structuration du financement APE, l'important étant de pérenniser ces emplois qui sont largement subventionnés, avouons-le, et faire en sorte que nous puissions simplifier, au travers du rassemblement de différents financements.

Vous savez que certains financements viennent de ma propre enveloppe, au travers des points APE, d'autres financements viennent, au travers, aujourd'hui, de l'enveloppe FOREM, mais l'année dernière encore il y a quelques mois à peine, du Fédéral au travers des réductions de cotisations sociales.

C'est ce travail, très technique que nous devons mettre en l'œuvre avec une série – vous comprenez bien – d'essais et de tests. Nous allons progresser comme cela avant de pouvoir, in fine, couler la chose dans des textes législatifs et nous n'allons pas faire le chemin inverse ; nous allons partir du terrain pour pouvoir faire en sorte que la législation que l'on met en œuvre réponde vraiment aux attentes de pérennisation de ces emplois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces longues réponses. J'ai même reçu des réponses à des questions que je n'ai pas posées, c'est merveilleux.

Ceci dit, c'est vrai que vous êtes partie parfois dans des détails, avec des spécificités AB et j'ai eu du mal à vous suivre. Vous ne nous en voudrez pas si l'on vous repose la question, parce que je n'ai pas eu le temps de tout noter.

Ceci dit, peut-être une petite question à laquelle vous n'avez pas répondu sur les accords concernant le marché public passé avec Sodexo. Combien de temps va-t-il durer ? Parce que je me dis que s'il faut négocier avec d'autres Régions en vue du prochain marché public, on a peut-être intérêt à s'y remettre relativement tôt pour ne pas arriver trop tard. Je pensais que c'était trois ans.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je pense, Monsieur Henquet, que c'est deux ans. Ne m'en veuillez pas si ces trois, mais je pense que c'est deux et l'idée bien sûr c'est que la mise en place de ce marché était un fait nouveau, puisque généralement c'était une autre administration qui gérait.

Pour toutes les administrations, tant flamandes que bruxelloises et wallonnes, c'était vraiment un fait nouveau et il a fallu se plier à toute une série d'exigences. Cela a été difficile à mettre en œuvre, et il y avait surtout, dans les esprits, les recours engendrés par les précédents marchés au niveau fédéral. Il y a donc eu vraiment un balisage juridique très rapproché pour faire en sorte de ne pas être sujet à des recours, ce qui n'est évidemment le cas dans aucune des trois Régions, je pense – cela, c'est déjà le coup réussi. On est partis pour deux ans et dans deux ans, je pense que cela sera plus simple évidemment pour poursuivre, le cas échéant, et relancer le marché.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Ce que je voulais souligner, c'est que l'on arrive au paradoxe d'avoir avant, quand c'est fédéral, la Sodexo ; une fois régionalisé, on a trois fois Sodexo, et donc, comme cela coûte plus cher à toutes les Régions, ma question était : ne faudrait-il pas se reparler, puisque l'on sait très bien que l'on revient à la situation antérieure, si ce n'est que cela coûte plus cher à tout le monde ? Et si l'on doit se reparler, on a peut-être intérêt à recommencer maintenant, puisque vous venez de dire – je pensais que c'était trois ans – que c'est deux ans. On sait très bien que l'on ne convoque pas comme cela des réunions interrégionales relativement facilement, et donc, si l'on veut espérer avoir un accord de coopération avec les autres Régions, on a peut-être intérêt à démarrer des négociations maintenant pour ne pas arriver trop tard.

Mme la Présidente. - S'il n'y a pas d'autres réactions sur le point de vue global, je vous propose de passer à un examen plus particulier.

Dans les divisions organiques, je commencerai par la division organique 02, programme 06 « Dépenses de cabinet ».

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Pour ces dépenses de cabinet, on remarque que des modifications ont été opérées à partir du budget initial via le mécanisme de ces fameux arrêtés de réallocations et de transferts.

Précisément si vous regardez l'AB 11.05 « Traitements et indemnités du personnel du cabinet du membre du Gouvernement wallon », on augmente de 78 000 euros via ces mécanismes d'arrêtés de transfert de réallocations pour atteindre 1 957 000 euros.

Je voulais savoir pourquoi cette augmentation. Avez-vous engagé de nouveaux collaborateurs ? Si oui, combien ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Henquet, effectivement, nous avons besoin de renforts, si vous voulez, dans le cadre des travaux qui sont en cours, comme la réforme des aides. Je vous parlais tout à l'heure, notamment, d'un volet de recueil de données statistiques et lancement d'analyses, statistiques, et cetera. Nous avons besoin de renforts au cabinet et cette solidarité ministérielle nous a permis de bénéficier effectivement de 78 000 euros pour permettre non pas de recruter en tant que tel des personnes, mais de s'allier des expertises et nous en sommes déjà à la troisième personne qui tourne, elles viennent durant quelques mois, en fonction des besoins, en fonction des travaux de ces expertises.

Mme la Présidente. - Nous passons à la division organique 16 « Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine, Énergie », programme 42 « Développement durable ».

Pas de commentaires ? Non.

Chers collègues, nous passons à la division organique 17 « Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé », programme 13 « Action sociale ».

Pas de commentaires ? Non.

Nous passons à la division organique 18 « Entreprise, Emploi et Recherche », programme 01 « Programmes fonctionnels ».

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Il y a de nouveaux articles budgétaires, je pense aux AB 74.03.00 et 74.06.00, mais il n'y a pas de montants. On ouvre de nouveaux articles sans les doter. Il s'agit pourtant d'acquisition de matériel logiciel et maintenance associée, et cetera. Je voulais savoir quel était le contexte des articles budgétaires, quel était l'objectif de la « manœuvre ».

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Drèze, vous visez l'article 12.06.30, c'est cela, et le 74.06.00 ?

M. Drèze (cdH). - Pas l'article 12.06.30, les articles 74.03.00 et 74.06.00. Ils sont repris page 14.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Les crédits financent à la fois les besoins de la Direction de l'emploi et des permis de travail de la Direction de l'information professionnelle, de la Direction de l'emploi, de la Direction des emplois de proximité, la Direction des politiques transversales au sein du SPW.

Le libellé est modifié eu égard aux dispositions d'une circulaire budgétaire relative à l'imputation de

dépenses patrimoniales qui nous imposent de travailler selon la nouvelle codification SEC avec des AB de classe 7 pour les dépenses à caractère patrimonial.

La règle générale, c'est d'enregistrer sur les articles de base de code économique 74 des acquisitions de biens d'investissement autre que les biens immobiliers.

Ici, on considère que seront imputés pour les articles de classe 12, l'outillage utilisé pour effectuer des opérations aux travaux courants. C'est aussi le petit matériel de bureau.

Les articles de classe 74, ce sont les acquisitions de matériel qui sont destinées à être utilisées plus d'un an. C'est typiquement, j'imagine, le matériel informatique.

Mme la Présidente. - Nous passons à la division organique 18, programme 12 « Promotion de l'emploi ».

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'ai une question. Pour l'AB 31.07.00, c'est un nouvel AB, mais qui, là aussi, n'est pas doté pour le financement lié à l'entrepreneuriat féminin et à la postcréation.

Pour ce qui est des subventions des missions régionales pour l'emploi, l'AB 33.02.00, qui fait l'objet de transfert de réallocation, pourriez-vous me donner une explication ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - En ce qui concerne l'AB 33.02.00 sur les subventions des missions régionales pour l'emploi, il n'y a aucun mouvement à l'ajustement. Il s'agit d'une réallocation de 550 en crédits d'engagement et 115 en diminution de crédits de liquidation. La réallocation en crédits d'engagement s'explique par le transfert de l'AB 33.23 du programme 21 de la DO 18 des moyens alloués aux MIRE dans le cadre de la politique des primo arrivants. C'est ce que je vous expliquais à l'entame de l'exposé. Ces crédits sont destinés à financer l'engagement de job-coach supplémentaire par MIRE pour l'accompagnement des primo arrivants dans leur trajet.

En clair, c'est 50 000 euros fois 11 équivalents temps plein.

Quant aux crédits de liquidation, compte tenu des montants déjà engagés de l'ensemble des besoins, le solde a été réalloué pour optimiser l'utilisation des crédits existants.

Vous m'aviez interpellée sur l'AB 31.07, c'est une nouvelle réallocation budgétaire qui avait déjà été créée à l'initial et il n'y a pas de mouvements, elle sera alimentée le cas échéant en fonction des besoins.

Mme la Présidente. - Nous passons à la division organique 18, programme 12 « FOREm, Entreprises, Emploi et Recherche ».

La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - À l'AB 41.25.40, vous aviez des subventions pour le congé-éducation payé. Nous savons qu'effectivement, les formations continues pendant la carrière ont de plus en plus de succès, à ce point que des masters universitaires en horaire décalé ont été créés aux Facultés de Namur, par exemple.

Madame la Ministre, pouvez-vous, puisque vous avez prévu une augmentation assez importante à cet article, nous donner les derniers chiffres des personnes à l'emploi, suivant ces formations ? Ce budget sera-t-il pérenne compte tenu du succès que rencontre effectivement le congé-éducation payé ?

Je continue sur ma lancée, à l'article suivant qui concerne les subventions pour les Agences locales de l'emploi, il n'y a pas d'ajustement. La DPR prévoyait une fusion entre les ADL, les cellules gestion ville avec la réduction, notamment de dispositifs existants et notamment des ALE, Maisons de l'emploi, IDESS. Peut-on savoir où en est cette réforme, puisque, effectivement, il n'y a pas d'ajustement en ce qui concerne cet article budgétaire ?

Une dernière question, mais je pense que Mme la Ministre l'a évoqué dans son exposé général, vous avez parlé des chèques formations et des chèques-langues. Les retrouve-t-on dans le programme 12 ? Si oui, où ?

Je pense que vous avez répondu à la question dans l'exposé général, mais je n'ai pas eu le temps de noter.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Les chèques formations, c'est dans le programme 22, dans le programme de formation, bien entendu et pas dans le programme 12.

Pour revenir à vos questions initiales concernant la subvention pour le congé-éducation payé, en gros, vous me demandez si ce budget sera pérennisé – vous m'avez parlé de l'expérience de l'université, et cetera. Oui, le budget congé-éducation payé sera bien pérennisé – comme cela on va faire vite.

Sur les ALE et leur avenir, actuellement, il n'y a aucun texte sur la table par rapport à l'évolution des ALE. Notre objectif aujourd'hui, c'est de réussir l'intégration au sein du FOREm, puisque c'est un volume d'agents très important qui nous vient du Fédéral, avec les questions dont on a déjà débattu sur les horaires, le travail, de qui on dépend, les visites médicales et tout le reste. Donc, pour l'instant, on est

vraiment dans le pratico-pratique de l'intégration de ces agents et aussi la prise en compte des besoins au niveau territorial. Un état des lieux est organisé par le FOREm pour permettre une meilleure répartition des moyens. C'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas de changement sur cette ligne budgétaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Toujours dans le congé-éducation payé, les commentaires indiquent que l'estimation tient compte du passage au forfait unique et je voulais savoir si le forfait unique amenait à une augmentation ou à une diminution de la dépense par rapport à l'ancien système.

La deuxième question concerne l'AB 41.42 « Subventions pour les mesures d'accompagnement et prélèvements kilométriques », de savoir de quoi il s'agit, si les mesures concernant vos compétences avaient été adoptées et sur quelle base légale, le cas échéant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Toujours sur ce programme 12 du FOREm, j'aurais aimé souligner le montant complémentaire dans l'AB 41.08. Le montant complémentaire de 700 000 euros a été alloué pour le financement des développements informatiques et SESAM. SESAM, je viens de lire, à l'instant même, dans la *newsletter*, que ce sont 3 500 personnes qui ont été mises en l'emploi, Madame la Ministre. Je pense que c'est à souligner, c'est un effort de la part de la ministre.

Autre chose, notamment au niveau de l'informatique, cela rejoint complètement la simplification administrative tant voulue par le Gouvernement et par vous-même.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Pour répondre à M. Drèze, le taux horaire du congé-éducation payé de 21,30 euros si je ne me trompe pas, engendre une augmentation budgétaire légère, si je puis m'exprimer ainsi, d'un peu moins de 100 000 euros, globalement.

Votre autre question sur le prélèvement kilométrique, j'en avais fait le détail lors de mon exposé – je peux peut-être vite le reprendre. Ce sont deux axes, un soutien à la formation des travailleurs occupés en entreprises et en soutien aux infrastructures de formation. Les articles seront alimentés via un transfert de l'AB 41.05 du programme 19.02 comme je le disais, qui vient du secteur budgétaire, donc du ministre Lacroix et qui est intitulé « Mesures d'accompagnement - Péage kilométrique - Provision ». Toutes les mesures vont être adoptées par le Gouvernement jeudi prochain.

M. Drèze (cdH). - Donc, vous n'en parlez pas aujourd'hui.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Le contexte, vous le connaissez, c'est le détail que vous souhaitez. Je reviendrai avec lorsque le dossier sera passé au Gouvernement.

Mme la Présidente. - Chers collègues, pouvons-nous avancer et passer à la division organique 18 « Emploi, Entreprises et Recherche », programme 13, « Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREm » ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Nous voyons un ajustement de plus de 11 000 euros, donc une réforme importante. C'est une somme importante et j'aurais voulu savoir finalement quels sont ces projets introduits puisque l'on en augmente les moyens, surtout quand on remet cela en parallèle avec les derniers chiffres du chômage qui semblent en baisse en Région wallonne, mais avec, dans le même temps, un taux d'emploi qui reste extrêmement élevé et un taux de chômage qui reste important pour les jeunes.

Le questionnement porte, on le sait, sur le fait qu'il y a un certain nombre de personnes qui finalement ne sont ni soutenues par les programmes de résorption du chômage, ni insérées dans l'aide sociale et ce sont des effets que nous avons, à l'époque, mis en lumière et dénoncés, de ces personnes qui ne se retrouvent ni dans un, ni dans l'autre système de protection ou d'accompagnement, d'employabilité ou social, ce qui pose évidemment un gros problème. J'aurais donc voulu avoir votre lecture à ce niveau-ci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Sous l'AB 41.06, il y a 6 867 000 euros qui ont été transférés depuis le budget titres-services dans le cadre de la politique SAFA. Mme la Ministre avait annoncé avec M. le Ministre Prévot, en novembre 2015, le projet via une note d'orientation qui consistait à ce que 1 000 travailleurs titres-services suivent des formations pour devenir aides-ménagères, sociales ou aides familiales et M. le Ministre Prévot avait annoncé, à l'époque, qu'un budget de 15 millions d'euros serait investi dans ce cadre.

Où en est la mise en place de ce projet ? Il y a un transfert de moyens, ce n'est donc pas au nouveau du budget pour le portefeuille de Mme la Ministre, mais qu'en est-il chez votre collègue, M. le Ministre Prévot ? Quel budget sera-t-il alloué de son portefeuille ? Est-ce un transfert ou des nouveaux moyens dégagés ? Ce serait quand même important de le savoir.

Une dernière question dans ce contexte : combien de travailleurs et de travailleuses ont-ils commencé la formation de 18 mois au premier trimestre 2016 ? Ensuite, 4 718 000 euros ont été ajoutés en fonction de l'évolution des paramètres économiques.

Mme la Ministre peut-elle nous indiquer le nombre d'équivalents temps plein qui sont actuellement sous APE pour les pouvoirs locaux, d'une part, et pour le non-marchand, d'autre part ?

Une deuxième question importante : où en est la réforme du dispositif APE annoncée dans le cadre de la réorganisation des aides à l'emploi ? Vous dites que cela prend du temps, mais vous le savez, concernant les aides à l'emploi, le MR considère qu'il faut harmoniser et simplifier les différents régimes d'aide pour plus de lisibilité pour les parties prenantes. Le but est un fonctionnement simplifié pour un octroi plus rapide des aides à l'emploi. Par ailleurs, les mesures APE poursuivent trop d'objectifs et ne sont pas gérées de manière satisfaisante. Je vous prie donc d'éclaircir les commissaires sur le développement de la réforme des aides à l'emploi qui sera nécessaire, selon notre avis. Je serai déçue d'entendre qu'il n'y ait vraiment rien à communiquer ici.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Concernant le crédit relatif aux APE, même s'il est intitulé « Réforme du programme de résorption du chômage », vous savez que les moyens de la Région pour vraiment influencer sur la résorption du chômage sont ceux qui sont permis au travers de nos compétences. Ici, nous sommes clairement sur une allocation budgétaire relative aux APE et le crédit a été adapté, tout d'abord, en fonction des paramètres économiques, de l'indice santé comme je l'ai dit à l'entame de mon exposé, pour un montant de 4 718 000 euros.

Précisons aussi que, dans le cadre de la décision du Gouvernement de décembre dernier visant à soutenir la conversion des travailleurs titres-services des services d'aide aux familles et aux aînés sous le statut titres-services, en aides-ménagères, un transfert – et vous le savez, vous l'avez cité – de 6 867 000 euros a été opéré depuis le budget titres-services vers le budget APE. Il y a donc une belle augmentation cette fois du budget APE sachant que, par contre, le budget titres-services en subit la due concurrence pour un montant de 6 867 000 euros, bien entendu, puisque l'on souhaite transformer les travailleuses titres-services en travailleuses du secteur des services d'aide aux familles.

Globalement, ces montants nous permettront de continuer de pérenniser les aides à l'emploi telles qu'elles existent aujourd'hui. Avec Mme Ryckmans, toujours ce même débat. Le ministre de l'Emploi en

Région wallonne est-il un ministre qui doit subventionner structurellement des politiques qui sont menées ? La difficulté c'est que, lorsque vous avez dégagé un budget pour, par exemple, une association sur le terrain, d'aide aux toxicomanes, le lendemain une association d'aide sur le plan culturel, bref, dans tous les secteurs qui s'avèrent aussi fondamentaux pour l'équilibre d'une société et pour la cohésion sociale, c'est évidemment complexe de dire le lendemain : « Je vous retire les moyens que je vous avais alloués » ; parce que l'on sait pertinemment bien que ces moyens permettent de préserver l'emploi et de le pérenniser. C'est ce que nous allons faire au travers de la politique que nous allons mener.

Reste à savoir toute la question des incitants financiers, notamment les incitants financiers que l'on verra lors de la prochaine fois sur la formation en alternance, mais aussi des incitants financiers à l'emploi – et c'est le programme de la réforme des aides qui vous a été présenté en séance plénière d'ailleurs en février dernier.

Pour répondre à notre députée qui se demandait si elle n'allait pas être déçue. Vous n'allez pas être déçue, tous les objectifs que vous fixez, ce sont les miens. Simplifier, être plus efficace, rendre les choses plus lisibles de manière à ce qu'elles soient plus accessibles et plus rapidement octroyées, ce sont tous les objectifs que l'on poursuit grâce à la réforme.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je trouve les propos de Mme la Ministre un peu paradoxaux. Tantôt, je vous interroge sur la réforme des APE et vous me répondez, Madame la Ministre : « Oui, mais attention, ce n'est pas de la création d'emploi cette politique ». Effectivement, c'est le maintien dans un système subsidié de personnes qui ne trouveraient pas ailleurs.

(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)

Bien alors, dites-le-moi.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Vous êtes en train de me dire que les points APE sont distribués pour des publics qui ne trouveraient pas d'emploi ailleurs. C'est ce que vous êtes en train de me dire.

Mme Nicaise (MR). - C'est vous qui me l'avez répondu quand je vous ai demandé : quand la réforme des APE va-t-elle venir sur la table ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, vous savez que je ne vous répondrai pas, donc c'est inutile d'insister. C'est clair au moins comme cela !

Mme Nicaise (MR). - C'est vous, tantôt, qui m'avez dit : « De toute façon, vous devez bien savoir que ce

n'est pas dans la réforme des APE que l'on fera de la création d'emploi ». J'ai quand même le sentiment que la réponse que vous avez faite à ma collègue, Mme Baltus-Möres, va dans un sens contraire.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Nous parlons de deux choses. Il y a le texte relatif à la transformation des APE pour simplifier le mécanisme de financement. Là, on peut être d'accord ensemble que ce n'est jamais que la transposition d'un mécanisme de financement et que ce n'est pas cela qui va permettre de créer de l'emploi.

Une autre chose est que, globalement, l'ensemble de la réforme des aides à l'emploi, pour laquelle j'espère que l'on pourra aussi bénéficier encore d'une partie des APE, il faut se rendre compte que la majeure partie des APE, ce sont des emplois structurels. Il y a, aujourd'hui, beaucoup d'agréments à durée indéterminée qui ont été donnés, qui ont été délivrés. Tout ce volet, c'est de l'emploi structurel. Donc, on ne va pas savoir, du jour au lendemain, modifier cela.

Il y a bien deux choses – on va se comprendre. Premièrement, il y a le texte qui modifie le système de financement. Celui-là n'est pas créateur d'emploi en soi.

Par contre, il y a l'ensemble des mécanismes qui permettent de réformer toutes les aides à l'emploi dans lequel, bien sûr, il y aura toujours un volet APE, mais alors là on ne parle plus du mécanisme de financement en tant que tel, on parle d'autre chose. Là, bien sûr, notre objectif, c'est bien de créer de l'emploi. Si l'on est d'accord là-dessus, je serai heureuse aussi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci pour les précisions de Mme la Ministre. Je pense que comme cela, cela devient déjà plus clair. Je voudrais revenir sur quelques questions que j'ai posées où je n'ai toujours pas reçu une réponse, peut-être parce que c'était trop détaillé.

Combien de travailleurs et travailleuses ont commencé la formation de 18 mois au premier trimestre 2016 ? Mme la Ministre pourrait-elle nous indiquer le nombre d'équivalents temps plein qui sont actuellement sous APE pour les pouvoirs locaux, d'une part, et pour le non-marchand, d'autre part ? C'étaient quelques informations supplémentaires très intéressantes à avoir dans ce contexte.

Finalement, même si l'on a parlé beaucoup tantôt de cette grande réforme, vous n'avez toujours pas donné de réponse à la question : où en est-on avec cette réforme ? Je disais que je serais déçue de ne rien entendre sur le développement de cette réforme. Je pense qu'il y a peut-être des premières grandes lignes que vous pourriez déjà communiquer, mais, apparemment, c'est aussi une chose dont nous serons finalement informés par la presse.

C'est dommage et je ne peux pas accepter un tel constat qui se répète dans cette commission. On ne travaille pas vraiment avec les commissaires, mais on les informe après et c'est dommage.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Pour poursuivre le débat sur les APE, la création d'emplois, c'est vrai que les APE amènent évidemment un certain nombre – pour ne pas dire un nombre certain – d'emplois, mais c'est de l'emploi public qui est subsidié et, quand on voit les finances de la Région wallonne, on est à saturation. Donc, si je mets cela en parallèle avec des objectifs européens – on doit créer 220 000 emplois en quatre ans – ce n'est pas avec des APE que vous allez y arriver. Je pense donc que c'est surtout là que nous sommes un peu aigris, c'est de voir que, bien sûr, il faut continuer à investir et à maintenir l'emploi subsidié, mais il faudra autre chose si l'on veut résorber le chômage en Wallonie et si l'on veut augmenter le taux de la mise à l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Tout se laisse dire, évidemment. J'espère que vous avez vu comme moi l'article de presse ce matin où le FOREm présentait – et l'on m'a demandé de commenter d'ailleurs – les chiffres du chômage ou de la demande d'emploi.

Effectivement, en Wallonie, les choses se profilent plutôt bien. On a souvent décrié le fait que seules les mesures fédérales avaient permis de faire avancer, évoluer favorablement le taux de demande d'emploi, vous pouvez dire aujourd'hui, après deux ans, qu'il y a quand même, de part et d'autre, à la fois des mesures fédérales, mais aussi des mesures wallonnes, notamment en termes de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, de manière très rapprochée, très différenciée en fonction des publics, qui donnent leurs fruits, si vous voyez en tout cas l'évolution de la demande d'emploi depuis 2008.

Clairement, les évolutions entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie ne suivent pas la même tendance et la seule région qui a récupéré un taux d'emploi tel qu'il était avant 2008 – ou en 2008, juste avant la crise – c'est la Région wallonne.

On peut encore continuer à se massacrer longtemps, mais il y a des chiffres, des données qui, aujourd'hui, nous permettent de dire : « On est sur la bonne voie et les politiques que l'on mène, on doit encore les renforcer ». C'est la raison pour laquelle nous devons profiter du transfert de compétences, via la réforme de l'État, pour nous donner tous ces leviers qui sont aujourd'hui activables sur le plan de la Wallonie. La Wallonie est devenue un acteur macro-économique majeur dans la question de l'emploi, c'est fondamental.

Alors, vous avez raison, ces emplois sont largement subventionnés. Mais, comme beaucoup d'emploi, comme l'enseignement, comme la magistrature, comme toute une série de matières y compris au Fédéral qui subventionne – et heureusement d'ailleurs – largement des services publics. Par ailleurs, ce que l'on fait en Région, c'est subventionner au-delà, puisque le non-marchand est largement subventionné, sans quoi, il n'y aurait pas cette création d'emplois.

Je pense fondamentalement que l'on peut aussi se réjouir de la manière dont les choses, in fine, se mettent en place, puisque nous avons – je pense – plus de 1 million de bénévoles en Wallonie. Donc, une personne sur trois environ est investie dans un club de foot, à la Croix Rouge, bref, peu importe ; il y a énormément de bénévolat.

Parfois, l'investissement est tel que l'on est proche d'un emploi et que ce coup de pouce de l'autorité publique permet justement de pérenniser, de créer un emploi et ensuite, de pérenniser une action qui se fait de toute façon au bénéfice de l'intérêt général. Cela, me semble-t-il, c'est fondamental. On va donc continuer au travers des APE pour essayer de rebondir sur notre discussion.

Sur le calendrier, je l'ai dit mainte fois et j'arrêterai d'annoncer : clairement, nous voulons d'abord mettre en œuvre la simplification, donc « forfaitariser » les enveloppes qui sont octroyées, notamment aux pouvoirs locaux, par exemple, pour faire en sorte que les différents mécanismes de financement soient rassemblés en un seul. C'est un phénomène de simplification radical et fondamental, mais cela ne se fait bien sûr pas d'un seul coup de cuillère à pot, d'où les moyens budgétaires alloués, pour essayer de faire toute une série d'études et statistiques pour baliser le chemin et surtout, permettre de rassurer tous les opérateurs de terrain – à commencer par nos pouvoirs locaux – sur le fait que, demain, même si l'on change le mécanisme de financement, les moyens seront toujours là pour permettre le même volume d'emplois. J'y serai d'ailleurs très attentive, eu égard au maintien du volume global de l'emploi, cela m'apparaît très important. Souvenez-vous, c'est la raison pour laquelle j'avais vraiment fait le forcing pour que ces enveloppes restent et subsistent au sein du département Emploi – je pense que c'est très important au niveau du budget wallon – pour ne pas que ces budgets glissent vers d'autres compétences qui, in fine, ne seraient plus à terme vraiment dévolues à l'emploi, mais pourraient être perverties vers des investissements ou vers d'autres frais de fonctionnement, ce que je ne souhaiterais pas.

Je suis et reste ministre de l'Emploi et je soutiendrai l'emploi.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Effectivement, j'ai lu cet article du *Soir* ce matin et je suis contente que vous ayez, Madame la Ministre, une raison de vous réjouir. Mais j'ai lu dans ce même article que, très justement, le journaliste vous posait la question de savoir si l'on avait pu mesurer la réforme des allocations d'insertion sur les jeunes dans la diminution du chiffre et que vous avez répondu qu'il était présomptueux de chiffrer la conséquence de cette réforme. D'accord, réjouissons-nous, il faut rester optimiste, mais nous ne pourrions nous réjouir vraiment que lorsque effectivement, nous saurons quel est, dans ce chiffre – d'autant plus que, quand on lit l'article, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans qui sont spécialement impactés par la diminution du chômage – de manière exacte la part de réduction qui doit se raccrocher à l'exclusion par rapport à la réforme des allocations d'insertion.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Si je peux me permettre un commentaire – et j'apprécie d'ailleurs le débat, parce qu'il est vraiment très intéressant, mais complexe – c'est clair que l'exclusion des allocations d'insertions ou de chômage est un phénomène qui est typiquement fédéral, qui est géré par l'ONEM. Donc, comment voulez-vous que le FOREm, qui gère autre chose – c'est-à-dire, qui gère la demande d'emploi, qui inscrit les demandeurs d'emploi... La difficulté, c'est de savoir quels sont ceux qui ont été exclus des allocations, qui malgré tout viennent se réinscrire, soit à titre obligatoire, soit à titre volontaire. C'est donc là toute la question de savoir combien viennent se réinscrire. Ce que le FOREm voudrait, c'est que tout le monde vienne se réinscrire. La difficulté, c'est d'aller toucher ce public. Jusqu'à présent, l'ONEM ne l'a pas « pucé » pour que nous puissions effectuer ni la statistique, ni le suivi et l'accompagnement.

La difficulté, c'est de réconcilier deux données qui viennent de deux origines tout à fait différentes : d'une part, le paiement d'allocations – et c'est géré par l'ONEM au Fédéral – ; d'autre part, autre chose qui est un phénomène de demande d'emploi et qui, a priori, n'a rien à voir.

Globalement, beaucoup de demandeurs d'emploi sont bénéficiaires d'allocations. Mais, pour le reste, c'est vraiment très présomptueux de vouloir faire le lien. En tout cas, aujourd'hui, nous n'en avons pas les outils.

Mme la Présidente. - Bien, un débat intéressant.

Nous passons à la division organique 18 « Entreprises, Emploi et Recherche », programme 16 « Contrôle de la disponibilité des chômeurs ».

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Globalement, c'est vrai qu'il y a un mois ou deux, on s'était un petit peu émus des problèmes de communication qu'il y avait eu entre l'ONEM et le FOREm et qui avaient conduit à un certain retard dans les sanctions infligées aux chômeurs suite aux contrôles de la disponibilité. On avait eu plusieurs courriers émanant des différents responsables. Aujourd'hui, pouvez-vous, dans la suite de ce qui avait été dit à l'époque, confirmer que les relations et les communications entre les deux organismes se passent toujours au clair ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Plus aucune difficulté ne m'a été relayée. Les difficultés étaient liées à des transferts de fichiers informatiques et des difficultés de compréhension de « langages machine », si vous voulez, mais pas de langage entre les personnes ou les organismes.

Mme la Présidente. - Nous en sommes à la division organique 18, toujours, au programme 17 « Titres-services FOREm ».

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - À l'article budgétaire 41.01, il y a une augmentation de 13 720 000 euros et puis l'on a les 6 467 000 euros qui sont transférés aux APE, dans le cadre de la politique SAFA. Dès lors, on peut considérer que l'augmentation du budget s'élève à 20,587 millions d'euros, comme Mme la Ministre vient de le confirmer. Vous avez expliqué aussi pourquoi cela n'était pas prévu à l'initial.

J'ai quand même une petite question sur les ennuis techniques rencontrés par Sodexo dans le traitement des titres-services durant le premier trimestre 2016 : la lecture optique des titres-services de qualité très inégale, avec beaucoup de rejets de titres-services. Je voudrais juste savoir si les conséquences de ces problèmes ont eu un coût pour la Région.

Il est, en outre, tout de même important de savoir si, finalement, les choses sont tout à fait rentrées dans l'ordre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, en ce qui concerne les difficultés relevant de la lecture optique des titres-services, nous en avons beaucoup discuté lors des tables rondes organisées en mon cabinet, avec les représentants des employeurs et des travailleurs et même de la société Sodexo.

Ce qui est évident, c'est que la Région wallonne a voulu être stricte en termes de contrôle des données

comptabilisées pour permettre le paiement des chèques et donc le paiement des entreprises.

Il a donc été souhaité que la lecture optique soit utilisée tout simplement pour enregistrer les chèques, ce qui, faut-il le dire, existait préalablement, lorsque la matière était gérée au niveau fédéral. Si la lecture optique n'était pas parfaite, le titre était, malgré tout, comptabilisé, ce que la Région wallonne a voulu, évidemment, durcir en faisant en sorte que nous puissions lire à la fois l'identité du bénéficiaire, l'identité de l'entreprise, la date avec les prestations et le nombre de prestations.

Comme cette lecture optique a été plus précise, il est clair que plus de titres ont été sujets à rejet. Les entreprises ont donc dû apprendre à compléter de manière lisible les titres-services qui étaient rentrés.

Nous nous étions accordés sur un délai de six mois pour ne pas évidemment enclencher des non-paiements vers les entreprises, qui auraient été drastiques pour leur situation de trésorerie.

Mais compte tenu des difficultés engendrées, nous avons demandé à Sodexo s'il n'y avait pas moyen d'améliorer la mécanique de lecture et d'enregistrement. Et nous avons plutôt convenu que lorsqu'une entreprise atteignait un quota, un taux acceptable de lecture de titres-services actifs et lisibles, l'ensemble de l'enveloppe pouvait évidemment passer, le solde étant des difficultés liées au remplissage manuel de ces titres, pour éviter des investissements faramineux aux entreprises avec des opérations informatiques que, sur le terrain les travailleuses n'ont pas, pour permettre de poursuivre l'encodage au travers des mécaniques notamment téléphoniques, et cetera.

Globalement, aujourd'hui, les choses sont en train de se rétablir, les solutions sont sur la table et avec un nouveau délai jusqu'au mois de septembre pour rassurer tout le monde autour de la table sur les entreprises en tout cas, sur la question de l'enregistrement des titres-services. C'est une question très technique, mais pour répondre à votre question, il n'y a pas de coûts supplémentaires pour la Région.

Mme la Présidente. - La parole est M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Sur ce point-là, je reste, personnellement, très dubitatif. J'étais présent en 1999 quand on a imprimé, chez Sodexo, les premiers titres-services. Miet Smet – je travaillais dans son cabinet à cette époque – et Michel Croisé, qui était déjà là à ce moment-là, nous expliquaient, avec fierté, que le système des titres-services, comme les chèques ALE et les chèques repas d'ailleurs, était extrêmement fiable, parce qu'à l'impression, à l'origine, tout passe dans le code-barre, au point où, par exemple, si un utilisateur les perd ou si on les lui vole, on sait retrouver toute la trace et le voleur ne sait pas les utiliser. On a fonctionné

pendant toutes ces années et jusqu'à présent, sur ce principe-là.

Dans mon esprit, à l'époque, les éléments complétés manuellement étaient des éléments de contrôle par sondage en cas de souci. On en fait maintenant un contrôle systématique.

Vous aviez évoqué, quand les problèmes sont apparus au début de l'année, que les sociétés qui font la lecture optique ne savaient pas garantir un taux de lecture de plus de 80 %.

Moi, dans des conditions pareilles, j'ai un souci technique : si l'on ne sait pas garantir plus de 80 %, on a des problèmes à n'en plus finir.

En fait, vous avez dit, tout à l'heure – mais je suppose que c'était un lapsus – que les entreprises ont dû apprendre à mieux compléter les titres, mais c'est l'utilisateur qui les complète. L'utilisateur sait écrire, ne sait pas écrire ; il sait bien écrire ; il est attentif, il n'est pas attentif ; il écrit en bleu, en vert, en rouge, en noir : il est très difficile de les former, de les contrôler, de les discipliner.

Dans mon entreprise titres-services, on leur a offert, à chacun, un stylo à bille noir, qu'ils vont bien évidemment perdre, en leur disant : « Vous devez remplir en noir et pas autrement ». Cela n'ira donc jamais bien, cette histoire. Et que se passe-t-il ? C'est l'entreprise titres-services qui doit, manuellement, un à un, corriger les défauts.

Dans la durée, pour moi, il y a un effort qui est demandé, qui est démesuré par rapport à l'objectif à atteindre et donc il faudra, à un moment donné, faire une évaluation vraiment en profondeur sur le mécanisme qui est mis en place.

Je comprends qu'on le veuille, je comprends qu'on le mette en place et que l'on fasse un maximum puisque l'on a décidé de le faire, mais je reste dubitatif sur le résultat final et je pense qu'à un moment donné, une évaluation devra être faite sur ce qui a été entrepris.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Drèze, je vous comprends bien, et à la fois, il faut évoluer aussi à la mesure de notre temps, c'est-à-dire que plus on aura une automatisation de la chose, plus nous pourrions ajuster avec cohérence nos chiffres, d'une part et, d'autre part, permettre d'éviter les fraudes et c'est l'intention première du Gouvernement wallon.

Les cas de fraude au niveau fédéral avaient été nombreux et moi-même, ici, dès le début de la législature, j'ai été confrontée à un cas de fraude, qui a

été dénoncé, et je peux vous dire que cela se chiffre vite à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Il est donc grand temps d'exiger un minimum de cohérence et de lecture ad hoc des titres qui ont été rentrés pour éviter de faux prestataires ou de faux bénéficiaires. Je pense que c'est vraiment ça l'objectif. Le dernier carat, on ne l'aura jamais, ce n'est pas cela que l'on recherche. Ce que l'on recherche c'est vraiment, un, permettre d'automatiser au maximum, donc en passant au titre électronique – quoique j'entends dire aussi que cela peut provoquer d'autres difficultés –, mais la volonté est d'évoluer vers les titres électroniques. Et deux, d'éviter au maximum les cas de fraude.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze

M. Drèze (cdH). - Allons jusqu'au bout de la réflexion. Imaginons que l'on a un système 100 % performant en termes de lisibilité, peu importe qu'il y ait un peu de manuel derrière, pour avoir une utilisation optimale en matière de fraude, il faut croiser les données avec les données ONSS. Est-ce cela l'objectif ?

Les Régions se sont-elles entendues avec l'ONSS pour faire ce croisement de données, *data mining*, et cetera, qui se fait avec succès dans d'autres domaines ?

Va-t-on simplement regarder les dates issues de la lecture optique quand on aura une suspicion de fraude ?

S'agira-t-il d'un croisement de données systématique de toutes les prestations ou uniquement dans des cas particuliers ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je ne connais pas toute la technicité du dossier. Néanmoins, je sais qu'un des numéros qui est contrôlé, c'est le numéro NISS et que l'objectif est de faire de plus en plus de croisements avec la banque-carrefour, bien entendu, pour permettre justement de vérifier l'exactitude des données. Pour le reste, on entre dans une grande technicité, me semble-t-il.

Mme la Présidente. - Nous passons à la division organique 18 « Entreprises-emploi-recherche », programme 18 « Réduction des cotisations sociales sur les groupes cibles – FOREm ».

Y a-t-il des réactions ? Non.

Nous passons à la division organique 18, programme 19 « Emplois de proximité ».

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je formulerais deux interventions.

La première concerne l'AB 41.01 « Subventions au CESW ».

On voit qu'une somme de 50 000 euros y est créditée. Quand on voit la justification, ces crédits sont destinés à financer la Commission consultative des entreprises de titres-services, pour une part, et une autre Commission consultative d'agrément des formations dans le cadre du Fonds des titres-services, pour une autre part.

Apparemment, on crée deux nouvelles commissions consultatives. Je vais mettre cela en relation avec l'objectif du ministre-président qui nous a dit, il y a à peu près un an, qu'il fallait absolument raboter, rationaliser, réduire ces commissions consultatives, qui devaient passer de 50 à 10. N'y a-t-il pas, ici, contradiction avec votre patron ? Ou alors je me trompe, et ces commissions consultatives existent déjà bel et bien, auquel cas alors, pourquoi augmenter de 50 000 euros, qui n'étaient pas prévus à l'initial ?

C'est ma première intervention.

Ma deuxième intervention, c'est l'AB 43.04 « Convention de premier emploi dans les projets locaux, secteur public ».

On voit que cela augmente de 243 000 euros. La justification c'est lors de la clôture des dossiers 2014-2015, là c'était vous qui étiez en place. L'administration a pu constater que dix postes n'avaient pas été budgétisés dans les crédits initialement prévus. Il s'agit de dix postes APS, agents de prévention et de sécurité. Et forcément, on les a adaptés.

Comment expliquez-vous un oubli de dix personnes et quel est l'avenir de ces aides ? Allez-vous les maintenir à travers le pacte pour l'emploi ou non ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Henquet, quant à l'AB 41.01.40 sur la subvention au CESW, pour financer la Commission consultative des entreprises de titres-services et financer la Commission consultative d'agrément des formations dans le cadre du Fonds des titres-services, il est clair que cette AB est créée en lien avec le transfert de compétences, que ces commissions existaient au plan fédéral, qu'il fallait donc les créer au plan régional, et que dans l'attente de la réforme de la fonction consultative enclenchée par notre ministre-président, nous devons, malgré tout, mettre en place ces deux commissions consultatives. Elles évolueront probablement dans le cadre de la réforme consultative globale, mais il nous fallait la créer maintenant, puisque l'on aimerait faire évoluer le Fonds

de formation, étant donné qu'il est susceptible d'avoir des demandes d'agrément de nouvelles entreprises titres-services.

Sur l'allocation de base 43.04.22, sur les CPE, les éléments qui nous ont été communiqués faisaient état d'un chiffre qui nous a été donné par les instances fédérales. Et puis, lorsque nous avons obtenu la compétence, nous avons pu compter et c'est le résultat du comptage. Il manquait dix postes. Je ne sais rien vous dire de plus.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je vais vous faire confiance, je ne sais pas vérifier, évidemment. Ceci dit, pour les commissions consultatives, n'oubliez pas de prévenir M. Magnette qu'il y en a deux en plus maintenant !

Mme la Présidente. - Plus d'intervention pour ce programme ? Personne.

Nous passons au programme 21 « Formations professionnelles ».

Pas d'intervention ? Non.

Nous passons au programme 22.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - J'ai, d'abord, deux petites questions sur l'article budgétaire 41.04. Combien de PME ont-elles recours aux chèques formation en Wallonie ?

On aimerait savoir également si le dispositif est amené à subsister dans les prochaines années.

J'ai une question supplémentaire dans la DO 10, mais je pense que l'on verra cela après.

Par contre, j'ai quand même une question générale sur la formation. Je pense que je pourrais ajouter cela.

On sait qu'en Wallonie, il existe un grand nombre d'emplois non pourvus – on parle souvent des métiers en pénurie – mais aussi d'un taux de chômage assez élevé.

Pour lutter contre ce paradoxe, le MR considère qu'il est nécessaire d'accroître le niveau de qualification et de sensibiliser et de mieux orienter nos jeunes dans leurs choix professionnels, j'ai essayé de retrouver des postes spécialement dans ce but, mais je n'ai rien trouvé. Peut-être Mme la Ministre pourrait-elle faire le point sur cette question également.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - En ce qui concerne le financement des chèques formations, très clairement, combien de PME y

ont-elles recours aujourd'hui ? Je ne saurais pas vous donner le chiffre comme cela. Je vous propose de poser une question écrite et l'on vous donnera toute la statistique que vous souhaitez.

Néanmoins elles sont nombreuses, je peux vous le dire, j'en vois passer pas mal et je vois aussi beaucoup de demandes d'agrément. Le système va-t-il subsister ? Oui, vous entrez, là, pleinement dans une question relative à ce que le pacte décline, c'est-à-dire qu'un des six chantiers du pacte concerne la réorganisation des incitants financiers à la formation continue des travailleurs. Donc on est pleinement dans le chèque formation. Il y a plusieurs dispositifs : le chèque formation, le crédit adaptation, le congé-éducation payé, et l'idée d'avenir – donc vous ne trouvez pas cela ici dans les chiffres tels quels puisque ce n'est pas encore pour 2016, ce sera pour après – est que lorsque la demande de formation émane d'un employeur, un seul système de financement subsistera, c'est le système du chèque.

C'est le chèque formation tel qu'ici qui va évoluer pour aussi servir les grandes entreprises. Actuellement, ce sont les PME, et cetera. Donc le système va évoluer, mais globalement, c'est l'idée du chèque formation. Et puis lorsque la demande émanera du travailleur, nous fonctionnerons avec un système de financement, c'est le congé-éducation payé, c'est-à-dire le droit pour chacun des travailleurs de pouvoir se former pour un meilleur épanouissement personnel ou pour une évolution de carrière ou pour une évolution vers de nouveaux métiers. Et a contrario, c'est aussi la possibilité, pour l'employeur, de bénéficier d'un remboursement forfaitaire pour les heures d'absence du travailleur.

Voilà l'évolution des chiffres. Pour la statistique je vous propose de poser une question écrite et l'on vous donnera tous les chiffres que vous souhaitez.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci pour ces précisions. Je veux bien revenir en question écrite pour la première question.

La question supplémentaire dont je parlais tantôt, il s'agit, là aussi, de la formation. Je souhaiterais la poser maintenant. Il s'agit de la division organique 10, programme 04 « La coordination des dossiers relatifs aux fonds structurels », de l'AB 12.03, « Études relatives à la gestion des fonds structurels européens, préparation des programmes, évaluation, échange d'expériences, organisation des comités de suivi, cofinancement par le FSE », où là, le montant passe de 232 000 euros à zéro.

C'est pour cela que je voulais quand même poser une question à ce sujet.

La justification indique notamment que – je viens de les citer – « le programme opérationnel 2014-2020 FSE, prévoit la mise en œuvre d'un plan d'évaluation qui fera appel à des expertises externes. Une première étude a été initiée en 2015 sur l'IEJ, donc l'initiative pour l'emploi des jeunes, et sera finalisée début 2016 ».

Qu'en est-il de cette étude ? Quels sont les résultats ? Combien a-t-elle coûté ? Que vont impliquer les conclusions concrètement ? Merci de faire le point sur l'initiative pour l'emploi des jeunes également.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame Baltus-Möres, clairement la DO dont vous parlez ici sur les fonds structurels relève de la compétence du ministre-président. Je le laisserai donc répondre à votre question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je vais peut-être prolonger la réflexion de Mme Baltus-Möres concernant le chèque formation.

Le médiateur avait signalé qu'il y avait un décalage entre la Région flamande et la Région wallonne, puisque apparemment, en Flandre il s'agit d'une aide à la carrière des individus, tandis qu'en Wallonie, c'est l'une des deux entreprises.

Vous disiez que réconcilier les deux vous demanderait un changement complet de paradigme. Je vous avais interpellé là-dessus en date du 19 octobre 2015. Vous disiez ce que vous avez repris en partie comme explication pour Mme Baltus-Möres, que la mise à plat des incitants à la formation continue des travailleurs fait l'objet du pacte, en tout cas est pris en charge par un groupe de travail dans le cadre du pacte. Vous insistiez sur le fait que c'était une thématique prioritaire, qu'il fallait voir une cohérence des dispositifs. Vous terminiez en disant que vous ne manquerez pas de me tenir informé des résultats des réunions du suivi, avec les partenaires, les GPE wallons, dont les premières orientations devraient être obtenues pour début 2016. On est milieu 2016.

Outre ce que vous avez dit, pouvez-vous détailler un petit peu plus ou bien est-ce motus et bouche cousue ?

Deuxième question, c'est l'AB 41.35. Là, on voit qu'il y a effectivement un crédit supplémentaire de 5 millions d'euros par rapport à l'initial, qui était à zéro, concernant les formations des centres de compétences articulés aux projets des pôles. Il n'y a pas d'explication. Pouvez-vous nous dire d'où vient ce montant ? Vous allez me dire que vous l'avez adapté. Pouvez-vous nous donner quelques explications en fonction de ce projet de

formation des centres de compétences articulés aux projets des pôles ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - En ce qui concerne les chèques formation, évidemment chaque région va évoluer différemment. Je crois savoir que la Région flamande jette un œil attentif sur la réforme des aides et des incitants financiers qui est en train de voir le jour ici en Wallonie. La réforme que l'on a voulue pour la formation continue des travailleurs, c'est vraiment simplifier.

Comme je l'ai dit, si la demande vient des entreprises, des employeurs, mais aussi des indépendants, c'est évidemment la question du chèque formation que l'on va voir évoluer pour répondre à toute une série de questions qui ont été posées dans le cadre du débat et de la négociation pour le pacte.

D'autre part, l'aide au travailleur on ne l'oublie pas bien entendu, sollicité – vous l'imaginez bien – par le banc syndical, avec une volonté claire de permettre l'épanouissement de chacun au travers d'une formation continue au niveau professionnel. Là, c'est le congé-éducation payé.

Les deux lignes sont vraiment bien lancées.

Après, c'est le contenu du pacte, en faisant les arrêtés notamment du congé-éducation payé, qui va venir sur la table. Je vous ai dit qu'elles étaient en route, nous allons essayer de les amender de manière telle qu'ils répondent aux volontés transmises dans le pacte.

Pour ce qui concerne l'AB 41.35, sur la formation des centres de compétences articulés au projet des pôles, j'avais justement, ce matin, une réunion du comité de pilotage Interdomaines. C'est exactement comme cela qu'il s'appelle. Cette allocation fait l'objet d'un montant au départ de 4,5 millions d'euros. C'est ce qui était prévu dans le cadre du plan Marshall 4.0. Fort heureusement, cette allocation est augmentée de 500 000 euros complémentaires, qui ont été inscrits pour couvrir les dépenses relatives au volet formation des nouveaux appels à projets des pôles.

Les pôles, qui rassemblent les six domaines de compétence, lancent régulièrement des appels à projets, on va lancer bientôt le 19e appel. Nous avons décidé de scinder le volet recherche et développement et le volet formation pour que chaque appel soit spécifique.

D'ailleurs, j'avais une réunion à ce sujet ce matin avec les responsables des pôles, avec le FOREm, avec le responsable du plan Marshall, avec la DGO6 qui est aussi impliquée, avec la MEF du FOREm, avec toute une série de partenaires, avec des secteurs professionnels aussi pour permettre d'imaginer comment utiliser au mieux ces moyens et comment lancer les

appels à formation, toujours dans l'idée – comme on le disait tout à l'heure – qu'il faut augmenter les compétences de nos travailleurs. Encore faut-il le faire en attente et en cohésion avec les besoins de nos entreprises.

C'est peut-être la plus grande difficulté quand on lance cet appel à projets, d'être vraiment articulé sur ce qui est absolument nécessaire pour permettre le redéploiement de nos entreprises.

Il y a tout un travail qui se veut derrière cela. On a décidé évidemment d'allouer 500 000 euros complémentaires.

Pour tout dire, ils ont été transférés depuis la provision inscrite dans le programme du secteur budgétaire du ministre Marcourt. Comme cela, vous saurez tout des soutiens de mes collègues : le ministre-président, pour ce qui concerne le soutien à l'expertise ; le ministre Lacroix, pour ce qui concerne le volet redevance kilométrique et le volet formation ; et ici, le ministre Marcourt dans le cadre des centres de compétence et des pôles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci pour ces explications.

En fait, j'avais bien entendu la première version concernant le chèque formation. Je voulais tout simplement revenir parce qu'en novembre 2015, vous m'aviez dit que l'on aurait les premiers résultats en janvier 2016.

Forcément, députés appliqués tels que l'on essaie de l'être, on va noter dans l'agenda électronique « Attention, réponse de Mme la Ministre Tillieux en janvier 2016 concernant ce point-là ». Puis, en janvier 2016, il n'y a rien, ni en février, et cetera.

J'aurais préféré que l'on donne un peu moins de précisions en termes de délai, mais quand on en donne on essaie de les tenir, même si je sais que vous n'êtes pas seule responsable et que, comme vous l'avez dit cent fois, mille fois, le GPE wallon, cela met du temps parce qu'il y a beaucoup de partenaires autour de la table et que négociateur prend du temps.

Mme la Présidente. - D'autres questions sur le programme 22 ? Non.

Nous passons au programme suivant, le programme 24.

Quelqu'un a-t-il des questions sur le programme 24 ? Non.

Nous passons au programme 25, politiques croisées dans le cadre de la formation.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je formulerais quatre interventions.

L'AB 01.09 et l'AB 01.11 portent exactement sur le même intitulé. Ils ne sont pas mis l'un en dessous de l'autre, ce sont même deux pages différentes. C'est intitulé « Marshall 4.0 – axe 1.2.1 – Subventions dans le cadre du projet Cité des métiers de Namur ». Il n'y a pas de mouvement à l'ajustement, mais un arrêté de réallocation de 31 000 euros en premier lieu, c'est-à-dire l'AB 01.09, qui file vers le 01.11. Pourquoi y a-t-il un doublon ? Pourquoi cette redondance ? Pourquoi ce transfert alors qu'apparemment c'est exactement le même intitulé de l'AB ? » On ne retrouve pas ces doublons ou ces transferts de réallocation, ces arrêtés de réallocation concernant la cité des métiers de Charleroi ou de Liège. Pourquoi cette particularité ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je peux vous répondre tout de suite.

Effectivement, il faudrait ajouter – je pense – dans le cadre de l'allocation 01.11 le mot « investissement », c'est ce qui justifie uniquement la création d'une allocation distincte pour distinguer les frais de fonctionnement, que vous trouvez au 01.09, des frais d'investissement, que vous trouvez au 01.11.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Deuxième intervention, par rapport aux arrêtés de réallocation, les aviez-vous justifiés ? Je sais bien que votre collaboratrice tantôt me faisait signe « Je vais vous expliquer ». Justement, je n'arrivais pas, à propos de cette division organique, à la somme des soustractions ; elle ne correspondait pas à la somme des additions. Il y a un problème de 49 000 euros. Comment cela se fait-il ?

De loin, vous m'avez mimé quelque chose, mais je n'ai pas compris. Pour l'enregistrement, les mimes, c'est difficile.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ici, vous trouvez les 49 000 euros, c'est dans des crédits de liquidation qui sont donc utilisés au sein de la division. Ils sont, en l'occurrence, utilisés pour des crédits du programme 11.

(Réaction de M. Henquet)

À l'interne du même programme, pour des crédits de liquidation.

M. Henquet (MR). - Vous confirmez bien que si c'est en engagement, c'est uniquement le programme et quand c'est en liquidation c'est toute la division ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Tout à fait. Je me suis trompée tout à l'heure, c'est vraiment la division.

M. Henquet (MR). - Je fais les questions et les réponses.

C'est vraiment la division. Le transfert des crédits de liquidation est réalisé pour compenser les besoins de l'AB. 33.13 du 18.21, comme cela vous aurez l'allocation exacte.

M. Henquet (MR). - Troisième, l'AB. 41.03 « Marshall 4.0, et cetera » plateforme interactive OFFA créditée de 500 000 euros en crédit d'engagement. Justification : les crédits serviront à développer une plateforme interactive unique liée à l'offre et à la demande des stages d'alternance et à l'agrément des entreprises pilotées par l'OFFA. Le fait que ce soit prévu en crédit d'engagement et non pas en crédit de liquidation cela veut donc dire, je dois bien en conclure qu'il n'y aura rien de mis sur pied pour 2016.

S'il n'y a rien de prévu pour 2016, quelle sera la *deadline* que vous fixerez pour mettre ce bel outil en œuvre ? Puisque l'on parle de l'OFFA, pouvez-vous me citer une décision qu'a prise le Conseil d'administration installé depuis septembre 2015 ? Quelles sont les mesures que l'OFFA a prises en général ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Des crédits ont été dégagés, vous le dites, pour développer cette fameuse plateforme interactive unique pour articuler l'offre et la demande de stages en alternance au niveau de l'OFFA. Aussi, la question de l'agrément des entreprises est un outil important. Le montant de 500 000 euros en crédit d'engagement est inscrit sur l'article. Les crédits de liquidation seront transférés selon les besoins par le biais de réallocations. Aujourd'hui, un marché a été lancé pour avoir un prestataire de service.

Les informations relatives aux entreprises seront accessibles par bâton de visibilité pour les places de stage. Une mission de consultance a été confiée à IWS, un transfert sera opéré vers le secteur pour pouvoir justement terminer la phase d'analyse en cours.

Il y s'agit de réallouer en fonction des besoins. Les crédits sont là et la liquidation se fera au fur et à mesure.

M. Henquet (MR). - Il n'y a pas de *deadline* pour la mise effective en route de cette plateforme ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Il faut bien imaginer que cette plateforme va avoir énormément de critères pour pouvoir fonctionner sur la base aussi de différentes institutions au départ. Puisqu'il y a SFPME à Bruxelles, IFAPME en Wallonie, tout le volet enseignement avec les CEFA. Il faut que chacun puisse aussi discuter avec cette plateforme. Il faut créer un système qui permette cet échange de données.

Par ailleurs, le plus difficile c'est la phase d'analyse. Je ne voudrais pas donner de calendrier – surtout que vous me récupérez à chaque fois – par rapport à la mise en place de la plateforme. Ce qui est bien, c'est qu'IWBS travaille déjà à l'analyse du dossier pour permettre d'avancer.

Le plus rapidement possible, c'est attendu, c'est un objectif et les partenaires sociaux s'y engagent également.

M. Henquet (MR). - Quant à une décision qu'a prise le Conseil d'administration de l'OFFA depuis septembre 2015 ? Ils sont en place depuis un an, je n'ai encore rien vu de ce qu'ils avaient fait.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce que vous savez, c'est que la pièce maîtresse qui est le fonctionnaire dirigeant vient d'être désignée. Il a pris ses fonctions le 1er juin. C'est important pour un organisme comme celui-là. Le Conseil d'administration a réglé des tâches très administratives. L'arrivée du fonctionnaire dirigeant va maintenant permettre de *booster* tous les dossiers qui n'attendent que lui pour pouvoir démarrer. Quant à toute l'équipe de personnes détachées, on en avait déjà parlé. Nous allons évoquer ce dossier dans le cadre du Gouvernement conjoint et très probablement du Gouvernement quadripartite qui va avoir lieu jeudi. Nous en parlons dans le cadre des gouvernements conjoints.

Vous voyez que le dossier est bien sur la table.

Mme la Présidente. - Monsieur Henquet, d'autres remarques ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je termine sur ce point. C'est quand même étonnant de se dire qu'un Conseil d'administration fonctionne sans personne à sa tête. Je me dis que la première chose qu'ils auraient du faire dès le mois d'octobre 2015, c'était de désigner quelqu'un et puis la machine pouvait se mettre en route. Ce qui paraît logique. Sinon, sans personne à la tête, on ne sait pas

prendre de décisions pertinentes et pas de décision, tout court.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Si je peux me permettre, ce n'est pas qu'il n'y avait personne, un expert avait été désigné pour pouvoir assurer la fonction dans l'attente de la désignation et de toute la procédure qui devait être régulière, et cetera. Cela prend toujours du temps, vous le savez, surtout pour des hauts fonctionnaires. Une fois les épreuves terminées, la désignation a été rapide. C'était au 1er juin, mais dans l'intervalle, une personne avait été désignée comme experte pour pouvoir assurer les missions quotidiennes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Voici la dernière AB, Madame la Présidente – j'use de votre patience – l'AB. 41.04. Cela recoupe ce que j'ai déjà énoncé tout à l'heure. « Subventions au CSW » et créer spécifiquement 30 000 euros, ces crédits sont destinés à financer une nouvelle commission consultative du dispositif « congé, éducation payée ». Même question que la fois passée, cela vient du Fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Bonne réponse, vous avez trouvé la troisième commission. Il y en avait trois, vous les avez toutes les trois, vous avez le bonus.

M. Henquet (MR). - N'oubliez pas de prévenir M. Magnette !

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - M. Henquet a posé la question que je souhaitais poser, c'était sur la plateforme OFFA donc je n'ai pas besoin de revenir sur le sujet.

Mme la Présidente. - Plus d'autres interventions sur le sujet ?

Nous allons passer, si j'ai bien écouté notre secrétaire, à la note de genre annexée au projet de décret.

Avez-vous des remarques sur le sujet ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, vous avez fait une note de genre plus détaillée que les autres fois, je vous remercie. Je n'ai pas encore eu le temps de faire le travail sur l'ensemble des autres ministères, mais comme d'habitude, vous êtes sans doute

l'une des seules qui a une note de genre plus précise et plus documentée. Il reste, comme vous le savez, une difficulté globale dans ce Gouvernement à avancer sur des notes de genre de manière cohérente et à pouvoir identifier des éléments. On nous a expliqué que le test de genre était encore en réflexion. On sait, par ailleurs, que les formations par logique ont lieu, mais qu'il reste toujours la difficulté parfois d'avoir des interlocuteurs fiables et permanents, qui ont suivi les formations et qui répondent de manière adéquate aux interpellations du GIC et au prescrit du décret.

Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que dans cette note de genre vous mettez en évidence la manière dont l'IFAPME et le FOREm, surtout l'IFAPME met en évidence le genre et la diversité. Je trouve qu'il ne faut pas mêler les choses. Quand on parle du genre, on parle bien du genre. La diversité est un autre enjeu, c'est la question des discriminations. La question du genre n'est pas assimilable à la question de la diversité. Parfois, on voit des interprétations inadéquates dans ce sens.

Je vous invite peut-être pour le futur à revenir sur ce qui est les questions d'égalité hommes-femmes. J'aurais voulu vous poser une question – c'est une question que j'ai déjà évoquée – par rapport aux campagnes de sensibilisation et notamment la dernière page sur les actions de l'IFAPME, sur l'importance d'avoir des postes ouverts aux hommes comme aux femmes et d'y être toujours attentif. Là, la loi est bien intégrée par tout le monde. J'aurais voulu savoir, quand on parle de campagne de sensibilisation relative à l'accès des femmes dans les métiers, par exemple, les métiers de la construction ou l'accès aux hommes dans les métiers traditionnellement féminins. Cette espèce de déconstruction des stéréotypes auxquels on doit faire face dans la formation et dans l'emploi, j'aurais voulu savoir si vous avez des outils d'évaluation de ces campagnes de sensibilisation.

Quand on fait des campagnes, c'est toujours intéressant de se donner des indicateurs d'impact sinon on fait des campagnes, on les refait, on les fait, on les refait, on ne sait pas finalement ce que cela apporte si ce n'est éventuellement en termes d'une augmentation relative du nombre d'hommes ou de femmes dans les métiers catégorisés comme stéréotypés et donc leur ouverture de manière générale. Je voulais savoir si l'IFAPME et le FOREm pourraient mettre en place avec votre aide et avec les personnes de vos cabinets qui font partie de cette plateforme de toutes les personnes des différents ministères qui travaillent avec le GIC, de pouvoir vous donner des indicateurs d'impact de ce que vous mettez en œuvre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je vous remercie de

souligner que la note a tout de même évolué par rapport aux versions antérieures. On a essayé de faire l'exercice avec une vision un peu nouvelle.

Si nous avons abordé la question des populations issues de l'immigration, ce n'est pas tout à fait de manière distraite, et ce n'est certainement pas pour mêler les genres, si je peux m'exprimer ainsi, mais simplement parce que l'on est aussi conscient que le statut de la femme dans certaines populations et communautés issues de l'immigration est parfois très particulier et nécessite un œil attentif, surtout dans l'insertion à l'emploi et dans l'insertion à la formation. C'est plutôt ce volet qui voulait être abordé peut-être pas suffisamment explicite dans le cadre des mots employés. En tout cas c'était ce volet-là sur lequel d'ailleurs j'ai déjà été interpellée à plusieurs reprises dans votre commission.

C'est important de ne pas passer outre. Pour ce qui concerne la mesure d'impact, c'est quelque chose de très complexe. Vous savez que l'on a des coachs sectoriels qui permettent de mener des campagnes et d'être sur le terrain pour essayer de valoriser les initiatives tant du côté des femmes que du côté des hommes, par ailleurs. C'est toujours très difficile d'en mesurer l'impact, mais on est à votre disposition pour en débattre à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Effectivement, j'avais levé la main et je n'ai pas compris pourquoi je n'avais pas été joint à l'intervention de Mme Ryckmans. Je voulais en tout cas me fendre d'un petit commentaire par rapport à cette note de genre et notamment pour éviter qu'elle ne devienne anecdotique à l'avenir. C'est un engagement ferme de ce gouvernement depuis le mois d'avril 2014 avec cet arrêté qui intégrait cette dimension de genre dans les politiques régionales.

Contrairement à Mme Ryckmans, j'ai fait l'exercice d'aller voir comment avaient travaillé vos collègues, Mme la Ministre. Je peux en tout cas signaler à cette commission que vous faites partie des bons élèves, puisque, en plus de mettre les articles budgétaires relatifs à cette dimension de genre, vous avez aussi mis de la chair par rapport à cela. C'est important. C'est d'ailleurs ce qui nous avait animés au niveau du groupe PS quand on avait déposé la proposition de résolution relative à l'intégration de la lutte contre les discriminations dans les politiques de l'emploi et de la formation. On pense que l'emploi est un réel outil d'émancipation et d'intégration et de lutte justement contre toute cette discrimination. Je tenais en tout cas, par cette intervention, à vous remercier.

D'autres de vos collègues et vous irez voir si cela n'a pas déjà été fait de manière beaucoup moins consciencieuse. C'était intéressant et important de le souligner.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - Nous allons donc passer au vote de recommandation relatif à ce projet de décret contenant le premier ajustement du budget.

La Commission de l'emploi et de la formation recommande, par 7 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Emploi et de la Formation.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES SERVICES DANS LE SECTEUR DES TITRES-SERVICES, DÉPOSÉE PAR MME RYCKMANS, M. DRÈZE, MME GONZALEZ MOYANO, M. HAZÉE, MMES VANDORPE ET ZRIHEN (DOC. 533 (2015-2016) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ D'EMPLOI ET LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DES TITRES-SERVICES, DÉPOSÉE PAR MME RYCKMANS ET M. HAZÉE (DOC. 196 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX TITRES-SERVICES, DÉPOSÉE PAR M. DRÈZE, MMES VANDORPE, SCHYNS, LEAL LOPEZ, MOINET ET SALVI (DOC. 435 (2015-2016) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de résolution relative à la qualité de l'emploi et des services dans le secteur des titres-services, déposée par Mme Ryckmans, M. Drèze, Mme Gonzalez Moyano, M. Hazée, Mmes Vandorpe et Zrihen (Doc. 533 (2015-2016) N° 1) ;
- de la proposition de résolution visant à améliorer la qualité d'emploi et le financement du système des titres-services, déposée par

Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 196 (2014-2015) N° 1) ;

- de la proposition de résolution relative aux titres-services, déposée par M. Drèze, Mmes Vandorpe, Schyns, Leal Lopez, Moinnet et Salvi (Doc. 435 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Trotta est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Drèze, coauteur de la proposition de résolution (Doc. 533 (2015-2016) N° 1)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - La première, déposée par le groupe Écolo, a déjà été présentée. Pour ce qui nous concerne le cdH, c'est très facile, si vous lisez attentivement la proposition finale, vous allez retrouver pratiquement intégralement notre texte un peu amélioré, mais vous retrouvez la même structure. Je ne vais pas faire une présentation en deux fois, d'autant que si la commission adopte la résolution présentée conjointement par le PS, Ecolo et nous, les autres tombent d'elles-mêmes. Je crois que l'on doit se concentrer sur la proposition de consensus ou presque, puisque le MR nous a quittés en cours de route.

Mme la Présidente. - Nous allons passer à la proposition de résolution qui porte le numéro (Doc. 533 (2015-2016) N° 1). Mesdames et Messieurs les commissaires, je vous cède la parole. Qui prend la parole pour la présentation ?

M. Drèze (cdH). - On la présente logiquement, Mme Ryckmans. Quelqu'un a-t-il de ses nouvelles ?

Je vais la présenter.

Mme la Présidente. - Je cède la parole à M. Drèze pour la proposition de résolution (Doc. 533 (2015-2016) N° 1).

M. Drèze (cdH). - D'abord souligner l'excellent état d'esprit qui a présidé au groupe de travail. Même au début d'ailleurs, quand nos amis libéraux étaient là, l'entente était bonne et ils expliqueront pourquoi ils ont quitté. Nous le regrettons, parce que si cela avait été avec une unanimité, cela aurait été un signal intéressant. Je remercie mes collègues Ecolo et PS pour le travail vraiment en commun qui a été réalisé. Chacun a apporté ses contributions et nous avons eu des débats assez riches et intéressants. Tous les points qui vous sont présentés maintenant le sont avec un consensus complet. Je vais faire l'impasse sur la première partie pour en arriver directement aux demandes au Gouvernement.

Le premier concerne la problématique du dialogue social en commission paritaire, puisque la commission paritaire actuelle, la 322.01 est une commission paritaire par essence fédérale.

Vu la régionalisation des titres-services, chaque région progressivement, et assez rapidement d'ailleurs, adopte des particularités spécifiques au niveau de l'exécution. Par exemple, la déduction fiscale ou d'autres éléments, la Région wallonne qui a décidé par exemple d'indexer à 100 % la valeur de remboursement aux employeurs concomitante à l'indexation des salaires. C'est une spécificité et d'autres Régions ont d'autres spécificités. Nous constatons, cela a été dit dans les auditions, que le dialogue social dans une commission paritaire fédérale était de plus en plus difficile et que la question était posée d'avoir une sous-commission paritaire par région. C'est une décision qui n'est pas de notre ressort ni de celle du Gouvernement. Nous savons tous qu'un soutien du gouvernement auprès des partenaires sociaux pourrait être utile en la matière. C'est le point 1.

Le deuxième point, on l'a bien vu dans les auditions aussi, est que selon le type d'entreprises, on a des remboursements des frais professionnels aux travailleurs qui peuvent être différents et encore plus des normes d'encadrement différentes. La demande ici est d'inviter les partenaires sociaux à harmoniser tant que faire ce peu leurs pratiques certainement en matière de remboursement des frais professionnels. Il n'y a pas de raisons selon que l'on est dans une entreprise ou une autre que l'on ait des remboursements différents.

Pour ce qui concerne le taux d'encadrement, ce n'est pas une harmonisation complète qui pourrait être envisagée. Par exemple, les entreprises d'insertion qui ont une subvention spécifique pour l'accompagnement et la formation de personnes particulièrement difficiles à placer auront légitimement et très normalement un taux d'encadrement plus élevé que d'autres entreprises qui n'ont pas ce type de subvention, par exemple.

Quant aux fonds de formation, nous avons constaté avec Mme la Ministre qu'ils étaient sous-utilisés en termes de moyens budgétaires. La stimulation de l'utilisation de ces fonds de formation – il y en a deux, un régional et un sectoriel – coule de source, nous évoquons, par exemple, l'apprentissage de compétences de base et transversales comme l'alphabétisation, la conduite automobile, le brevet européen de premiers secours, ou d'équipier de première intervention. Ce sont des exemples.

Le quatrième point est assez important et le Gouvernement wallon a ouvert la brèche – on en a parlé encore tout à l'heure dans les débats budgétaires avec la formation décidée par Mme la Ministre Tillieux et son collègue M. Prévot – de 1 000 aides ménagères titres-services actives auparavant à la périphérie des SAFA et qui pourront devenir, via des formations financées par la

Région, des aides ménagères sociales et aides familiales. Cette décision a créé un appel dans les entreprises titres-services. De nombreuses aides ménagères qui ne sont pas concernées par ce premier pas demandent si elles peuvent, elles aussi, accéder à ces formations et à une promotion via des métiers considérés comme plus valorisants d'aides ménagères sociales et d'aides familiales. Cela nous paraissait important dans un esprit d'égalité des chances, pas dans le sens égalité hommes/femmes, mais dans le sens transversal du terme, de progressivement ouvrir ces possibilités à toutes et à tous.

Le cinquième point a trait au renforcement des contrôles et à l'application stricte des sanctions, mais le Gouvernement wallon est clairement dans cette dynamique-là, on l'a évoqué tout à l'heure dans le cadre de la lecture optique des titres.

Le sixième point porte sur les difficultés liées à cette lecture optique. Les messages sont passés assez clairement et le Gouvernement est sensibilisé, des réunions de travail ont eu lieu, Mme la Ministre l'a évoqué tout à l'heure. Il y a, dans notre esprit, quelque part une obligation de résultat. Il faut, dans des délais les plus rapprochés possible, que tout rentre dans l'ordre, que ce soit au niveau de la lecture optique déjà évoquée à maintes reprises ou au niveau des délais de paiement.

Le septième point, ce sont quelques éléments qui pourraient faire l'objet d'actualisation de la réglementation par des dispositions complémentaires, notamment l'augmentation du temps de travail. Bien sûr, le droit du travail est une compétence fédérale, bien sûr la législation fédérale est d'application. Nous savons qu'il y a quand même une dérogation par rapport à la règle du tiers temps dans certains cas. La demande ici est une demande d'intention en termes d'objectifs, c'est de viser une moyenne de minimum 19 heures prestées, avenant non compris, dans les entreprises. L'exigence est relativement forte. Il faut respecter le souhait des travailleurs. Il y a le temps partiel volontaire et le temps partiel contraint. Ce qui est visé ici est le temps partiel involontaire et de permettre aux travailleurs et travailleuses concernés d'avoir un temps de travail qui corresponde le plus possible à leurs aspirations pour éviter une forme d'exploitation par des horaires insuffisants ou trop flexibles qui seraient au détriment des travailleurs concernés.

La deuxième suggestion a trait – et c'est un peu dans la foulée de la première suggestion – à la limitation du recours aux avenants. Il est apparu clairement dans les auditions que certaines entreprises utilisent – je ne peux pas dire abusivement parce que c'est réglementairement – au maximum la possibilité d'avenants qui rendent notamment très difficiles la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

On constate que d'autres entreprises utilisent beaucoup moins les avenants et donc ce serait peut-être

bien qu'il y ait une harmonisation en termes qualitatifs pour veiller à ce que le secteur recoure aux avenants uniquement quand c'est vraiment impérieux.

La troisième suggestion a trait au contrôle systématique des nouvelles entreprises après six mois.

Dans la logique de lutter contre la fraude, nous pensons que c'est un objectif qui est à portée du gouvernement de réaliser un contrôle systématique de chaque nouvelle entreprise. Il y en a d'ailleurs beaucoup moins qu'au début, puisque au début, en 2004 et les années suivantes, on parlait de rien et il y a eu une croissance exponentielle.

On a constaté, et on l'a déjà répercuté, que ces deux dernières années il y avait une restructuration du marché, puisque l'on est passés, en Région wallonne, de 900 à 700 entreprises. Il y a encore de nouvelles créations, mais elles sont moins importantes et donc ce contrôle systématique nous paraît quelque chose, qui d'un point de vue pragmatique ne devrait pas nécessiter trop de moyens au niveau des inspections.

Vient alors la convention qui est obligatoire, on ne le sait pas toujours, entre les utilisateurs et l'entreprise où l'idée est d'amener un contenu minimal à cette convention obligatoire.

On a eu des discussions entre nous sur le fait de savoir s'il faut imposer ou pas une visite obligatoire à domicile au départ. Et ce point n'a pas été retenu, donc c'est plus une bonne pratique qu'une obligation, elle n'est pas dans la résolution. Je l'évoque parce que cela a fait l'objet de débats entre nous.

Puis, vient la question des risques psychosociaux. C'est un point qui était cher à Ecolo en particulier et donc il y a une législation fédérale en la matière. C'est difficile pour la Région d'interférer dans le débat. Par contre, la Région peut prévoir des sanctions ou les durcir si elle se rend compte qu'il y a une absence d'analyse des risques psychosociaux telle que prévue par l'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail, surtout si suite à des inspections, l'on constate une récurrence d'un employeur concerné en la matière.

Enfin, le non-paiement par l'employeur d'heures prestées est une infraction au droit social, il est clair que chaque heure prestée doit être payée, et il nous revient quand même de temps en temps – cela ne devrait pas arriver – que certains employeurs omettent de payer certaines prestations. Nous pensons que pour ce point-là il faut être intransigeant.

Le point 8 a trait à la rotation du personnel. Pour être explicite et c'est mis dans l'exposé des motifs, c'est notamment la mesure Activa qui est ici concernée. Mesure qui vise à aider des chômeurs de longue durée à se réinsérer sur le marché du travail par une aide spécifique, une forme de discrimination positive. Le

plan Activa, en soi, n'est pas contesté. Ce qui est contesté – et les auditions l'ont évoqué – c'est que certains employeurs – et ils ne devraient pas le faire, ils le peuvent légalement, mais ils ne devraient moralement pas le faire – utilisent Activa à tour de bras en licenciant parfois le personnel concerné dès la fin de l'aide, dans un but de maximisation cynique du bénéfice de cette aide à l'emploi. Ce qui est une dérive par rapport à l'objectif initial du plan Activa. Nous souhaitons donc une évaluation spécifique dans le cadre du titre-service, au-delà des évaluations en général qui peuvent être faites sur les aides à l'emploi.

Le point 9 est à ce jour réalisé, mais l'on n'était pas encore rassurés à ce moment-là, c'est la prise par le gouvernement du dispositif réglementaire permettant de réaliser l'engagement pris en juillet 2014 par cette majorité, qui est d'indexer à 100 % la valeur de remboursement des titres-services.

Mme la Ministre nous a indiqué que le dispositif était en cours, qu'il prévoyait un effet rétroactif et si Mme la Ministre le confirme, on sera rassurés à cet égard.

Enfin, le point 10 suggère une publication annuelle d'un rapport d'évaluation du système des titres-services avec un dépôt et un examen annuel au Parlement vu l'intérêt pour la matière concernée.

Je suppose que mes collègues du PS pourront compléter cette première présentation.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie d'abord mon collègue, M. Drèze, pour sa présentation. Que dire de plus ? Que nous voulions que cette proposition pose les problèmes en termes de qualité d'emploi, de formation, de rotation du personnel, mais tout cela a été dit. Le texte adresse au Gouvernement une série de demandes propres à améliorer le système tel qu'il se trouve actuellement, même si une partie du système a déjà vu des améliorations dans le budget que vous avez présenté tout à l'heure.

Je me joins à ce que mon collègue a dit relativement à l'ambiance conviviale et constructive qui a régné lors de nos réunions de travail.

Tout comme lui, je déplore le fait que nos collègues du MR nous aient quittés parce que, en réalité, les dispositions prévues dans cette proposition de résolution ne sont pas de nature à alourdir le travail administratif des entreprises titres-services, ni à les déstabiliser financièrement, ni à mettre en place des normes

draconiennes en termes d'attribution financièrement, ni à mettre en place des normes draconiennes en termes d'attribution et de retrait de l'agrément de service. Il s'agit tout simplement de normes qui permettent à tous, que ce soient les employés, les employeurs, mais également les utilisateurs, de gagner en qualité de vie, par une qualité de service et par une qualité de l'emploi amélioré.

Voilà ce que j'avais à ajouter par rapport aux recommandations de M. Drèze.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci à mes collègues d'avoir pris le relais, quand on a d'autres questions importantes à poser. Merci d'abord de notre part pour la manière dont le travail a pu se faire avec le cdH et le PS pour ce projet de résolution.

Il faut se féliciter que les questionnements autour des titres-services aient pu faire l'objet d'auditions importantes du secteur, nombreuses, mais très enrichissantes.

Nous avons pris le temps – nous aurions sans doute voulu aller plus vite – d'analyser les données, d'avoir accès au rapport de PWC, être aussi à l'écoute du terrain et d'avoir, de ce fait, un peu ouvert les yeux sur un certain nombre de mécanismes, de pratiques qui ont cours dans le secteur, et prendre conscience de la multiplicité de manière d'agir au sein du secteur des titres-services. La multiplicité est à la fois à l'origine d'une certaine richesse dans le paysage, mais parfois aussi l'origine d'un certain nombre de dysfonctionnements ou d'interpellations et d'interrogations qu'il convient de relayer et de prendre à bras le corps.

L'un des grands apports de la résolution telle qu'elle est aboutie, c'est de tenter, autant que faire se peut, de demander au secteur d'aller vers une harmonisation. Le terme « harmonisation » revient assez souvent.

Il faut rappeler peut-être que par rapport à la résolution d'origine que j'avais cosignée, la résolution Ecolo, nous avons, dans le cadre du processus, complètement abandonné tout le levier fiscal et de remboursement qui était présent. On s'est centré sur la question de la qualité de l'emploi. C'est là qu'une harmonisation est particulièrement importante et très enrichissante pour les travailleuses du secteur. On sait, là aussi, que ce sont des personnes qui ont un niveau de formation parfois très bas, qui ne connaissent pas leurs droits, qui n'osent pas toujours les exprimer, qui sont dans des situations parfois de grande précarité, en même temps d'un grand engagement pour leur travail, leur emploi.

C'était intéressant et important de mettre l'accent sur la qualité de leur emploi en sachant que celle-ci va aussi

avoir un effet positif sur la qualité de leur prestation et donc, sur la satisfaction des clients. C'est vraiment un mécanisme gagnant-gagnant où, à partir du moment où les travailleuses sont mieux accompagnées, encadrées, où elles ont accès à des formations, où elles ont la possibilité, le cas échéant, d'aller vers un autre emploi – on sait que les titres-services sont un tremplin pour d'autres emplois. L'accroissement des possibilités vers les services d'aide familiale, la possibilité d'être mieux suivies, accompagnées et, éventuellement, que les contrôles se fassent mieux envers les entreprises titres-services quand c'est nécessaire. Il y a des sanctions prévues, il est donc important que les travailleuses se sentent protégées dans ce secteur quand elles n'osent pas toujours réclamer leurs droits, soit vis-à-vis des clients, soit vis-à-vis, parfois, de leur employeur.

C'est aussi important, avec cette résolution « titres-services » d'aller et d'avancer vers une amélioration de l'emploi et du temps de travail moyen presté. Là aussi, on préconise d'essayer d'avancer vers un mi-temps minimum en moyenne par travailleuse, par entreprise. C'est un élément qui intervient pour reconnaître qu'un certain nombre d'entre elles sont des travailleuses précaires et que ce mécanisme de précarité ou de précarisation, parfois accrue, ne peut pas perdurer. La Région wallonne met les moyens pour faire en sorte que l'on aille vers un mi-temps minimum, ce qui est important et intéressant pour les employés, pour les travailleuses, de manière à avoir au minimum de quoi vivre.

Nous avons de trop nombreux travailleurs et de travailleuses pauvres. Les chiffres continuent à nous interpeller sur la grande précarité des femmes et notamment des femmes dans ce secteur, avec un faible niveau de qualification où finalement, le fait de travailler en aide-ménagère est perçu comme une solution. On leur dit : « C'est avec ce que vous savez, ce que vous connaissez, avec votre niveau de formation, c'est la seule chose que vous pouvez faire » ; ce qui est malheureusement souvent péjoratif et duquel il serait intéressant qu'elles puissent sortir.

Voilà les éléments importants que nous avons repris. C'est un choix personnel que je fais ici, dans les éléments clés de la résolution, puisqu'elle vous a été présentée. Je voudrais donc vous inviter toutes et tous à nous suivre dans le vote de cette résolution.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Voici quelques considérations. D'abord, je me joins à mes collègues pour remercier l'accueil chaleureux, souriant de Mme Gonzalez Moyano lors de ces différentes réunions. En vous entendant, Monsieur Drèze, je vais confirmer la position que nous avons prise la fois passée. Je vais vous donner quelques éléments d'explication.

Ceci dit, en introduction, voici deux éléments par rapport à cette proposition de résolution. Je suis étonné que vous ayez utilisé cette méthode, qui est quand même une méthode officielle. Je rappelle que la résolution est une demande du Parlement à l'égard du Gouvernement. C'est vous la majorité – je joins Ecolo à la majorité, puisque vous avez fusionné avec le cdH et que le cdH est dans la majorité – je parlerai de vous, les trois partis de la majorité, qui avez réalisé une proposition de résolution et faites une demande au Gouvernement. De deux choses l'une, si vous demandez quelque chose à votre propre Gouvernement, c'est soit que vous n'êtes pas contents de ce qu'il fait, vous n'avez pas confiance en ce qu'il fait, soit vous avez peur que le Gouvernement ne bouge pas dans cette direction. Je me dis que c'est un peu curieux comme procédé législatif.

Que l'opposition le fasse, je peux le comprendre, puisque nous, forcément, on n'est pas toujours d'accord avec ce que la majorité fait, donc on y va via les propositions de résolution, mais que vous, vous utilisiez ce procédé législatif, je ne comprends pas du tout.

Deuxièmement, cette proposition de résolution est tout à fait paradoxale dans le fait que, pour la première fois, nous, opposition, nous écoutons la ministre et vous, vous ne l'écoutez pas. Avouez que c'est curieux. Je lis une intervention de Mme la Ministre dans la presse : « C'est promis, on ne touche plus aux titres-services ». Que fait la majorité ? Elle dépose une proposition de résolution pour dire à la ministre qu'il faut bouger certaines choses au niveau des titres-services.

J'entends MM. Drèze et Legasse, Mmes Gonzalez Moyano et Ryckmans dire : « On va toucher de toutes petites choses. Cela ne va donc pas changer grand-chose au dispositif ».

Je lis les différents points que l'on me dit correspondre à de petites choses, premièrement : revoir à la hausse les indemnités pour frais de déplacement et autres frais. Je veux bien, mais qui va prendre cela en charge ? Si vous me dites que c'est le Gouvernement, je vais vous dire qu'il n'a plus d'argent. On vient de voir que le déficit vient encore de s'accroître. Si vous me dites que ce sont les employeurs, je reprends les propos de la ministre, qui dit dans le même article : « Le dispositif est très fragile, il y a déjà eu des faillites ». Vous prenez donc le risque d'augmenter le nombre de faillites, parce que l'on sait très bien qu'aujourd'hui, la situation des titres-services n'est pas celle d'il y a 10 ou 15 ans, quand cela a été lancé. À l'époque, les employeurs avaient une marge bénéficiaire beaucoup plus grande. Aujourd'hui, on sait très bien que la marge est réduite à néant, pratiquement. Si l'on n'est pas une grosse entreprise de titres-services, on ne sait plus survivre.

Le deuxième élément qui est surprenant, c'est que vous voulez absolument accentuer les contrôles et actualiser les réglementations pour une meilleure qualité

de l'emploi. Je ne peux m'empêcher – je l'avais dit à Mme Ryckmans lorsque nous travaillions dans ce groupe de travail – c'est un peu la vision manichéenne et très simpliste des choses où c'est le méchant patron qui, systématiquement, va exploiter le pauvre petit travailleur. Il faut évoluer. Je connais des tas de travailleurs qui sont très bien, des tas de patrons qui sont très bien.

En accentuant toujours cette forme de contrôle, le seul résultat que vous allez avoir, en tout cas le risque que vous prenez, c'est de nouveau de faire fuir les entrepreneurs et celles et ceux qui veulent employer. On va retomber dans le même travers.

Vous nous dites également que l'on va créer une sous-commission paritaire régionale de la sous-commission paritaire 322.01. Que je sache – on est bien informé – les commissions paritaires au niveau fédéral fonctionnent très bien – même la FGTB le reconnaît. Ici, vous voulez recréer une sous-commission paritaire. C'est le principe que l'on découvre en Wallonie où l'on crée des couches aux différentes couches – c'est la fameuse lasagne qui n'arrête pas de croître. Finalement, après, vous allez sans doute créer une sous-commission de la sous-sous-commission, parce que le Hainaut n'est pas le Brabant. Puis, quand on aura à l'intérieur du Brabant, on va créer des sous-sous-sous-commission, parce que Nivelles n'est pas Wavre ou Jodoigne. Vous tombez de nouveau dans le travers qui vous caractérise, qui est d'augmenter la complexification administrative en créant des commissions et des commissions.

J'ai envie de vous dire ce que je vous ai dit au moment où je quittais : « Non, nous ne signerons pas cette proposition de résolution » ; même s'il y a des points qui peuvent être intéressants, tel que l'utilisation du Fonds de formation, même si c'est vrai – M. Drèze l'a rappelé – que l'on est un peu satisfait, on est rassuré quand on voit qu'il y aura l'indexation à 100 % de la valeur du remboursement.

On ne peut pas signer ce genre de proposition de résolution, d'abord parce que l'on a envie, pour une fois, d'écouter Mme la Ministre, je l'ai dit, et, deuxièmement, parce que vous prenez un risque énorme d'arriver à l'effet inverse à celui que vous souhaitez, c'est-à-dire de mettre en faillite de nombreux entrepreneurs, de nombreuses petites cellules d'entreprises familiales. Quand on voit – on est quand même dans la Commission de l'emploi – on le rappelle régulièrement, le taux de chômage qui est de 12 % chez nous, le taux de mise à l'emploi qui est un des plus bas de l'OCDE, puisque l'on est à 54 %, 57 %, on doit arriver en 2020 à 73 %, que vous jouez royalement avec le feu, vous vous présentez comme des apprentis sorciers.

Le mouvement réformateur n'a pas envie de prendre ce risque. Nous continuerons à voter contre cette proposition de résolution.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - M. Henquet nous a habitués à des propos plus constructifs et plus aimables.

(Réaction de M. Jeholet)

Mme la Présidente. - M. Henquet ayant interpellé les signataires, ils peuvent répondre et la ministre donnera son avis en final, si vous le permettez.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - M. Henquet est d'habitude plus aimable. Je ne sais pas si c'est la présence de son chef de groupe qui le rend aussi belliqueux.

Mme la Présidente. - Monsieur Drèze, s'il vous plaît, on en reste à l'objet de notre travail.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Drèze (cdH). - Sur la question de fond et transversale, une majorité peut-elle s'autoriser à déposer une résolution ? Si vous avez une conception des parlementaires de la majorité qui est une conception presse-bouton, rendez-vous dans quelques années quand vous serez peut-être en majorité et on verra bien si vous vous taisez pendant cinq ans. Si l'on a fait des auditions, c'était une demande de la commission, que beaucoup de choses très intéressantes ont été dites, parfois tout à fait convergentes, et que c'est la logique d'aller jusqu'au bout de cette démarche, d'autant plus que c'est l'opposition Ecolo – qu'on le veuille ou non, Ecolo est dans l'opposition – qui a initié la première résolution. La majorité a eu le mérite et la dignité, plutôt que de baquer cette proposition, de voir ce qui pouvait être fait ensemble.

Si demain, l'on peut faire un travail similaire avec vous sur d'autres matières, ce sera avec plaisir.

Vous relevez, vous avez raison, que la ministre a indiqué en début de législature : « C'est promis, on ne touchera plus aux titres-services ». C'est effectivement ce que nous souhaitons aussi. On ne touche pas aux 9 euros et dans certains cas 10, on ne touche plus à la déduction fiscale, on ne touche plus à la valeur de remboursement aux entreprises, si ce n'est d'avoir augmenté en passant de 73 % à 100 % d'indexation. Ces paramètres économiques de base, on n'y touchera pas jusque 2019. C'est un engagement des négociateurs et c'est une excellente chose.

Ce que l'on propose ici a trait à la qualité de l'emploi et au contrôle. Il ne doit pas amener de surcoût supplémentaire. Vous avez erronément interprété notre texte sur les remboursements aux travailleurs des frais professionnels ; vous avez dit que nous voulons les revoir à la hausse. Pas du tout, nous voulons une harmonisation. Pourquoi un travailleur donné, s'il preste chez une entreprise A ou une entreprise B, n'aurait-il pas

les mêmes remboursements de ses frais ? Quelle est la justice sociale de cet état de fait qui est constaté et qui a été relevé lors des auditions ?

Ce que l'on souhaite – c'est une invitation aux partenaires sociaux, dans le cadre du dialogue social, ce n'est en rien une décision qui tombe d'en haut – c'est qu'il y ait, au sein du secteur, une meilleure harmonisation des pratiques.

Quant aux sous-commissions paritaires, je l'ai déjà indiqué à l'époque, il est de pratique courante au niveau de la concertation sociale sectorielle, dans des secteurs subventionnés, lorsque les réglementations régionales sont vraiment différentes, qu'il y ait des sous-commissions paritaires régionales. C'est, par exemple, le cas pour les entreprises de travail adapté depuis de très nombreuses années. Pour un secteur plus jeune qui est celui des titres-services – surtout que la régionalisation est extrêmement récente – c'est une logique qui peut tout à fait se transposer. Encore une fois, c'est une décision des partenaires sociaux. Ils le font, très bien ; ils ne le font pas, c'est encore leur responsabilité.

Pour le reste, je n'ai rien à ajouter. Je m'attendais à davantage de critiques. Finalement, il n'y en a pas tant que cela. Au-delà du ton différent de celui auquel on est habitué, sur le fond, je trouve que, finalement, vous êtes assez bien dans le sens de la résolution, puisque les critiques sont relativement légères sur le fond.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je souhaite rappeler que les paramètres économiques et fiscaux qui étaient présents dans notre résolution, ceux-là n'ont pas été modifiés. Dans ce sens-là, les députés de la coalition PS-cdH y ont veillé. Ce n'est pas ce que nous aurions souhaité, mais nous sommes arrivés à un compromis intéressant, intelligent et qui va pour un plus et un mieux pour les travailleurs du secteur.

C'est là que je ne vous comprends pas, Monsieur Henquet, ou l'ensemble du groupe MR, parce que ce sont des éléments de qualité de l'emploi auquel il est fondamental d'être attentif. Cela c'est d'ailleurs un peu révélé dans les échanges que nous avons eus dans le groupe de travail. À partir du moment où le mot « contrôle » a été lâché, vous avez craqué et claqué la porte. Là, je ne comprends pas. À partir du moment où l'on a des mécanismes de sanction et où l'on peut dire que l'on met en œuvre ces contrôles pour assurer une meilleure qualité de l'emploi, la mise en œuvre des textes légaux, le respect des règles qui sont définies, cela me semble être un cadrage tout à fait cohérent, tout à fait normal et tout à fait bénéficiaire tant aux employeurs qu'aux employés. La caricature que vous faites de nous, ou le procès d'intention, de dire que l'on va aller vers une rage de contrôle, ce n'est pas cela. Ce sont les leviers qui sont mis en œuvre, on les rappelle et

l'on rappelle l'importance de renforcer ces dispositifs de contrôle pour que nous ayons, dans le secteur des employeurs qui ont conscience de leur rôle, qui renforcent les dispositions et les possibilités d'accéder à la formation pour leurs travailleuses et qui les amènent vraiment à un tremplin pour l'emploi. Cette remise à l'emploi et ce tremplin pour l'emploi, permettre à des personnes avec un faible niveau de qualification d'améliorer leur situation sur le marché de l'emploi et de se rendre vers d'autres secteurs. Appelant ainsi la possibilité pour d'autres d'être engagés dans le dispositif, me semble un objectif tout à fait louable. Je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas y souscrire ou pourquoi vous n'y souscrivez pas, un peu par principe ici et je le regrette.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Pour ma part, je ne suis pas étonné de la réaction du groupe MR, parce que, par la voix de M. Henquet, déjà au mois de juin, il avait été dit qu'il s'opposerait au texte quel que soit son contenu. J'avoue qu'aujourd'hui je ne suis pas surpris.

Par contre, je suis davantage surpris par le fait que ce dernier, le groupe MR, laisse finalement aux partenaires sociaux le soin de trouver des solutions aux différents problèmes – ce n'est pas tellement leur habitude – et donne même ou attribue à la FGTB une certaine forme de caution par rapport à des choses qui ont été dites ici en commission.

(Réaction de M. Jeholet)

J'ai écouté, Monsieur Jeholet ; merci de me laisser terminer.

Ensuite, je suis étonné aussi de ce qui est dit par rapport à l'initiative parlementaire. Aujourd'hui – je suis jeune dans la fonction, mais permettez-moi – parce que nous serions parlementaires dans la majorité, nous n'aurions pas un droit d'initiative et de résolution. J'ai été présent ces deux dernières années et j'ai entendu beaucoup d'initiatives et de résolutions qui ont été prises par tous les groupes et par toute sorte d'initiatives. C'est la première fois que j'entends ce type de réaction et j'avoue que je suis assez surpris. Ce n'est pas une exclusive de l'opposition, me semble-t-il. Le travail parlementaire a le droit de citer que l'on soit de l'opposition ou de la majorité.

En réalité, sur le contenu vous sembliez être d'accord, en tout cas au fil des auditions et des interventions qui ont eu lieu, puisque, en réalité, les dispositions prévues dans la présente proposition de résolution ne sont pas de nature à alourdir le travail administratif des entreprises, ne sont pas de nature à déstabiliser financièrement ces mêmes entreprises ni de mettre en place des normes draconiennes en termes d'attribution ou de retrait de l'agrément. Il s'agit simplement de normes qui permettent à tous, tant les

employés que les employeurs et les utilisateurs, de gagner en qualité de vie par une qualité de services et d'emplois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je reviens sur ce qu'ont dit MM. Drèze et Legasse. Que vous fassiez une proposition de résolution, c'est vrai que cela pourrait paraître normal. Le point sur lequel j'ai voulu insister c'est que vous faites une proposition de résolution à l'encontre des propos de votre propre ministre. Si vous faites une proposition de résolution sur un sujet qui n'a pas encore été abordé ici, ou en tout cas, sur lequel aucun membre du Gouvernement ne s'est prononcé, cela ne me pose aucun problème. Vous faites avancer le débat et vous faites avancer les intérêts collectifs, donc ce n'est pas un problème.

Ici, ce que je vous ai dit, c'est que c'était contradictoire de faire une proposition de résolution qui va à l'encontre des propos de votre propre Gouvernement.

C'est exprimé très clairement dans la presse : « C'est promis on ne touche plus aux titres-services ».

(Réactions dans l'assemblée)

Quand vous dites, Monsieur Drèze, que l'on bâcle cette proposition de résolution d'un revers de la main, ce n'est pas cela du tout, vous n'avez pas écouté la finale. Si vous arrivez – j'espère me tromper, franchement, parce que l'on est tous pour le soutien aux titres-services – à l'effet inverse à celui souhaité, vous allez le regretter.

La réponse vous l'aurez, parce qu'ici, c'est une proposition de résolution, c'est une demande faite au gouvernement. Vous verrez si c'est pertinent ou pas en fonction de ce que va faire la ministre. Si dans deux ans le Gouvernement n'a toujours pas bougé là-dessus, vous aurez compris que votre proposition de résolution était sans doute caduque.

Quant aux contrôles, Madame Ryckmans, j'ai envie de vous dire qu'ils existent déjà. C'est vrai que c'est à partir de ce moment que je suis monté sur mes ergots quand vous parliez de contrôle, parce cela me fait toujours rager. Je l'ai vécu pendant 20 ans où, systématiquement, venant des mêmes partis politiques, il fallait restreindre, il fallait cadrer. C'était dans le domaine de l'enseignement, mais finalement on brimait notre liberté systématiquement, ce qui faisait en sorte que pas mal de directions et établissements commençaient à devenir de véritables fonctionnaires, ils ne prenaient plus d'initiatives. Ici, j'ai un peu peur de cette réaction, que vous brimiez l'enthousiasme des employeurs et, finalement, de nouveau, arriver à l'effet inverse à celui que vous souhaitiez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente, je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi.

D'abord, par rapport aux propositions de résolution. Il y a une initiative parlementaire que des parlementaires déposent des textes, des propositions de décret. Il faut savoir que les parlementaires de l'opposition le font régulièrement, mais même des parlementaires de la majorité peuvent déposer des propositions de décret qui ont force de loi.

Quant à une proposition de résolution, je sais bien que Messieurs Legasse et Drèze que vous allez présenter ici le texte comme une grande victoire. Le gouvernement va s'asseoir dessus, comme il s'assied sur toutes les propositions de résolution. Il ne faut pas vous faire d'illusions. Que ce soit de la majorité ou de l'opposition, le Gouvernement il s'assied dessus, cela c'est clair. Il faut relativiser votre grande victoire aujourd'hui.

Je constate par ailleurs le dépôt aussi important en nombre de propositions de résolution de la majorité. Ce qui est sidérant c'est le fait que des parlementaires socialistes déposent des propositions de résolution devant un ministre socialiste ou le nombre de propositions de résolution cdH à M. Collin – c'est toutes les semaines qu'il y a des propositions de résolution – témoigne de l'immobilisme, de l'inaction.

Vous me rejoignez sur un point, c'est que l'on est impatient d'avoir des textes, mais des décrets. Cela engage le Gouvernement et le Parlement et cela engage la voix des réformes que l'on va mener dans les différents secteurs.

C'est sympathique une proposition de résolution. Je l'ai même dit au groupe : « Arrêtons de nous faire mal en déposition sans arrêt. On s'assied dessus au Gouvernement ». Vous présidez une proposition de résolution concernant Belfius. M. Fourny s'est battu et il fallait en Comité de concertation... Vous avez des nouvelles ? Vous croyez que le Gouvernement wallon avec MM. Magnette, Furlan ou Lacroix sont sensibles à une proposition de résolution de M. Fourny ? On s'assied dessus. Il faut relativiser les choses.

Par rapport aux partenaires sociaux, Monsieur Legasse, je ne suis pas contre les partenaires sociaux. À un moment donné, ce n'est pas parce que M. Henquet fait référence...

(Réactions dans l'assemblée)

La FGTB ce n'est pas encore un gros mot. Je ne partage pas toute la stratégie, toutes les options de la FGTB, mais on peut encore négocier. Vous savez, le patron de la FGTB je le connais très bien, il habite ma commune, je le connais depuis tout petit. Je n'ai pas de problème par rapport à cela.

Par contre, quand on laisse, comme la ministre l'a fait sur les aides à l'emploi, l'initiative totale aux partenaires sociaux, cela pose un vrai problème.

Quant aux partenaires sociaux, je profite de l'occasion pour féliciter le nouveau président du FOREm. Je vois que le Gouvernement wallon a désigné le président du FOREm, je vois étiqueté cdH. Il y a une administratrice générale au PS, il faut bien un président au cdH, c'est comme cela en Wallonie.

À un moment donné, il ne faut pas croire, c'est politique.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Monsieur Jeholet, je vous prie de bien vouloir rester sur cette proposition de résolution sur laquelle vous venez de dire que je ne sais pas qui s'assied dessus, je vous demande de continuer.

M. Jeholet (MR). - J'ai dit le Gouvernement dans son ensemble. Il n'y a pas d'attaque ad hominem. Mais simplement pour dire à M. Legasse, que prononcé comme M. Henquet l'a fait « la FGTB », ce n'est pas encore un gros mot dans la bouche de M. Henquet en plus. Vous pourriez encore dit que j'ai dit ceci. M. Henquet est quand même quelqu'un de modéré, on n'est pas suspect de pouvoir dire « la FGTB » ou alors on ne peut plus prononcer ce mot.

Voilà, tout simplement Madame la Présidente je ne serai pas plus long. M. Henquet a très bien défendu la position du MR par rapport à cette proposition de résolution qui va changer nos vies à partir de demain.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je voudrais juste dire un petit mot à M. Jeholet qui ne participe pas aux travaux de notre commission.

(Réaction de M. Jeholet)

Nous avons tous sollicité des auditions sur le système titres-services. De là, on a établi des constats et, de là, tous ensemble, on a trouvé cela logique de demander à la ministre si tel, tel et tel points pouvaient être résolus. C'est très clair. En tant que parlementaires, on peut encore travailler.

(Réaction de M. Jeholet)

Il avance à son rythme et chacun avance à son rythme.

Mme la Présidente. - Si je peux me permettre, Monsieur Jeholet, on va essayer de laisser la parole à ceux qui ont des questions, je la donne, et de ne pas faire tout le temps des colloques singuliers. Comme

vous avez envie d'entendre Mme la Ministre, il est temps de lui donner la parole.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Effectivement, revenons-en à la question des titres-services où le dispositif important, s'il en est, puisque l'attention des parlementaires est mobilisée aujourd'hui – et ce n'est pas uniquement aujourd'hui, c'est effectivement dans le cadre de nombreuses auditions, dans le cadre de nombreuses questions, interpellations – sur le sujet. C'est plutôt pour me réjouir, puisque le dispositif joue vraiment un rôle majeur. D'abord sur le plan socio-économique pour l'emploi, puisque le dispositif occupe près de 40 000 travailleurs qui sont principalement, Madame Ryckmans, des travailleuses, en Région wallonne qui, par ce biais, on le sait, bénéficient d'un contrat de travail avec la protection sociale qui en est liée ; c'est le fondamental de cette question des titres-services qui en est lié.

Pourquoi est-ce un important dispositif ? C'est aussi essentiel pour l'emploi des femmes ; elles sont près de 98 % parmi les travailleurs titres-services. Il l'est enfin aussi pour des personnes, pour des travailleurs peu ou pas qualifiés, qui constituent près de 60 % des travailleurs titres-services aujourd'hui. C'est important pour l'économie wallonne, puisque ce sont aujourd'hui 777 entreprises titres-services actives qui sont toujours agréées en Région wallonne. Enfin, sur le plan des enjeux de société, c'est un des outils pour la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et cela contribue au confort de nos aînés et au maintien à domicile. C'est également un enjeu fondamental quand on connaît l'évolution démographique et le vieillissement de notre population.

Cette proposition de résolution vient appuyer des constats qui président aux engagements de la DPR, à laquelle je m'attelle en termes de concrétisation, avec le soutien de mes collègues du Gouvernement. Depuis le transfert effectif de la compétence, le travail effectif du Gouvernement et plus particulièrement celui de mon cabinet et des administrations compétentes s'est poursuivi. Les travaux de réflexion sur des mesures plus qualitatives liées à la qualité de l'emploi, à la formation des travailleurs et travailleuses, ont abouti à des actions tout à fait concrètes suite aux différentes concertations avec le secteur pour rendre applicables des modifications qui étaient devenues indispensables pour l'exercice, au niveau régional, des compétences en matière de titres-services de Fonds de formation transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État – je le rappelle. Un projet d'arrêté modificatif a été soumis en première lecture au Gouvernement wallon qui l'a approuvé lors de sa séance du 9 juin dernier.

Plusieurs avancées y sont proposées sur la gestion du dispositif titres-services en lui-même, mais aussi sur

la question du Fonds de formation et, bien sûr, sur les questions budgétaires.

Les modifications qui concernent la matière titres-services portent sur l'institution au Conseil économique et social – et M. Henquet l'a relevé lors de l'examen de l'ajustement qui vient de se dérouler – la création de la Commission consultative et d'agrément des entreprises titres-services qui intègre les composantes des différentes entreprises, en ce compris celles de l'économie sociale et des ALE.

L'obligation d'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés ou occupés à temps partiel en lieu et place d'engagement de chômeurs complets indemnisés ou bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente sera désormais vérifiée par année et non plus par trimestre – souvenez-vous, c'était une revendication forte entendue lors de nos auditions. Cette impulsion wallonne initiée par le décret relatif à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi contribuera non seulement à améliorer la qualité de l'emploi des travailleurs et travailleuses titres-services en augmentant leur temps de travail, mais simplifiera aussi drastiquement les formalités administratives des entreprises.

En ce qui concerne le marché public pour l'émission des titres-services – qui, vous le savez, a été attribué à Sodexo – les quelques difficultés de mise en application rencontrées début de l'année 2016 ont été résolues. Vous vous souvenez, le problème de réconciliation de numéros NISS pour les utilisateurs qui ont changé de domicile, pour les utilisateurs qui, entre-temps, sont décédés, mais pour lesquels le conjoint, le veuf ou la veuve continue à bénéficier des services de l'entreprise, et cetera. Parmi les revendications soulevées lors des tables rondes que j'ai initiées – qui réunissaient les représentants des fédérations d'employeurs, des travailleurs de titres-services, mais aussi le FOREm et bien sûr, le SPW au travers de la DGO6 et encore Sodexo, qui a participé aux tables rondes – l'impact sur la trésorerie des entreprises et l'allongement du délai de remboursement des titres aux entreprises agréées ont été bien sûr abordés. C'était l'occasion de l'objectiver.

Pour répondre à ces difficultés, j'ai pris les mesures nécessaires pour que le délai de remboursement des titres-services aux entreprises agréées – après validation des titres-services par la société émettrice, c'est important – va passer de 10 à 5 jours ouvrables, à compter de la réception du titre-service pour les titres-services papier. Pour ce qui concerne les titres-services électroniques, nous passerons de 10 à 2 jours ouvrables.

L'arrêté du Gouvernement wallon prévoit aussi la modification de l'indexation – nous venons d'en parler également – de l'intervention régionale dans le coût du titre-service. La formule d'indexation prévoit que

chaque fois que l'indice pivot est dépassé – ce qui fût le cas en mai – le montant de l'intervention régionale est augmenté de 2 % de la valeur du titre-service, à savoir, l'intervention des utilisateurs de 9 euros et l'intervention régionale de 13,04 euros jusqu'au 31 mai 2016. Cette indexation revue à la hausse par rapport à l'indexation de 73 %, qui était d'application au niveau fédéral, contribuera notamment à soutenir la pérennisation des emplois de ces travailleurs et travailleuses titres-services.

Par ailleurs, la transposition en droit wallon de l'arrêté royal du 7 juin 2007 relatif au Fonds de formation titres-services, qui régit le fonctionnement de ce fonds, vise en outre à étendre le catalogue de formations qui peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel. Il s'agit donc d'élargir le catalogue de formations pour permettre aux aides-ménagers/ménagères titres-services qui le souhaitent de se former pour augmenter leurs compétences, pour éventuellement consolider leur emploi ou pour évoluer, le cas échéant, au sein du secteur, voire dans un autre métier ou dans un autre secteur.

Le métier d'aide-ménagère titres-services est un métier où la pénibilité est avérée, où les temps de travail sont, notamment en raison de cette pénibilité, majoritairement à temps partiel. En réponse aux préoccupations – que je partage entièrement – des organisations représentatives des travailleurs du secteur, j'ai donc proposé à mes collègues du Gouvernement wallon de soutenir le développement des compétences des travailleurs titres-services, même en dehors des compétences nécessaires à l'exercice du métier en tant que tel du secteur, compte tenu des possibilités extrêmement réduites pour ces travailleurs et travailleuses d'évoluer dans le secteur et surtout compte tenu de la pénibilité du métier.

En ce qui concerne les effets non désirés de rotation du personnel induits par l'utilisation des aides régionales à l'emploi, en particulier du dispositif Activa, les nouveaux dispositifs d'activation qui sont prévus dans la réforme des aides à l'emploi négociées avec les partenaires sociaux prévoient, à l'avenir, un montant d'aides dégressif pendant la dernière année soutenue – souvenez-vous, 500 euros les premières années, et puis 250 euros et 125 euros pour les six derniers mois – pour les jeunes ou moyennement qualifiés, l'aide portait sur trois ans, avec une dégressivité qui est entamée la dernière année, donc la troisième année de l'aide.

Pourquoi cette dégressivité ? Simplement par objectif de limiter les risques de turnover de personnels qui intègrent progressivement le travailleur aidé dans l'entreprise, c'est-à-dire en intégrant progressivement le travailleur aidé dans l'entreprise et en l'amenant en douceur vers une rémunération pour laquelle de moins en moins d'aide est octroyée et vers une rémunération pleinement prise en charge par l'employeur.

Par ailleurs, les réductions de cotisations ONSS pour les travailleurs de plus de 55 ans devraient favoriser l'insertion, mais aussi le maintien à l'emploi de ces travailleurs ou travailleuses titres-services plus âgés. Le FOREm en charge de la matière en Wallonie sera chargé d'un suivi régulier de l'utilisation de la mesure par les entreprises pour identifier les structures qui abuseraient de la disposition en licenciant des travailleurs aidés pour les remplacer par des travailleurs qui bénéficient d'aides à plein régime.

En guise de conclusion, je voudrais vraiment réaffirmer une nouvelle fois ma volonté de maintenir le dispositif des titres-services et de le rendre tout à fait pérenne au travers d'actions qui sont et seront menées en bonne intelligence, dont l'objectif est encore et toujours l'amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur. Quand, Monsieur Henquet, on dit : « Je ne vais pas toucher aux titres-services », l'idée est de stabiliser et de pérenniser.

Et quand on parle des contrôles, le contrôle permettra d'éviter les cas de fraude qui ont été nombreux lorsque le dispositif a été géré au plan fédéral, et de permettre de mettre les verrous pour éviter les cas de fraude et surtout, puisque vous parliez de faillite, de détecter les entreprises qui seraient le cas échéant en difficulté avant qu'il ne soit trop tard et de pouvoir les aider et les accompagner.

Mme la Présidente. - Chers collègues, je pense que nous avons largement épuisé le débat.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je veux souligner l'accueil positif de Mme la Ministre au travail effectué par les parlementaires qui ont fait cette proposition, indiquer que la mesure Activa va être modifiée avec le souci de limiter, vous l'avez dit, le risque de turnover. Ce serait intéressant, après peut-être un an d'implémentation de la nouvelle mesure, de voir si, dans le secteur spécifique des titres-services, ce risque de turnover a diminué de manière significative. C'est pour dans un certain temps, puisqu'il faut d'abord que la réforme soit effective avant de pouvoir l'évaluer.

Pour le reste, le message sur les fraudes est tout à fait adéquat. Le pire ennemi des titres-services, c'est la fraude. Nous ne pouvons que soutenir cette volonté de lutter contre la fraude tout en trouvant un équilibre. Sur ce plan-là, le MR n'a pas tout à fait tort : il faut trouver un équilibre entre un contrôle adéquat qui permet de toucher la fraude là où elle est la plus condamnable, sans tomber dans une machinerie qui épuise tout le monde, les services d'inspection d'une part et les entreprises d'autre part.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces explications et merci à M. Drèze pour sa

clairvoyance finale, dirais-je. Madame la Ministre, on tient à maintenir le dispositif titre-service et le rendre pérenne, mais comme je l'ai dit tantôt, prendre ces risques, c'est trop jouer avec le feu. C'est vous qui avez les cartes en main. Si vous adaptez en projet de décret, la proposition de résolution, c'est que c'était pertinent, on verra d'ici deux, trois ans, si tel est le cas.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste intervenir à propos du Fonds de formation. Mme la Ministre a rappelé la proposition d'étendre le catalogue des formations ouvertes à remboursement par les employeurs. Là aussi, je pense intéressant d'évaluer la mesure de cette extension du catalogue et, dans la mesure où le Fonds de formation – jusqu'alors, quand c'était une matière non régionalisée – était loin d'être utilisé entièrement, que l'on puisse, le cas échéant, si d'aventure l'extension du catalogue n'était pas suffisante pour en épuiser l'utilisation, réfléchir à un remboursement meilleur. Ce qui serait stimulant pour les employeurs, pour mettre en œuvre ces formations pour les travailleuses.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

La proposition de résolution visant à améliorer la qualité d'emploi et le financement du système des titres-services, déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 196 (2014-2015) N° 1) et la proposition de résolution relative aux titres-services, déposée par M. Drèze, Mmes Vandorpe, Schyns, Leal Lopez, Moinnet et Salvi (Doc. 435 (2015-2016) N° 1) sont retirées par leurs auteurs.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À
LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES SERVICES
DANS LE SECTEUR DES TITRES-SERVICES,
DÉPOSÉE PAR MME RYCKMANS, M. DRÈZE,
MME GONZALEZ MOYANO, M. HAZÉE,
MMES VANDORPE ET ZRIHEN
(DOC. 533 (2015-2016) N° 1**

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la qualité de l'emploi et des services dans le secteur des titres-services, déposée par Mme Ryckmans, M. Drèze, Mme Gonzalez Moyano, M. Hazée, Mmes Vandorpe et Zrihen (Doc. 533 (2015-2016) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté par 8 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 50 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL APRÈS LA RENCONTRE DU 28 AVRIL 2016 ET LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE DU 20 JUIN 2016 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place du nouveau dispositif de formation en milieu carcéral, après la rencontre du 28 avril 2016 et la Conférence interministérielle du 20 juin 2016 ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, au mois d'avril 2016 aux questions posées par M. Prévot, mais aussi par d'autres collègues, M. Crucke notamment, sur le renforcement de la formation en milieu carcéral, vous nous annonciez un agenda. Vous avez tenu en votre cabinet une réunion avec tous les opérateurs concernés, l'interfédération des EFT-OISP et l'administration, afin de préfigurer la meilleure manière de mettre en œuvre ce nouveau dispositif. Cette réunion s'est tenue le 28 avril.

En juin dernier, la presse titrait « belle brochette de ministres à l'occasion d'une conférence interministérielle où de nombreux ministres étaient réunis autour de la thématique de l'accompagnement des détenus dans les prisons wallonnes et bruxelloises, essentiel pour une approche humaine de la justice ».

Mes questions sont les suivantes : pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Quelles pistes ont-elles été dégagées pour la mise en place du nouveau dispositif de formation en milieu carcéral ? Quelles furent les conclusions de la CIM du 20 juin ?

Que comptez-vous mettre en place pour augmenter le nombre de places de formation disponibles en milieu carcéral ? Celles-ci se donneront-elles sur base volontaire, comme c'est le cas actuellement ?

Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement et de la Promotion sociale, a déjà, vous le savez, mis en place des cours de citoyenneté en prison.

Y a-t-il eu une concertation avec elle concernant la mise en place de ces 100 000 heures de cours supplémentaires par an ? Des pistes ont-elles été par ailleurs dégagées pour la mise en place de formations à destination des détenus en liberté conditionnelle, en détention limitée ou sous bracelet électronique, également concernés par la mesure ?

Vous avez évoqué des projets pilotes de formations à distance. Une concertation est-elle prévue avec M. le Ministre Madrane, suite à la CIM du 20 juin ? Si oui, en quoi consistera cette concertation ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, deux mesures ont été prises, à mon initiative, en lien avec l'intervention en milieu carcéral.

La première mesure, dans le cadre de la prévention du radicalisme en Wallonie, a été d'amplifier l'offre de formation en prison et à la sortie de prison. J'ai, pour cette mesure, dégagé un budget de 1 085 000 euros.

La concertation avec le secteur a permis de définir les modalités d'une opérationnalisation efficiente. Le secteur, qui a accueilli la mesure positivement et qui a marqué toute sa satisfaction, a identifié certains points d'attention et demandé de pouvoir introduire une souplesse permettant à ces actions de pouvoir se développer, en tenant notamment compte des contraintes du milieu carcéral et de la temporalité de la mise en œuvre de la mesure. C'est dans ce sens que nous avons travaillé.

L'appel à projets sera lancé dans les deux prochaines semaines. Un comité de pilotage, qui associe notamment l'Interfédération des EFT-OISP et la Fafep – la Fédération des Associations pour la Formation et l'Éducation en Prison – se réunira dès la rentrée de septembre.

La mesure permettra d'augmenter substantiellement l'offre de formation en prison – jusqu'à 3 fois l'offre actuelle de formation professionnelle financée en Wallonie. Les formations se feront sur une base volontaire, selon les règles en vigueur pour toute formation en EFT-OISP d'ailleurs.

La deuxième mesure a été prise à l'occasion de la Conférence interministérielle, organisée le 20 juin

dernier par M. le Ministre Madrane, en charge de l'aide aux détenus. Elle vise à développer l'accès à la validation des compétences pour les détenus.

Il s'agirait d'essaimer, dans diverses prisons wallonnes, un projet pilote mené dans la prison de Marche-en-Famenne et dont les résultats sont très encourageants. Ainsi, sur 310 détenus, 69 personnes se sont inscrites dans le processus de validation de compétences ; 26 d'entre elles pourront directement passer une épreuve de validation des compétences. Les autres devront d'abord passer par un temps de formation ou à tout le moins un temps de préparation avant de passer devant cette épreuve.

L'expérience vise à tester et à reconnaître des compétences acquises par les détenus dans le cadre de leur travail ou de leur formation au sein de la prison – buanderie, jardinerie, peinture – ou encore dans le cadre de leur expérience professionnelle ou de vie antérieure. Les épreuves peuvent se réaliser en extra-muros, pour les détenus qui peuvent sortir la journée, ou en intra-muros avec des épreuves réalisées dans la prison même.

Ce projet se développera avec la collaboration du Consortium de validation des compétences, dans le cadre des synergies établies entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale. Une réunion intercabineaux s'est tenue, dès le lendemain de la Conférence interministérielle, pour définir les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je me réjouis d'entendre que l'offre actuelle va être triplée, puisque sur une moyenne de 5 795 détenus à Bruxelles et en Wallonie, seules 1 951 places sont actuellement disponibles en formation.

Dans mon autre vie, je suis avocat et donc amenée à rencontrer des détenus qui arrivent en fin de peine. Il est certain que la réinsertion passe nécessairement par la formation. C'est un élément essentiel pour la personne accusée qui a purgé sa peine et qui sort, mais aussi pour notre société de bons citoyens qui est davantage à l'abri d'une récidive si la personne qui a purgé sa peine a, pendant l'exécution de cette peine, reçu les moyens de se réinsérer, de ne pas repartir vers la récidive quasi automatique si ce n'est pas le cas. Je me réjouis de ce que vous avez dit.

Vous avez dit que vous aviez reçu un accueil positif du secteur. J'espère que ce n'était pas parce qu'ils étaient en présence de ministres, parce que nous avons visité la prison de Saint-Gilles dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous dirais que l'on sentait quand même une réticence entre le personnel qui est chargé quand même d'assurer la surveillance des détenus et le

fait de devoir accueillir des personnes extérieures qui viennent pour les formations. J'espère que cette réticence va s'amenuiser si l'accent est mis sur la nécessité et que nous irons vers une solution.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PÉNURIE DE MÉTIERS DANS LES SECTEURS PHARMACEUTIQUE ET CHIMIQUE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la pénurie de métiers dans les secteurs pharmaceutique et chimique ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, alors que je vous interrogeais récemment sur la pénurie de métiers dans le secteur de l'aéronautique, il y a peu, une enquête de la fédération Essencia auprès de ses membres, révélait que quelque 440 emplois sont actuellement vacants dans le secteur de la chimie et des sciences de la vie – pharmacie, biotechnologies – en Wallonie et à Bruxelles.

Quelque 70 entreprises ont participé au sondage, représentant 70 % de l'emploi total du secteur en Wallonie et à Bruxelles et occupant ainsi 35 000 personnes. Les profils scientifiques et techniques sont encore particulièrement recherchés, principalement pour la recherche et le développement.

Les sociétés pharmaceutiques et de la chimie recherchent principalement des bacheliers en sciences pour les métiers de production et des masters en sciences pour des fonctions de production et de recherche et développement. D'après l'enquête menée, les ingénieurs civils, industriels et bio-ingénieurs sont également demandés avec plus de 60 postes ouverts actuellement. Les pharmaciens, les docteurs en médecine, les docteurs en science sont aussi très recherchés, particulièrement dans la pharmaceutique.

Avec 20 % des fonctions ne requérant pas d'expérience, le secteur scientifique offre aussi des opportunités aux jeunes diplômés.

L'importante demande de scientifiques, docteurs et pharmaciens reflète la forte présence en Wallonie de l'industrie pharmaceutique et son haut degré de spécialisation. On compte en outre plus de la moitié de fonctions nouvelles parmi les postes ouverts, ce qui souligne encore le caractère innovant des entreprises.

Face à la publication de ces résultats, et relativement à notre Région, comment encourager nos jeunes à

embrasser ces carrières inhérentes aux secteurs de la pharmacie, de la chimie et de la biotechnologie, un secteur en demande et qui garantirait un emploi aux jeunes diplômés qui ont logiquement peu d'expérience ?

Comment favoriser et promouvoir ces secteurs ?

Un partenariat avec le ministre de l'Enseignement supérieur est-il envisageable ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le centre de compétence du FOREm CEFOCHIM, avec ses partenaires de formation Biopark et GIGA proposent aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, mais aussi aux jeunes, dans le cadre de leur cursus scolaire, des formations dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la biotechnologie, que ce soit pour travailler dans la recherche – Recherche et Développement ou recherche clinique – ou en production.

Ces formations permettent aux jeunes diplômés des sections bac et master en chimie, biologie, sciences pharmaceutiques, agronomie, médecine, vétérinaire, mais aussi à des stagiaires de niveau secondaire supérieur, de suivre des modules de formation complémentaires à leur cursus scolaire, afin d'acquérir les compétences demandées par les entreprises.

Au niveau de la fréquentation de ces formations, on dénombre, sur l'année 2015, 556 personnes formées dans les centres de Biotech et du CEFOCHIM pour des métiers liés aux secteurs pharmaceutiques et des biotechnologies.

En 2014, ce sont 549 stagiaires qui avaient été formés dans ces mêmes centres. Le taux d'insertion à l'emploi atteint 76,3 % dans les 12 mois qui suivent la fin de la formation et il est déjà de 64,7 %, dans les 6 mois après la fin de la formation.

En termes de sensibilisation aux opportunités du secteur, le FOREm diffuse de l'information sur les métiers du secteur via sa plateforme Horizon Emploi et publie des études sur le domaine. On peut citer, à titre d'exemple, son étude sur les métiers d'avenir, disponible sur le site du FOREm, et celle sur les effets de la transition numérique sur le secteur de la chimie et des sciences du vivant, qui vient d'être publiée. Ces outils permettent d'informer tous les publics, des jeunes aux travailleurs, en passant par les enseignants, les formateurs et les demandeurs d'emploi, sur l'impact des évolutions technologiques en ce qui concerne les compétences et les métiers.

Par ailleurs, le FOREm est également partenaire privilégié des trois projets de Cités des métiers qui rassemblent les différents acteurs de l'orientation dans

lesquels sont développées de nombreuses activités en lien avec l'orientation tout au long de la vie. Les Cités des métiers et les Carrefours Emploi Formation Orientation s'adressent, notamment, à tout public en questionnement sur leur orientation scolaire ou professionnelle grâce aux synergies qui se mettent en place aujourd'hui avec l'enseignement obligatoire.

Ces Cités des métiers concourent à la revalorisation des filières scientifiques et technologiques de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

Enfin, le Gouvernement, lors de sa séance du 28 janvier dernier, a approuvé la création d'une plateforme de concertation « Chimie-Biopharma ». Cette plateforme, mise sur pied conjointement par le secteur, à savoir Essenscia Wallonie et le Gouvernement wallon, a pour objectif de porter une réflexion, au travers de cinq groupes de travail thématiques. Dont un relève de la formation et de l'enseignement, notamment l'enseignement supérieur, et de formuler des propositions concrètes susceptibles de soutenir le développement des entreprises du secteur de la pharmacie et de la chimie et ainsi d'ancrer durablement ce secteur pourvoyeur d'emplois dans le vivier économique de la Wallonie.

Pour ce qui concerne le groupe de travail relatif à la formation et à l'enseignement, qui associe notamment les représentants du ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des travaux portent notamment sur la possibilité de développer les filières de formation en alternance dans l'enseignement supérieur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je constate que pas mal d'efforts sont faits en la matière. Cela en vaut la peine, d'autant que ces secteurs sont des mines d'emplois potentiels, aussi bien pour les jeunes non qualifiés que ceux qui ont des diplômes.

Je pense également que promouvoir ces secteurs permet de booster l'emploi, mais également de booster notre économie wallonne.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'OBTENTION DU
PERMIS DE CONDUIRE DANS LE PLAN DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'obtention du permis de conduire dans le Plan de lutte contre la pauvreté ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, la sixième réforme de l'État a transféré toute une série de compétences et dans celles-ci, la formation à la conduite. Je vous avais déjà interpellé par rapport à cette thématique.

Le lien direct entre l'obtention d'un permis de conduire et un emploi n'est plus à démontrer.

Or, un arrêté royal du 3 février 2014 interdit à toute personne non brevetée de former à la conduite plus d'une personne par an en filière libre. Cela limite de facto la capacité de certaines associations actives dans le secteur de pouvoir offrir ce type de service.

Dans ma question orale précédente, vous aviez affirmé avoir proposé d'intégrer ce volet dans le Plan de lutte contre la pauvreté, dans le but de favoriser l'obtention du permis de conduire pour les publics fragilisés. Des moyens supplémentaires allaient y être alloués avec appel à projets.

Où en est-on aujourd'hui dans le dossier et notamment au niveau de l'appel à projets ? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

De quels montants supplémentaires éventuels parlez-vous ?

L'accès au permis de conduire est bien intégré au Plan de lutte contre la pauvreté, avec notamment le développement d'une mesure ciblée dans le cadre de la convention Région wallonne/CPAS/FOREm.

Où en est-on dans cette convention ? Qu'impliquera-t-elle concrètement pour permettre, in fine – et c'est bien là l'essentiel – aux Wallons précarisés d'obtenir un permis de conduire, souvent synonyme de sésame vers l'emploi ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, la mesure « Permis de conduire » prévue dans le Plan de lutte contre la pauvreté du Gouvernement wallon a pour but de favoriser la mobilité de publics précarisés inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Elle bénéficie d'un montant annuel de 300 000 euros qui sont prévus au budget du FOREm.

Ce sont les missions régionales pour l'emploi qui favoriseront l'accès des publics ciblés à cette aide, afin de faire de cette mesure un véritable levier à l'insertion socioprofessionnelle des publics fragilisés.

Cette mesure s'adresse donc prioritairement à des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration, accompagnées par une mission régionale et inscrites

dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle nécessitant l'obtention du permis de conduire. Le partenariat entre les CPAS, les MIRE et le FOREm sera dès lors encore renforcé dans ce cadre.

Le Comité d'accompagnement qui regroupe l'InterMIRE, la Fédération des CPAS, du FOREm et le SPW a précisé les modalités de mise en œuvre de la mesure.

L'intervention visant à couvrir l'obtention du permis pratique est plafonnée à 1 000 euros par personne. Cela signifie que 300 permis pourront dès lors être financés chaque année à travers l'opération – ces budgets sont récurrents. Les bénéficiaires auront accès à cette mesure dans le cadre de leur projet d'insertion socioprofessionnelle au sein de la MIRE. Les moyens dédiés à cette mesure sont versés par le FOREm aux Missions régionales sur la base d'un droit de tirage et d'une répartition entre les MIRE, en lien avec le nombre de bénéficiaires ciblés qu'elles vont accompagner annuellement.

Une évaluation sera également menée par le comité d'accompagnement en 2017, après 12 mois de mise en œuvre.

Nous pourrions évaluer les chiffres lorsque nous aurons réellement entamé la mesure.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci pour cette réponse détaillée.

Effectivement, je l'ai dit déjà à deux reprises, puisque c'est la deuxième fois que je vous interpelle par rapport à cela, c'est vraiment le levier essentiel d'avoir et de permettre, en tout cas au public précarisé, l'accès à ce permis de conduire et d'améliorer comme cela leur mobilité et donc de leur donner une corde supplémentaire à leur arc.

On ne peut que vous remercier et vous féliciter par rapport à ce budget dégagé. J'entends 300 permis par an avec une récurrence dans le budget qui pourront être délivrés – c'est une excellente nouvelle.

C'est aussi un bel exemple de partenariat entre MIRE, CPAS, FOREm et avec une finalité commune, celle d'aider les plus précarisés à justement pouvoir accéder à un emploi. C'est évidemment le fil conducteur et l'essence même de votre combat, Madame la Ministre.

Je vous remercie et je vous félicite pour cette mesure.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA CAMPAGNE DE
LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX
« #HIREMEIFYOUCAN » ».**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la campagne de la Fédération des étudiants libéraux « #HireMelfYouCan » ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, la récente campagne de la FEL fait du bruit, sous le slogan « #HireMelfYouCan ».

Les jeunes étudiants proposent diverses mesures concrètes afin d'endiguer le taux de chômage des jeunes.

En effet, le taux de chômage parmi les jeunes wallons âgés de 15 à 24 ans est supérieur à la moyenne européenne, mais les chiffres sont fort interpellants : 32 % contre une moyenne de 19,7 % au sein de l'Union européenne. Des remèdes sont fort souhaités.

La FEL propose des solutions autour de quatre grands axes :

- autour du travail avec le monde enseignant ;
- autour du travail avec les jeunes ;
- autour du monde du travail
- autour du travail avec le monde politique.

Parmi leurs idées, beaucoup relèvent de vos compétences, comme :

- rendre des stages d'observation et/ou des semaines découvertes obligatoires ;
- développer les *soft skills* des jeunes, le sens de l'initiative, la communication, la flexibilité dans la vie extrascolaire ;
- plus de soutien à la formation de nos trois langues nationales et de l'anglais ;
- l'évaluation des outils existants – chèques-langues via le FOREm et Actiris, Wallangues, et cetera ;
- encourager le recours à la formation en alternance ;
- soutenir les jeunes désireux de lancer une entreprise ou encore revaloriser et refinancer les Maisons de l'Emploi afin de soutenir les aides à l'emploi.

Madame la Ministre, j'imagine que vous partagez ces préoccupations avec la FEL.

Comment vous positionnez-vous vis-à-vis de leurs idées et de leurs mesures proposées ?

Seriez-vous intéressée de rencontrer les auteurs de la campagne « #HireMelfYouCan » afin qu'ils puissent présenter leur campagne et discuter avec vous en développant des possibilités concrètes ?

À côté de cette collaboration éventuelle, avez-vous une vision et un plan dans cette matière ?

À quel taux de chômage chez les jeunes voulez-vous arriver dans les prochaines années et par quelles mesures principalement ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les jeunes constituent un public particulièrement sensible aux variations de la conjoncture économique. Après une hausse importante du nombre de jeunes demandeurs d'emploi en 2008-2009, liée aux conséquences de la crise économique et financière, puis en 2012, consécutivement à la crise de la dette en Europe, on constate une embellie qui est apparue dans le milieu de l'année 2013, moment d'une reprise, timide certes, mais effective et continue sur le plan de l'activité économique, soutenue, en Wallonie, par le plan Marshall.

Depuis janvier 2014, on observe chaque mois et sans discontinuer une diminution appréciable du nombre de jeunes demandeurs d'emploi wallons. On peut ainsi, pour juin 2016, constater une nouvelle diminution du chômage des jeunes, celui-ci s'établissant à 26,5 %, par comparaison à février 2015 où il se situait à 29,1 %, et à février 2014, à 31,5 %.

Depuis plusieurs années, le public des jeunes demandeurs d'emploi fait l'objet d'une attention toute particulière en Wallonie. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Garantie jeunesse, depuis janvier 2014, la Belgique met en œuvre un plan visant à lutter contre le chômage des jeunes, articulé autour de trois plans d'actions spécifiques régionaux.

Le FOREm, qui coordonne la mise en œuvre de la Garantie jeunesse, a réorganisé son offre d'accompagnement pour permettre d'offrir aux jeunes, et cela de façon systématique, dans les premiers mois qui suivent leur inscription comme demandeurs d'emploi, un stage, une formation ou un emploi pour éviter l'enlèvement dans le chômage et la perte de la compétence.

Le FOREm a aussi initié une modulation de l'intensité du mode d'accompagnement en fonction du profil du jeune.

Les financements soutenus par les différents opérateurs wallons qui collaborent à la Garantie jeunesse avec le FOREm dans le cadre du FSE et de l'initiative « Emploi Jeunes », ont permis de développer

des projets innovants sur les cinq thématiques suivantes :

- la promotion des métiers techniques et technologiques – on en fera, je pense, jamais assez ;
- l'initiative « Les métiers vont à l'école », qui vise à soutenir la transition du monde de l'enseignement vers l'emploi, et à renforcer l'orientation des jeunes en amont de la sortie de l'école. Ce qui est à mon avis le plus complexe aujourd'hui, c'est de toucher les jeunes lorsqu'ils sont encore élèves, bien entendu, en les sensibilisant à l'évolution du marché de l'emploi, à l'évolution des métiers. Les CEFO et les Maisons de l'emploi sont associés à cette initiative et bien sûr pour aussi les initier aux réalités du monde de l'entreprise via des mesures comme nous avons ensemble pu initier : « Lapins malins », à l'image des *Schnupperwochen* de la Communauté germanophone, les Technikids que vous avez peut-être pu apprécier chez Technifutur ou encore les activités des Cités des Métiers avec des opérations comme « ouvre-boîte » ou « e = mc² » ;
- c'est le développement des compétences-clés et, notamment – on en a souvent parlé – les *soft skills*, qui sont attendus par les entreprises, par une offre de formation adaptée aux besoins de chaque jeune, comprenant un bilan de compétences, la capitalisation de modules de formation de base et la mise en place d'ateliers de pédagogie tout à fait adaptés ;
- c'est aussi la sensibilisation des jeunes, dès le secondaire, à la plus-value de la formation en alternance, et, pour les jeunes demandeurs d'emploi, le développement d'une offre de formation alternée ;
- enfin, le parrainage – cela fonctionne bien – de jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés par des mentors bénévoles, travailleurs expérimentés leur apportant un soutien personnalisé, pour faciliter une acculturation au monde de l'entreprise, sa culture, ses codes et usages.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Marshall 4.0, j'ai souhaité faire la part encore plus belle encore à l'apprentissage des langues étrangères pour les jeunes Wallons. Je sais que vous y êtes sensible.

Le projet d'arrêté consacré à ce travail d'optimisation des bourses langues a été déposé en deuxième lecture le 9 juin.

Le nouveau dispositif présenté s'appuie sur un budget annuel de 7 millions d'euros et se déploie autour de six mécanismes d'immersion, liés à quatre publics cibles. Il se base sur l'évaluation du plan Marshall 2.vert et vise une optimisation des formules de bourses et d'immersion linguistique avec, notamment, un focus sur

les formules d'immersion en entreprises et toujours le lien avec le projet professionnel ou le cursus scolaire. L'évaluation a aussi montré que ces formules donnaient les meilleurs résultats en termes d'insertion professionnelle. Les bourses seront en outre majorées pour les jeunes les plus défavorisés sur le plan socio-économique.

L'évaluation de Wallangues a permis, quant à elle, de déployer, pour la période 2015-2019, de nouvelles orientations de la plateforme, notamment le renforcement de son développement qualitatif, via l'interactivité, le coaching et la mise en place de parcours personnalisés et adaptés au niveau de chacun, pour prévenir le décrochage des apprenants. Souvenez-vous, c'est la plus grande difficulté, c'est que lorsque l'on est seul face à une plateforme électronique, il est clair que la difficulté est de permettre aux personnes apprenantes de rester accrochées au système et de ne pas laisser tomber après quelques leçons.

Enfin, concernant votre proposition de rencontre avec les jeunes étudiants libéraux, je suis toute disposée à recevoir tous les jeunes, quels qu'ils soient. Dans le cadre de la mise en place du plan wallon Garantie jeunesse, j'ai d'ailleurs rencontré à plusieurs reprises, depuis l'automne 2014, les représentants du Conseil de la jeunesse, organe officiel d'avis et porte-parole de la jeunesse francophones de Belgique, composé de jeunes membres élus, dont au moins un représentant des jeunes libéraux qui était présent lors de nos rencontres.

Je tiens également à souligner que le Conseil de la jeunesse est associé au comité de pilotage wallon Garantie jeunesse. À ce titre, le conseil participe donc aux réunions de concertation entre les acteurs, opérateurs, administrations et Cabinets impliqués dans la mise en œuvre de la Garantie jeunesse et de l'initiative « Emploi Jeunes ». Ce comité de pilotage, chargé de fluidifier la récolte d'informations et le rapportage des résultats pour toutes les initiatives menées en Wallonie a aussi pour vocation de créer une dynamique d'échange de bonnes pratiques autour des thématiques de l'insertion dans l'emploi et du soutien des jeunes plus fragilisés.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse qui était vraiment très exhaustive. Si je reprends les questions que j'avais posées, la première était : partagez-vous les préoccupations avec la Fédération des étudiants libéraux ? Il faudrait dire « oui ». Vous en avez fait témoignage dans le cadre de votre réponse.

Pour la deuxième question, je suis positivement surprise : oui, vous seriez intéressée, même ouverte, pour une possible rencontre avec les auteurs de la campagne. C'est vraiment très positif que, au-dessus des

frontières des partis, vous soyez favorable à une rencontre. Les auteurs vont vous contacter dans les plus brefs délais. Je serai optimiste d'entendre les résultats de cette rencontre.

Vous n'avez néanmoins pas répondu à la question : « À quel taux de chômage chez les jeunes voulez-vous arriver dans les prochaines années et par quelles mesures principalement ? » C'est difficile de donner un taux exact actuellement, je peux le comprendre.

Par contre, parfois, je souhaite que l'on soit un peu plus optimiste, un peu plus audacieux de communiquer certains buts et d'essayer de les atteindre au lieu de se retirer. C'est une toute petite critique de ce que vous avez dit, j'étais généralement d'accord avec ce que vous avez dit. Merci pour votre réponse.

(Mme Gonzalez Moyano, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES JEUNES SANS EMPLOI FACE À LA PAUPÉRISATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les jeunes sans emploi face à la paupérisation ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, dans l'édition 2016 de *Regards sur la Wallonie*, le Conseil économique et social de Wallonie fait état de deux données inquiétantes :

- 19 % des Wallons âgés entre 18 et 24 ans sont des NEET, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de formation, pas de scolarisation et sont sans emploi ;
- 30 % des bénéficiaires wallons du RIS sont des jeunes de moins de 25 ans. La presse en fait état aujourd'hui.

Concernant le RIS, force est de constater une hausse de près de 17 % des bénéficiaires depuis 2014.

Le secrétaire général du CESW, M. Dawance, avance deux facteurs pouvant expliquer la situation. D'un côté, la paupérisation accrue d'une partie de la population wallonne ; de l'autre – et cela ne doit pas être minimisé – l'impact des mesures fédérales concernant les règles d'allocation de chômage ciblant les jeunes.

Nous le savons, la réforme des aides à l'emploi que vous nous avez présentée vise en particulier l'intégration des jeunes au monde du travail, ainsi que les autres mesures proposées conjointement avec les partenaires sociaux dans le pacte pour l'emploi et permettront, j'en

suis sûre, de répondre aux effets délétères des politiques fédérales précitées.

Pouvez-vous nous dire s'il est possible d'affiner cette statistique par sous-région ou par bassin ?

Quels sont les dispositifs disponibles pour informer et orienter au mieux les jeunes vers des filières de formation telles que l'IFAPME ?

Quels sont les acteurs et les outils d'accompagnement disponibles pour ces jeunes en extrême difficulté d'insertion socioéconomique pour faire face à cette spirale négative ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, au niveau européen, le terme NEET est employé pour désigner les jeunes sans emploi qui se trouvent hors du système éducatif et qui n'ont pas de formation. Ce groupe reprend des jeunes de 15 à 24 ans totalement inactifs et en dehors de tout parcours, que ce soit scolaire ou de formation. Ils sont en outre non répertoriés dans les chiffres classiques du chômage. Cette catégorie de jeunes, les plus vulnérables, qui comptent des périodes d'inactivité relativement longues, est en effet très exposée au risque d'exclusion sociale.

À l'heure actuelle, les données relatives au taux de NEET ou de décrochage scolaire ne sont pas déclinées par sous-région ou par bassin, même si les Provinces de Liège et de Hainaut sont, par extrapolation des statistiques de chômage par niveau de qualification et par âge, vraisemblablement les plus touchées sur notre territoire, raison pour laquelle les fonds européens Garantie jeunesse visent précisément ces deux sous-régions.

En 2014, le taux de risque de pauvreté s'élevait à 15,5 % pour l'ensemble de la Belgique. La ventilation par âge permet de constater que les 16-24 ans constituent le groupe le plus vulnérable en termes de risque de pauvreté, puisqu'il s'élève à 20,4 % de risque de pauvreté. Ce taux est en constante augmentation depuis 2009 au niveau belge. Pour les 16-24 ans, c'est +4,2 % d'augmentation.

En ce qui concerne les tendances par région, en 2013, l'analyse de l'IWEPS, basée sur les chiffres de 2011, montrait qu'en Wallonie le taux de pauvreté moyen était de 19,2 %, contre 9,8 % en Flandre et 33,7 % à Bruxelles. En ce qui concerne les plus jeunes, le taux de risque de pauvreté des 16-24 ans était de 21,9 % en Wallonie, contre 6 % en Flandre.

Le phénomène relatif aux NEET se révèle complexe, il est surtout multifactoriel. Un certain nombre d'études universitaires ou institutionnelles permettent d'identifier, notamment :

- un accès de plus en plus problématique aux droits sociaux et une augmentation des comportements de renonciation à ces droits, étant entendu la conditionnalité de plus en plus grande – je parle des contrôles ;
- une méfiance vis-à-vis des institutions et un sentiment de stigmatisation. C'est l'enquête Solidaris de 2014 et l'étude du Professeur Perrin, également en 2014 ;
- une rupture culturelle avec les codes de l'emploi, de la formation et des organisations du travail ;
- l'augmentation de la pauvreté et l'émergence de réseaux parallèles de survivance. Mme Mahy, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, en parlait ;
- la dégradation de la qualité, de la quantité et de la stabilité de l'emploi particulièrement pour les jeunes ;
- des ruptures de parcours et des difficultés dans les transitions professionnelles par manque de relais et de soutien adéquats.

La problématique se situe donc essentiellement en amont et en aval de la formation. Un ensemble de mesures sont dès lors mises en place pour tenter de réaccrocher la population et améliorer la question des transitions professionnelles.

Ainsi, les Centres d'insertion socioprofessionnelle interviendront en amont sur des problématiques sociales et professionnelle, auprès des publics les plus fragilisés, notamment les jeunes en difficulté qui connaissent des parcours difficiles ou ponctués d'échecs. Ils travaillent en outre sur la remédiation au manque de qualifications et d'expériences professionnelles, tout en accompagnant leurs publics dans la recherche de solutions à leurs difficultés financières, de logement ou de santé.

Les Missions régionales pour l'emploi, quant à elles, interviennent en aval de ces acteurs de la préqualification et jouent un rôle d'intermédiation entre ces publics fragilisés et le monde du travail. Les opérateurs d'acculturation numérique et d'alphabétisation jouent également ce rôle.

En ce qui concerne les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale et les collaborations structurelles entre opérateurs d'insertion socioprofessionnelle, d'emploi et de formation, j'ai proposé au Gouvernement, le jeudi 30 juin, d'approuver la nouvelle convention-cadre entre la Fédération des CPAS, le FOREm et la Wallonie. La convention, qui actualise, in fine, celle conclue en 2005, tient compte des évolutions des publics fragilisés et, notamment, des jeunes NEET. Elle permet ainsi de renforcer les actions en matière d'identification et d'orientation des personnes vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation personnelle et d'amplifier les synergies entre le FOREm et les CPAS, amenés de plus en plus à prendre en

charge, simultanément ou successivement, les mêmes publics.

En ce qui concerne l'orientation des publics fragilisés vers des niches identifiées ou anticipées en matière d'emploi, j'ai souhaité que soit lancé, dans le cadre du plan Marshall 4.0, le dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie, à partir des trois cités des métiers wallonnes, intégrant les CEFO.

En concertation avec ma collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des chargés de mission viendront compléter l'offre de service d'orientation de l'enseignement obligatoire. Cette dynamique, comme celle portée par l'association WorldSkills Belgium, et qui vise à promouvoir les métiers techniques, technologiques et scientifiques, mais aussi les filières qui y conduisent, contribue à rendre plus visibles les métiers porteurs en termes d'emploi et les filières de formation et d'enseignement qui vont y mener, en ce compris pour les publics plus fragilisés ou les moins qualifiés.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan wallon Garantie Jeunesse, j'ai chargé le FOREm de coordonner le plan visant la prévention du décrochage scolaire, l'amélioration de la capacité d'insertion socioprofessionnelle et la suppression d'obstacles concrets à l'emploi des jeunes, notamment des plus fragilisés.

La trentaine de projets initiés dans ce cadre intègrent différents porteurs de projet, ainsi que de très nombreux opérateurs et partenaires, pour un montant total de 86,1 millions d'euros.

Parmi les porteurs de projet figurent notamment le FOREm et l'IFAPME, mais aussi de nombreux CPAS, les missions régionales pour l'emploi, les centres de compétence, des centres d'insertion socioprofessionnelle, la structure d'accompagnement « Je crée mon job.be », les Cités des métiers, et cetera. À partir de cette dynamique, coordonnée au niveau du Comité de Pilotage « Garantie jeunesse », de nombreux partenariats et de nombreuses synergies ont pu être développés entre différents opérateurs, qui visent, d'une part, le soutien des jeunes plus fragilisés, davantage exposés au risque de décrochage et d'exclusion et, d'autre part, le raccrochage de ces jeunes NEETS. Citons, par exemple, le projet co-initié par l'IFAPME et la Fédération des CPAS wallons, qui vise à organiser des séances d'information décentralisées, par province, à l'attention des travailleurs sociaux des CPAS, pour mieux faire connaître les dispositifs de formation en alternance qui s'adressent précisément aux jeunes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, il est vrai que tous les dispositifs que l'on met en place sont tout à fait impressionnants, aussi impressionnants

malheureusement que les chiffres que nous avons concernant ces jeunes entre 18 et 24 ans. Les chiffres qui nous informent qu'ils sont bénéficiaires du RIS sont tout à fait inquiétants.

Quoi qu'il en soit, il reste peut-être au niveau de la communication un point qui est « Comment leur fait-on trouver le chemin vers toutes ces instances ? » qui nous permettent vraiment de progresser, d'avancer vers d'autres perspectives pour eux. Là, je crains malheureusement, pour voir parfois des sans domicile fixe ou d'autres personnes en grande précarité, qu'il y a un point que nous n'avons pas encore peut-être construit, sur lequel il faudrait réfléchir, c'est comment faire pour qu'eux trouvent vraiment le chemin pour accéder à toutes ces opportunités absolument impressionnantes que nous avons et qui devraient leur permettre de sortir de cette grande précarité.

(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PROMOTION DES PME WALLONNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la promotion des PME wallonnes sur le marché du travail ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, selon une grande étude récente menée par le cabinet d'études international Universum auprès de 7 500 étudiants belges, la majorité des jeunes diplômés d'écoles d'ingénieur et de commerce, cherche à s'intégrer le plus vite possible dans une grande multinationale ou une entreprise belge renommée.

Les géants comme Coca-Cola, Microsoft ou encore Google étaient cités, mais aussi le brasseur AB Inbev ou la compagnie aérienne Brussels-Airlines.

Une raison importante de cette décision est probablement le vœu d'avoir de bonnes références professionnelles pour sa future carrière. Comme Universum l'explique également, les jeunes diplômés prêts à rentrer dans la vie active sont largement influencés par leurs aînés de la génération Y. Ils cherchent avant tout un job où il y a des défis, des responsabilités rapides et un environnement de travail agréable et convivial. Cependant, l'aspect avoir la sécurité de l'emploi ou une stabilité professionnelle a

tendance à perdre de l'importance au profit de plus de flexibilité.

Si l'on prend en compte tous ces éléments – job où l'on relève des défis, responsabilités rapides, environnement de travail agréable et convivial, un maximum de flexibilité –, on peut se demander si les débutants dans la vie professionnelle vont vraiment rencontrer ces conditions dans les grandes entreprises et les multinationales.

D'après moi, ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui offrent tout cela. De plus, si l'on analyse le marché de travail en Wallonie, on trouve plus d'offres de travail dans nos PME, qui sont souvent très dynamiques et prometteuses, que dans les sociétés multinationales, surtout en ce qui concerne les offres en Région wallonne.

Madame la Ministre, quel est votre point de vue en cette matière ? Comment le Gouvernement wallon favorise et promeut-il les PME wallonnes par la formation, l'accompagnement et l'orientation du choix professionnel de nos jeunes ? Y a-t-il des initiatives à renforcer ou à élargir dans ce domaine ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, en termes d'orientation, le rôle des CEFO, les carrefours Emplois-Formations-Orientations, et, désormais, des cités des métiers, est bien de soutenir, par une information adaptée, des actions de sensibilisation et d'approche des métiers, les choix positifs et réfléchis des demandeurs d'emploi dans leurs parcours vers l'emploi, et cela, au regard des réalités du monde de l'entreprise.

Parallèlement, la formation professionnelle initiale produit d'excellents résultats. Ce sont près de 8 jeunes sur 10 issus de la formation en alternance qui décrochent un emploi au terme de leur formation. Un tel résultat, si l'on compare avec les taux de demande d'emploi des jeunes que l'on vient d'évoquer tout à l'heure, ne peut être atteint qu'avec une belle collaboration entre le monde l'entreprise et les organismes de formation professionnelle. Les conventions sectorielles que la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont conclues avec les fédérations sectorielles en matière de formation et d'insertion professionnelle sont donc importantes pour pouvoir mettre, en bonne intelligence, l'accent sur les formations qui répondent aux besoins prioritaires des entreprises, celles qui constituent le tissu économique de notre Wallonie, c'est-à-dire les très petites entreprises ou les petites et moyennes entreprises.

Dans un objectif d'efficacité, l'AMEF, le Service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation du FOREm, réalise de manière permanente une analyse des

besoins en main-d'œuvre et des compétences nécessaires au développement des entreprises. L'analyse se construit en cohérence avec les centres de compétence qui, eux, assurent une veille technologique et pédagogique en essayant d'anticiper les besoins. Ces analyses, dont se saisissent les instances bassins, permettent une adaptation de l'offre de formation professionnelle en conséquence.

En matière d'aides à l'emploi, la récente évaluation du dispositif SESAM montre qu'il répond pleinement aux besoins des petites et moyennes entreprises. Pour mémoire, 3 600 postes nets ont été ouverts en deux ans grâce à ce dispositif. Avec les missions régionales ou encore le plan Formation-Insertion, le PFI, vous avez également deux dispositifs qui facilitent le *matching* entre les demandeurs d'emploi et les besoins spécifiques des entreprises.

Permettez-moi aussi d'évoquer le plan Marshall 4.0 qui vient également renforcer le secteur de l'orientation et de la formation en alternance. À travers le plan, le Gouvernement met particulièrement l'accent sur la formation professionnelle dans les métiers d'avenir, en pleine cohérence avec les pôles de compétitivité et les multiples tables rondes mises en place par le FOREm, axées sur neuf domaines d'activités stratégiques, avec les pôles de compétitivité, la construction, le secteur numérique, et cetera.

Pour terminer, je souhaiterais revenir sur le Pacte wallon pour l'emploi et la formation conclu avec les partenaires sociaux. Il prévoit six chapitres qui concernent, notamment les aides à l'emploi, la formation en alternance, la formation continue des travailleurs, l'orientation professionnelle et les outils du dialogue social. La dynamique de dialogue et de construction partenariale avec les entreprises vise à soutenir la croissance de nos PME et la création d'emplois.

Tous ces dispositifs viennent compléter les actions mises en place par mes collègues en charge de l'Économie, de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement supérieur qui, au travers de ses compétences, travaillent aussi à une meilleure intégration sociale, citoyenne et professionnelle de nos jeunes.

Comme vous pouvez le constater, tout un ensemble de liens forts, pertinents et orientés bénéfiques mutuels sont mis en place pour que, tant du côté des jeunes que du côté des entreprises, les opportunités puissent être saisies.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Je me réjouis aussi de l'outil SESAM et de tout dispositif dans ce domaine qui est efficace.

Si j'entends tout cela, force est de constater qu'il y a beaucoup de dispositifs et des instruments qui sont appliqués et utilisés ; les jeunes devraient juste suivre. Apparemment, ce n'est toujours pas assez entendu, utilisé ou regardé par les personnes qui auraient besoin de cela. Je me demande comment on pourrait encore mieux communiquer sur ces éléments qui existent, afin que les gens qui en ont besoin soient au courant de toute cette information.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FORFAITARISATION DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI POUR LES POUVOIRS LOCAUX »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la forfaitarisation des aides à la promotion de l'emploi pour les pouvoirs locaux ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, en répondant à ma récente question sur le volet opérationnel de la forfaitarisation et les modalités de mise en œuvre du dispositif APE, vous avez annoncé avoir besoin des données du Fédéral et de temps pour effectuer diverses simulations.

Les pouvoirs locaux s'inquiètent cependant de la période de référence qui va être retenue. Actuellement, les pouvoirs locaux doivent, lorsqu'ils bénéficient d'APE, assurer que le volume global de l'emploi ne diminue pas – sauf, et cela a été intégré par décret budgétaire, pour les communes qui sont sous plan de gestion. De manière générale, la référence reste bien celle-là. Actuellement, ce VGE est mesuré en fonction de l'année de référence 2003.

Or, les communes et CPAS ont vu leur VGE augmenter jusque 2008, puis ralentir et diminuer depuis 2012. Toutefois, malgré cette diminution, les pouvoirs locaux restent avec un niveau supérieur à 2003, sauf quelques communes.

Entendez-vous changer cette année de référence, soit en prenant une année fixe, comme 2015 par exemple, soit une moyenne de trois années ? Auquel cas, les pouvoirs locaux verront leur nombre APE – forfaitarisé par subsides – diminuer. Serait en cause ce volume d'emploi en baisse alors que leurs missions ne font que croître sous divers mécanismes – chômage, vieillissement, isolement.

Quels sont les scénarios actuellement à l'étude qui permettraient d'éviter cet écueil ? Pouvez-vous informer et rassurer le secteur ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, dans le cadre de la réforme des aides à l'emploi, l'objectif des partenaires sociaux et du Gouvernement, à travers la proposition de forfaitarisation des aides APE est, avant tout, de répondre à un souci de simplification administrative et de stabilisation d'emplois devenus structurels. C'est pourquoi la mise en œuvre du système de forfaitarisation se réalisera de manière progressive et en concertation régulière avec les acteurs sectoriels concernés.

La première étape pour concevoir cette forfaitarisation des APE dans les pouvoirs locaux est de disposer d'une photographie de la situation la plus détaillée, complète et récente possible, afin de coller à la réalité de chaque commune ou employeur local. Cet exercice est en effet indispensable si l'on veut pouvoir rassurer les employeurs publics sur la volonté de cette réforme qui vise à les renforcer et à faciliter leur gestion.

La collecte et l'intégration des données sont toujours en cours – grâce aux moyens budgétaires que nous avons pu examiner tout à l'heure lors de l'ajustement – et tant qu'elle ne sera pas complète, il est prématuré de prédéfinir les paramètres qui seront retenus in fine. C'est au contraire par la multiplication des scénarios qui pourront être établis que l'on pourra approcher à terme un modèle qui tient compte des réalités sociales et financières des communes wallonnes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Vous rappelez la volonté de stabiliser et de simplifier. Vous ajoutez maintenant de manière progressive et en concertation. En concertation, c'est comme cela que vous travaillez. De manière progressive, il faudra voir comment ce phasage se fera, puisque à partir du moment où l'on élabore des scénarios, il y a un moment où il faut trancher. En fonction des différents scénarios qui sont examinés, il faudra mettre les choses en œuvre.

C'est là que j'aurais voulu ou souhaiterais un calendrier un peu plus précis. Quand vous parlez de la collecte du traitement des données en cours, force est de constater que ce qui est nécessaire, c'est finalement utiliser le rapport des APE, ce fameux document de x pages que nous avons reçu, qui est absolument inutilisable puisqu'il n'est pas traitable, on ne sait pas faire, nous, de tri par commune, par employeur, et cetera.

Vous nous aviez dit ne pas avoir d'autres instruments que celui-là. J'ose espérer que vous avez accès au fichier d'origine qui a permis le *print* que nous avons reçu. Je pense important d'avoir par commune, par employeur, par type de secteur l'information sur ce qui est pour pouvoir utiliser après et faire jouer les différents scénarios comme vous l'espérez.

Pour pouvoir faire des scénarios, les différentes hypothèses pour les scénarios, c'est cela qui est important et sur lesquels nous aimerions avoir plus d'informations. Tant le calendrier que les scénarios envisagés ou envisageables sembleraient nécessaires pour pouvoir être à même de rassurer le secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce rapport APE était important pour donner un éclairage sur ce qu'est le secteur des aides APE – marchand, non marchand, public. C'est vraiment une photo très détaillée, très explicite analysée de ce à quoi sont utilisées ces aides en termes de distinction genrée, par tranche d'âge, par région, et cetera ou par secteur d'activité.

Ici, on est vraiment dans autre chose. L'idée, c'est vraiment de simplifier au travers du rapprochement des différents moyens de financement, à la fois le volet APE au travers des points subventionnés par la Wallonie, mais aussi la réduction de cotisations qui était auparavant fédérale et qui a été récemment transférée en Région.

Toute la difficulté n'est pas par rapport au cadastre de l'APE. Toute la difficulté réside en la réconciliation entre les données relatives aux subventions régionales et les données relatives aux réductions de cotisations patronales. Cette réconciliation, on le sait déjà, induit forcément des différentiels importants entre les employeurs, vu que chacun n'a pas utilisé de la même manière la subvention régionale et impacte de facto la hauteur de la réduction de cotisations patronales.

C'est ce volet qui est très complexe à gérer. C'est ce volet que nous voulons vraiment analyser pour permettre une certaine équité entre les différents employeurs, au-delà du volume de subventions qui est déjà octroyé aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Pour être certaine de bien comprendre, quand vous parlez des différentiels par employeur, c'est par catégorie d'employeurs ou bien c'est employeur par employeur ces différentiels qui, à ce moment-là, obligent aussi à une lecture encore plus élargie selon les catégories d'employeurs dans lequel ils se trouvent.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - C'est bien par employeur : chaque employeur a utilisé différemment le volume de points APE qui lui a été octroyé. C'est particulièrement vrai dans les pouvoirs locaux, certains ayant réparti sur un nombre de têtes plus élevé que d'autres les points APE qui avaient été obtenus. Cela induit un différentiel dans le volume des réductions de cotisations sociales.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci pour ces précisions. Il est intéressant que nous ayons un calendrier le plus vite possible et que le secteur en soit informé.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « UNE WEBRADIO AU SERVICE DE L'EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « une *webradio* au service de l'emploi ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, la *webradio* Jobon, à Charleroi, offre la possibilité aux demandeurs d'emploi de mettre gratuitement leur curriculum vitae, sur les ondes.

Cette idée a été mise sur pied par Marc Bazin qui considérait que, dans le contexte actuel, il était nécessaire pour trouver un emploi de faire preuve de créativité et d'originalité, et ceci, bien sûr, afin de se démarquer auprès des employeurs.

Cette *webradio* est exclusivement destinée à l'emploi. Au cours de la journée, des centaines de curriculum vitae peuvent ainsi être écoutés par de potentiels employeurs. Très concrètement, en procédant à l'enregistrement de son CV, le demandeur d'emploi se présente et met en exergue ses compétences, ainsi que la motivation qui l'anime. Une fois enregistré, le curriculum vitae passe sur la *webradio*, tout au long de la journée. Toutes les heures, entre dix et seize CV peuvent être écoutés, et cela, gratuitement pour les chômeurs.

Pour ma part, Madame la Ministre, je pense qu'il s'agit d'un concept réellement innovant en matière de recherche d'emploi. Ce projet est original, mais il est également novateur et séduisant car c'est, d'une certaine façon, une opportunité supplémentaire pour les demandeurs d'emploi de trouver un job. Ce concept mériterait d'être transposé à d'autres villes wallonnes.

Qu'en pensez-vous, Madame la Ministre ? Pourriez-vous envisager d'aider des *webradios* à se développer davantage dans le secteur de l'emploi et formation ?

Quel est votre sentiment sur le sujet ? Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je suis persuadée que l'élément prépondérant pour satisfaire une offre d'emploi ou insérer un demandeur d'emploi, c'est bien de maximiser les occasions de visibiliser tant les offres que les candidats et leurs compétences.

Un canal comme les *webradios* peut contribuer à augmenter la visibilité des curriculum vitae des candidats à un emploi comme des offres d'emploi diffusées par les employeurs. Cette initiative originale de *webradio* est néanmoins récente ; son efficacité et son efficience n'ont pas encore pu être objectivées.

Pour envisager un déploiement potentiel à plus grande envergure, une analyse de l'impact effectif de cette *webradio* sur la satisfaction des offres et l'insertion des candidats est indispensable. Combien d'offres et de candidatures ce service peut-il gérer et diffuser ? Pour quels résultats par rapport aux médias traditionnels ? Quels sont les retours des utilisateurs ? Quels en sont les coûts nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi, la maintenance ?

Sur la base de son expérience et de projets similaires, notamment avec la radio Vivacité, abandonnés depuis faute de résultats, le FOREm propose, de prime abord, que l'adéquation du concept par rapport aux besoins des entreprises soit vérifiée. En effet, les entreprises sont à la recherche d'informations ciblées, alors que le concept ne propose pas, à ce stade de ciblage par profil ou par secteur.

De plus, le temps qu'une entreprise peut consacrer à un recrutement est généralement, assez limité. Il conviendra dès lors de s'assurer que ce dispositif, mobilisant pour les entreprises, répond à leur temporalité et à leur disponibilité.

Quoi qu'il en soit, l'outil, ne serait-ce que par son originalité, aiguise la curiosité des auditeurs et donc aussi des employeurs potentiels. C'est pourquoi le FOREm m'a confirmé qu'il serait attentif au suivi de cette expérience qui, si elle se révèle efficiente, ne manquera pas, comme toute bonne pratique, d'être essaimée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. Effectivement, il faudra

attendre encore quelques mois pour objectiver et voir si cela porte ses fruits. Je trouve toutefois que c'est un média qui pourrait davantage être exploité si cela porte ses fruits. C'est une ressource supplémentaire pour les demandeurs d'emploi. Il a le mérite d'exister et peut-être serait-il également intéressant de communiquer l'information auprès des entreprises ou des RH des entreprises aussi bien dans le secteur privé que public.

Un autre avantage est qu'un CV enregistré permet déjà de se faire une idée du demandeur d'emploi, ne fût-ce que par sa voix, son élocution, sa façon de présenter.

Vous me rassurez en me disant que le FOREm reste attentif à cette expérience qui a lieu dans la région de Charleroi.

Mme la Présidente. - Avec votre question, nous terminons le chapitre emploi et les travaux de notre commission.

Notre prochaine réunion se tiendra, de manière exceptionnelle, le jeudi 14 juillet, à 14 heures 15 dans

cette salle, avec 4 projets de décret. Pour ceux qui se plaignent que l'on n'avance pas, ce jour-là, ils seront servis.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - La question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la convention-cadre entre le FOREm et les centres régionaux d'intégration (CRI) » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Benoît Drèze, cdH
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Laurent Henquet, MR
Mme Laura Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
Mme Olga Zrihen, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ADL	Agence de Développement Local
AMEF	Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation
APE	aides à la promotion de l'emploi
CEFO	carrefour emploi formation orientation
CEFOCHIM	Registration, Evaluation, Autorisation, Chemicals
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CIM	Conférence interministérielle
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPE	Convention Premier Emploi
DGO	Directions générales opérationnelles
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT-OISP	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GIC	groupe interdépartemental de coordination
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
MEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MET	Ministre de l'Équipement et des Transports
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NISS	numéro d'identification à la sécurité sociale belge
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PRC	Programme de résorption du chômage
SAFA	Service d'aide aux familles et aux aînés
SAS	services d'accrochage scolaire
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands
SFPME	Service Formation PME
SPW	Service public de Wallonie